

Accord client de Robinhood Europe, UAB

1. Informations sur la société

- 1.1. Robinhood Europe, UAB (« Robinhood », « nous » ou « notre ») (numéro d'entreprise 306377915) est une société à responsabilité limitée constituée en Lituanie, autorisée et réglementée par la Banque de Lituanie (« BoL ») en tant qu'entreprise d'investissement (code d'autorisation LB002288), en tant que prestataire de services sur crypto-actifs (code d'autorisation LB002294) et en tant qu'établissement de paiement (code d'autorisation LB002341 : LB002341). Le siège social de Robinhood Europe, UAB est situé Vilnius g. 33-201, LT-01402 Vilnius, Lituanie. Adresse e-mail de contact : cryptoeusupport@robinhood.com. Robinhood Europe, UAB est une filiale de Robinhood Markets, Inc.
- 1.2. Les coordonnées de la Banque de Lituanie sont les suivantes : Totorių 4, LT-01121 Vilnius, Lituanie (adresse de correspondance), e-mail : info@lb.lt, téléphone : +370 800 50 500 (numéro gratuit pour les appels depuis la Lituanie) ou +370 525 12 763 (pour les appels internationaux).
- 1.3. Aux fins du présent Accord :
 - 1.3.1. « Loi sur les instruments financiers » désigne la loi de la République de Lituanie relative aux marchés d'instruments financiers.
 - 1.3.2. « Loi AML » désigne la loi de la République de Lituanie relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
 - 1.3.3. « Règlement MiCA » désigne le règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif aux marchés de crypto-actifs.
 - 1.3.4. « Loi sur les paiements » désigne la loi de la République de Lituanie relative aux paiements.

2. Introduction

- 2.1. Le présent Accord client de Robinhood Europe, UAB (l'« Accord ») régit votre accès et votre utilisation des services d'investissement et services auxiliaires, des services sur crypto-actifs ainsi que des services de paiement liés aux tokens de monnaie électronique fournis par Robinhood, tels que décrits ci-dessous, et susceptibles d'être proposés par Robinhood de temps à autre via la ou les applications mobiles Robinhood (ci-après, une « Application ») et le site Web de Robinhood (les Applications et le Site, ainsi que tout programme, outil, fonctionnalité, service, transaction et contenu fournis par leur intermédiaire ou en lien avec ceux-ci, étant collectivement désignés la « Plateforme » ou la « Plateforme Robinhood »). Vous acceptez expressément les conditions du présent Accord, et votre accès aux Services (tels que définis ci-dessous) ainsi que leur utilisation valent également acceptation desdites conditions.

- 2.2. Le présent Accord régit la relation entre vous et Robinhood, y compris, sans s'y limiter, les présentes conditions générales applicables à l'ensemble des Services qui vous sont proposés. Il vous appartient de consulter régulièrement notre site Web afin de prendre connaissance de la version en vigueur de l'Accord.
- 2.3. Le présent Accord a une valeur juridiquement contraignante et entre en vigueur à la date à laquelle vous en acceptez les conditions.
- 2.4. Les références au présent « Accord » incluent les présentes conditions ainsi que tout autre accord, annexe ou document d'information qui vous est fourni dans le cadre de la fourniture des Services, notamment : (i) la [Politique de gestion des conflits d'intérêts](#) ; (ii) la [Politique de traitement des réclamations](#) ; (iii) le [Résumé de la politique d'exécution des ordres](#) ; (iv) la [Description des services, des instruments financiers et des risques](#) ; (v) la [Grille tarifaire](#) ; (vi) la [Politique de confidentialité](#) ; (vii) le [Résumé des mesures prises pour la protection des actifs des clients](#) (viii) le [Résumé de la politique de transferts](#), et (ix) les [Informations sur les risques liés aux crypto-actifs](#) (ci-après les « Informations »), telles que modifiées ou complétées régulièrement.
- 2.5. La version la plus récente de l'Accord ainsi que tout document annexe sont disponibles dans la « Bibliothèque des informations réglementaires », accessible à l'adresse suivante : <https://robinhood.com/eu/en/about/legal/>. Vous pouvez, à tout moment, demander une copie de la version la plus récente en nous contactant selon les modalités prévues à la section 33.

3. Services de Robinhood.

- 3.1. Robinhood fournit les services d'investissement et services auxiliaires suivants conformément à la loi relative aux marchés d'instruments financiers :
- 3.1.1. réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers ;
 - 3.1.2. exécution d'ordres portant sur des instruments financiers pour le compte des clients ;
 - 3.1.3. négociation d'instruments financiers pour compte propre ;
 - 3.1.4. conservation et administration d'instruments financiers pour le compte des clients ;
 - 3.1.5. services de change lorsqu'ils sont liés à la fourniture de services d'investissement ;
- 3.2. Robinhood fournit les services sur crypto-actifs suivants conformément au règlement MiCA ;
- 3.2.1. réception et transmission d'ordres portant sur des crypto-actifs pour le compte des clients ;
 - 3.2.2. exécution d'ordres portant sur des crypto-actifs pour le compte des clients ;
 - 3.2.3. conservation et administration de crypto-actifs pour le compte des clients ;

- 3.2.4. services de transfert de crypto-actifs pour le compte des clients, tels que décrits plus en détail aux Annexes C et H (transferts liés aux tokens de monnaie électronique). Les transferts liés aux tokens de monnaie électronique (tels que décrits plus en détail à l'Annexe H) sont également considérés comme des services de paiement au sens de la loi sur les paiements.
- 3.3. L'ensemble des services visés aux sections 3.1 et 3.2, ainsi que tout autre service connexe susceptible d'être proposé par Robinhood via la Plateforme de temps à autre, est désigné collectivement comme les « Services ».
- 3.4. Certaines dispositions du présent Accord ne s'appliquent qu'à certains Services. Si vous n'utilisez pas ces Services, elles ne feront pas partie de votre Accord avec nous.
- 3.5. En utilisant nos Services, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les conditions supplémentaires applicables aux Services, telles que définies dans les Annexes correspondantes, notamment :
- 3.5.1. Annexe A : applicable si vous négociez des crypto-actifs ;
- 3.5.2. Annexe B : applicable si vous détenez des crypto-actifs auprès de nous ;
- 3.5.3. Annexe C : applicable si vous utilisez des services de transfert de crypto-actifs ;
- 3.5.4. Annexe D : applicable si vous utilisez des services de staking de crypto-actifs ;
- 3.5.5. Annexe E : applicable si vous investissez ou négociez des produits dérivés sur actions tokenisées ;
- 3.5.6. Annexe F : applicable si vous investissez ou négociez des contrats à terme perpétuels ;
- 3.5.7. Annexe G : applicable si vous investissez dans un fonds du marché monétaire (« FM ») ;
- 3.5.8. Annexe H : applicable si vous utilisez des services de transfert de crypto-actifs liés aux tokens de monnaie électronique ;
- 3.6. Vous reconnaissez et comprenez que tout investissement comporte des risques, que les pertes peuvent dépasser le capital investi et que les performances passées d'un instrument financier, d'un cryptoactif, d'un secteur, d'un marché ou d'un produit financier ne garantissent pas les résultats ou rendements futurs. Vous êtes seul responsable de toutes les décisions d'investissement liées à votre Compte, y compris des risques associés à l'achat ou à la vente d'instruments financiers et de crypto-actifs (y compris le risque de perte).
- 3.7. **Vous reconnaissez et acceptez les Informations sur les risques.** Les « Informations sur les risques » désignent la documentation relative aux risques disponible ou référencée sur le site Web ou dans la Bibliothèque des informations réglementaires, telle que mise à jour régulièrement.

4. Limitations des Services.

- 4.1. Robinhood ne fournit pas de recommandations d'investissement personnalisées ni de conseils en matière d'investissement ou de fiscalité. Toute explication ou information que nous vous fournissons dans le cadre d'une opération ou concernant sa performance n'a pas vocation à constituer un conseil et ne doit pas être considérée comme telle. Aucun élément de la Plateforme ne constitue ni ne doit être interprété comme une recommandation personnalisée ou une sollicitation de la part de Robinhood Europe, UAB visant à acheter ou vendre des crypto-actifs, des produits dérivés ou tout autre produit d'investissement, ni quant aux modalités selon lesquelles ces produits sont achetés ou vendus, ni à l'adoption d'une quelconque stratégie d'investissement.
- 4.2. Pour être éligible à l'utilisation des Services, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, résider dans un pays dans lequel les Services concernés sont accessibles et être, par ailleurs, légalement autorisé à utiliser les Services. Certaines fonctionnalités peuvent être disponibles ou non en fonction de votre localisation et d'autres critères.
- 4.3. Les Services sont exclusivement accessibles aux résidents éligibles de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (l'« EEE » et, conjointement avec l'UE, l'« UE/EEE »). Il vous incombe d'informer sans délai Robinhood de tout changement d'adresse de résidence ou si vous devenez résident, y compris fiscal, d'un pays situé en dehors de l'UE/EEE. Le fait de ne pas informer Robinhood si vous devenez résident d'un pays situé hors de l'UE/de l'EEE constitue un manquement substantiel au présent Contrat.
- 4.4. Si vous tentez d'accéder à votre Compte depuis un Pays soumis à restriction, si vous résidez dans une telle juridiction, ou si Robinhood estime raisonnablement que vous tentez d'accéder à votre Compte depuis une telle juridiction ou que vous en êtes devenu résident, Robinhood peut restreindre votre Compte et toute instruction en attente peut être annulée. Aux fins du présent Accord, un « Pays soumis à restriction » désigne tout pays ou juridiction faisant l'objet de sanctions économiques, financières ou commerciales, d'embargos, de contrôles à l'exportation ou d'autres mesures restrictives imposés par les États-Unis d'Amérique (y compris ceux administrés par l'Office of Foreign Assets Control du Département du Trésor des États-Unis), l'Union européenne, tout État membre de l'Union européenne, le Royaume-Uni ou toute autre autorité de régulation compétente (les « Sanctions »).
- 4.5. Robinhood peut imposer des limites à votre utilisation des Services, y compris des plafonds de transaction. Ces limites peuvent varier, à la seule discrétion de Robinhood, en fonction de différents facteurs, et Robinhood peut appliquer des limites différentes à certains clients.

5. Votre Compte.

- 5.1. Vous devez créer un compte Robinhood pour utiliser les Services (un « Compte »). Votre Compte est autogéré et vous êtes seul responsable de l'ensemble des ordres passés sur celui-ci, ce qui signifie que tous les ordres que vous saisissez sont non sollicités et fondés sur vos propres décisions d'investissement. Vous êtes entièrement responsable de toute activité effectuée via votre Compte, et nous sommes en droit de nous fonder sur

toute instruction donnée et tout ordre passé par l'intermédiaire de votre Compte comme s'ils avaient été effectués ou autorisés par vous, sans autre vérification, sauf si nous décidons d'y procéder à notre seule discrétion. Vous reconnaissez et acceptez que votre utilisation du Compte et des Services est et doit rester strictement personnelle et non commerciale.

- 5.2. Vous autorisez Robinhood à ouvrir ou clôturer votre Compte, à passer et annuler des ordres, ainsi qu'à prendre toute autre mesure raisonnable nécessaire à l'exécution de vos instructions. Toutes les opérations seront exécutées uniquement sur votre instruction ou celle de votre mandataire autorisé, sauf disposition contraire du présent Accord.

6. Devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ; vérification de l'identité

- 6.1. Vous acceptez de nous fournir les informations que nous vous demandons (que nous pouvons solliciter lors de l'inscription de votre Compte ou à tout moment jugé nécessaire) aux fins de vérification de votre identité, de fourniture des Services, ainsi que de détection du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme, de la fraude ou de toute autre infraction financière, ainsi que pour le respect des Sanctions applicables, et vous nous autorisez à conserver un enregistrement de ces informations. Les informations demandées peuvent inclure (sans s'y limiter) des données personnelles, telles que votre nom, votre adresse de résidence, votre numéro de téléphone, votre adresse électronique, votre date de naissance, votre numéro d'identification fiscale, un numéro d'identification officiel, des informations relatives à votre compte bancaire (telles que le nom de la banque, le type de compte, le code d'acheminement et le numéro de compte), des identifiants d'appareil mobile, ainsi que toute autre information que Robinhood est tenue de collecter en vertu de la réglementation applicable. Robinhood peut également vous interroger sur votre profil d'investissement, notamment sur l'origine de votre patrimoine, votre situation professionnelle et vos revenus.
- 6.2. Vous acceptez d'informer sans délai Robinhood de toute modification des informations fournies lors de l'ouverture du Compte, y compris votre nom, votre adresse de résidence, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone. Veuillez consulter la [Politique de confidentialité de Robinhood Europe, UAB](#) pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles.
- 6.3. Vous reconnaissez que Robinhood peut prendre des mesures pour vérifier l'exactitude des informations que vous fournissez concernant votre Compte, que ce soit dans votre demande d'ouverture de compte ou par tout autre moyen. Vous nous autorisez à effectuer toute vérification, directement ou par l'intermédiaire de tiers, que nous jugeons nécessaire pour vérifier votre identité ou vous protéger, ainsi que nous-mêmes et/ou des tiers, contre la fraude ou toute autre infraction financière, et à prendre toute mesure raisonnablement nécessaire sur la base des résultats de ces vérifications. Vous reconnaissez et acceptez que vos données personnelles puissent être communiquées à des prestataires tiers mandatés par Robinhood ou ses sociétés affiliées aux fins de vérification d'identité et de prévention de la fraude ou des infractions financières, et que ces prestataires puissent répondre intégralement à nos demandes.
- 6.4. Vous reconnaissez que Robinhood ne fournira pas les Services tant que votre identité n'aura pas été vérifiée conformément à ses procédures d'identification et de vérification

des clients. Votre Compte peut être restreint ou clôturé si Robinhood ne peut pas obtenir ou vérifier ces informations. Robinhood ne saurait être tenu responsable des pertes ou dommages (y compris les pertes d'opportunité) résultant d'une telle restriction ou clôture.

- 6.5. Robinhood se réserve le droit de refuser d'établir ou de maintenir une relation commerciale, à sa seule discrétion et conformément au droit applicable, notamment dans les cas où Robinhood n'a pas été en mesure de mener à bien le processus d'ouverture ou de réactivation du compte, ou lorsque vous n'avez pas fourni les informations ou documents requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, que ce soit lors de l'ouverture du compte ou de manière continue.

7. Classification des clients

- 7.1. Sauf notification écrite contraire de notre part, vous êtes classé par Robinhood comme « client de détail », au sens de la loi relative aux marchés d'instruments financiers, aux fins de la fourniture de services d'investissement et de services auxiliaires. À ce titre, vous bénéficiez du niveau de protection le plus élevé prévu par cette loi lors de l'utilisation de ces services. Vous pouvez demander à être reclassé dans une autre catégorie de client, sans que Robinhood soit tenue d'y donner suite. En cas de reclassement en tant que client professionnel, vous pourriez perdre certaines protections. Si, à votre demande, vous êtes reclassé en client professionnel, vous devez nous informer de tout changement de situation susceptible d'affecter cette classification.

8. Caractère approprié

- 8.1. Pour les Services impliquant des instruments financiers complexes, Robinhood est tenue d'évaluer si ces instruments sont appropriés pour vous, au regard de votre expérience, de vos connaissances et de votre compréhension des risques (l'« évaluation du caractère approprié »). Si nous estimons qu'un instrument n'est pas approprié pour vous, ou si vous ne fournissez pas les informations nécessaires à cette évaluation, nous pouvons soit vous empêcher d'effectuer des opérations sur ces instruments, soit vous adresser un avertissement concernant leur utilisation.
- 8.2. Vous vous engagez à fournir à Robinhood toutes les informations nécessaires à la réalisation de cette évaluation. Vous acceptez également que Robinhood puisse s'appuyer sur les informations que vous fournissez, sauf si elle sait ou devrait raisonnablement savoir qu'elles sont inexactes ou incomplètes.
- 8.3. Robinhood ne procède pas à une évaluation du caractère approprié dans le cadre de services d'exécution simple portant sur des instruments financiers non complexes, tels que les FM. Par conséquent, vous ne bénéficierez pas de la protection des investisseurs prévue par la loi lorsque des services d'investissement sont fournis avec une évaluation du caractère approprié. Vos décisions d'investissement relèvent de votre seule responsabilité.

9. Services de conservation et d'administration

9.1. Protection des fonds des clients

- 9.1.1. Robinhood fournit des services liés à vos fonds, strictement limités à la facilitation des services d'investissement et des services auxiliaires, ainsi que des services sur crypto-actifs proposés via la Plateforme Robinhood. Ces services comprennent notamment : (i) la réception, la conversion et la conservation de tous les fonds que vous transférez pour alimenter votre Compte en vue de l'achat futur d'instruments financiers ou de crypto-actifs via la Plateforme Robinhood ; (ii) le débit de votre Compte pour le paiement de tous frais ou commissions que vous avez accepté de régler à Robinhood ou à toute société affiliée ; (iii) la réception du produit de la vente d'instruments financiers ou de crypto-actifs réalisée via la Plateforme Robinhood ; (iv) le transfert des fonds qui nous sont confiés vers votre compte de paiement lié, ouvert à votre nom auprès de votre prestataire de services de paiement ; (v) la réception du produit de la liquidation de toute position sur des instruments financiers ou des crypto-actifs conformément à la section 21 du présent Accord ; et (vi) la réception des intérêts générés par votre investissement dans un FM dans les cas spécifiques prévus à l'Annexe G (à défaut, les intérêts sont automatiquement réinvestis).
- 9.1.2. Vous reconnaissez que tous les fonds que nous recevons de votre part ou que nous détenons pour votre compte en notre qualité de dépositaire sont qualifiés de « fonds de clients » au sens de la loi relative aux marchés d'instruments financiers et du règlement MiCA. Ces fonds sont séparés des fonds propres de Robinhood et conservés sur un ou plusieurs comptes ouverts auprès d'entités appropriées (telles qu'une banque centrale, un établissement de crédit autorisé et réglementé dans l'Union européenne ou, lorsque la législation applicable le permet, une banque autorisée et réglementée en dehors de l'Union européenne).
- 9.1.3. Le ou les comptes sur lesquels les fonds des clients sont conservés sont appelés « comptes de fonds de clients ». Vos fonds peuvent être regroupés avec ceux d'autres clients sur ces comptes. En acceptant les conditions du présent Accord, vous consentez expressément à ce que vos fonds soient détenus dans de tels comptes collectifs. Vous pouvez consulter le solde de vos fonds à tout moment en accédant à votre Compte.
- 9.1.4. Robinhood ne saurait être tenue responsable de l'insolvabilité, des actes ou omissions de toute banque, bien qu'elle fasse preuve de diligence raisonnable dans le choix des établissements auprès desquels sont ouverts les comptes de fonds de clients. Robinhood ne sera responsable de la perte des fonds qui lui sont confiés que si cette perte résulte d'une fraude, d'un acte intentionnel ou d'une négligence grave de sa part.
- 9.1.5. Les fonds de clients que vous nous confiez ne constituent pas un dépôt. Sauf accord distinct conclu entre vous et Robinhood, Robinhood ne vous versera aucun intérêt sur les fonds de clients qu'elle détient. Tout intérêt éventuellement

généralisé sur ces fonds ne sera pas considéré comme faisant partie des fonds de clients et ne sera pas crédité sur votre Compte.

- 9.1.6. Robinhood peut autoriser un tiers à détenir vos fonds aux fins d'une transaction pour votre compte, lorsque la législation applicable le permet. Ce tiers peut être une société affiliée de Robinhood ou un tiers, tel qu'une plateforme d'échange ou une chambre de compensation. Dans ce cas, nous prendrons des mesures raisonnables pour nous assurer que vos fonds sont traités comme des fonds de clients lorsque cela est applicable. Toutefois, nous ne saurions être tenus responsables de l'insolvabilité, des actes ou omissions de ce tiers, sauf en cas de fraude, d'acte intentionnel ou de négligence grave de notre part.
- 9.1.7. Vous acceptez que, lorsque vous donnez instruction à Robinhood d'exécuter un ordre d'achat via nos Services, Robinhood fasse débiter de votre Compte le montant correspondant à cet ordre. De même, lorsque vous donnez instruction à Robinhood d'exécuter un ordre de vente, Robinhood veillera à ce que le produit de la vente soit crédité sur votre Compte. Tout paiement en espèces tenant lieu de dividendes ou toute autre somme que Robinhood vous doit au titre de vos investissements sera versé sur votre Compte.
- 9.1.8. Vous vous engagez à restituer sans délai tout actif qui vous aurait été attribué par erreur.

9.2. Protection des instruments financiers des clients

- 9.2.1. Nous conservons vos instruments financiers en dépôt conformément aux protections prévues par la loi relative aux marchés d'instruments financiers et les règles de la Banque de Lituanie.
- 9.2.2. Nous ne pouvons utiliser vos instruments financiers qu'avec votre consentement préalable, exprès et écrit (ou équivalent), précisant les conditions d'utilisation. Toute utilisation est strictement limitée aux conditions convenues. Tout instrument financier utilisé sera clairement indiqué dans les relevés qui vous sont fournis.
- 9.2.3. Lorsque nous détenons vos instruments financiers en qualité de dépositaires conformément à la loi relative aux marchés d'instruments financiers et aux règles de la Banque de Lituanie, nous pouvons recourir à une société affiliée de Robinhood ou à un tiers indépendant en tant que sous-dépositaires. Nous veillons à ce que tout sous-dépositaire opère dans une juridiction soumise à une réglementation ou supervision spécifique en matière de conservation. À défaut, nous ne désignons un sous-dépositaire que lorsque la nature des instruments financiers concernés ou des services requis l'exige. Vous acceptez que, lorsque vos instruments financiers sont soumis au droit ou aux pratiques de marché d'un pays tiers et lorsque cela est autorisé par la législation applicable, les sous-dépositaires puissent enregistrer ou inscrire vos instruments financiers à leur nom ou au nom d'un tiers. Nous conserverons dans nos livres et registres vos droits sur les instruments financiers détenus par les sous-dépositaires tiers dans les cas où ceux-ci ont enregistré ou inscrit vos instruments financiers sur un compte commun ou les ont regroupés d'une autre manière avec les instruments

financiers appartenant à d'autres clients des sous-dépositaires tiers. Lorsque nous recourons à un tiers en qualité de dépositaires, nous procédons à une vérification de diligence raisonnable lors de sa sélection, de sa désignation et dans le cadre de contrôles périodiques, ainsi que concernant les modalités de détention et de conservation des instruments financiers.

- 9.2.4. Vous nous autorisez à faire en sorte que vos instruments financiers soient détenus auprès d'un sous-dépositaire ou d'un autre tiers dans une ou plusieurs juridictions situées en dehors de la Lituanie ou de l'Union européenne. Dans certains cas, les instruments financiers des clients détenus à l'étranger peuvent être soumis à des exigences de règlement-livraison, juridiques et réglementaires différentes de celles applicables en Lituanie ou dans l'Union européenne. Bien que nous fassions preuve de toute la diligence, du soin et de la compétence requis lors de la sélection, de la désignation et du suivi périodique du sous-dépositaire tiers, nous ne saurions être tenus responsables des pertes que vous pourriez subir du fait des actes ou omissions de ce sous-dépositaire en lien avec vos instruments financiers, ni de son insolvabilité, sauf en cas de fraude, d'acte intentionnel ou de négligence grave de notre part.

10. Frais et commissions

- 10.1. Vous acceptez de payer à Robinhood les frais appliqués dans le cadre des Services, au tarif en vigueur tel qu'indiqué dans la [Grille tarifaire](#), disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 10.2. Vous reconnaissez que les tarifs en vigueur peuvent être modifiés et que Robinhood vous en informera dans un délai raisonnable. Vous acceptez d'être lié par toute modification dès sa publication dans la Grille tarifaire. Vous acceptez également de vous acquitter de toutes taxes applicables. En outre, Robinhood se réserve le droit d'appliquer des tarifs et frais différents selon les clients, notamment dans le cadre d'offres spéciales, de promotions, d'accords spécifiques ou en fonction de critères liés au compte, tels que sa valeur ou la fidélité du client.
- 10.3. Vous acceptez que Robinhood se réserve le droit de répercuter tout frais facturé par des plateformes d'échange, des courtiers, des teneurs de marché, des fournisseurs de liquidité ou tout autre type de contrepartie, de lieu de négociation ou d'intermédiaire (chacun étant un « Acteur du marché »). Vous acceptez également que Robinhood puisse répercuter tout frais facturé par les réseaux de crypto-actifs dans le cadre de la réalisation de transferts de crypto-actifs.
- 10.4. Lorsque Robinhood entretient une relation continue avec vous au cours d'une année, elle vous fournit également des informations appropriées relatives aux coûts et frais que vous avez supportés sur une base annuelle au titre de votre Compte. Robinhood vous fournira également, lors de l'ouverture de votre compte, le document d'information ex ante sur les coûts et frais, destiné à illustrer l'impact des coûts et frais annuels sur le rendement de vos investissements lorsque vous utilisez Robinhood.

- 10.5. Vous acceptez également de rembourser tous les frais engagés par Robinhood pour le recouvrement de tout solde impayé sur votre Compte, y compris les frais juridiques dans la mesure autorisée par la loi.

11. Approvisionnement du compte et retraits

- 11.1. Vous pouvez à tout moment transférer des fonds vers votre Compte depuis un compte de paiement ouvert à votre nom, ou au moyen de tout autre mécanisme d'alimentation qui pourrait être proposé sur la Plateforme. Vos fonds seront disponibles pour effectuer des opérations sur la Plateforme dès que le paiement aura été traité avec succès et que les fonds auront été reçus par Robinhood.
- 11.2. Robinhood se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités d'alimentation de votre Compte, moyennant notification, et peut ajouter de nouveaux moyens d'approvisionnement sans préavis.
- 11.3. Les dépôts et retraits de fonds sur votre Compte sont soumis à certaines limites, notamment des plafonds de transfert quotidiens et un nombre maximal de transferts, que Robinhood peut modifier à tout moment.
- 11.4. Lorsque vous demandez le retrait de fonds détenus sur votre Compte, Robinhood exécutera cette instruction et transférera le montant demandé vers votre compte de paiement lié. Ni Robinhood ni aucun partenaire commercial ne saura être tenu responsable des retards dans le transfert des fonds résultant de délais du système bancaire.
- 11.5. En concluant le présent Accord, vous acceptez de manière irrévocable que, dès lors que vos fonds ont été transférés vers votre compte de paiement lié, Robinhood ait satisfait à l'ensemble de ses obligations à votre égard au titre de ce transfert. Il vous incombe de fournir des coordonnées bancaires exactes pour ce transfert. Ni Robinhood ni aucun partenaire commercial ne pourra être tenu responsable en cas de non-crédit des fonds retirés résultant d'informations incorrectes ou de tout autre manquement de votre prestataire de services de paiement.
- 11.6. Vous pouvez être redevable de frais et dépenses facturés par votre prestataire de services de paiement dans le cadre du transfert de fonds vers votre compte de paiement désigné. Ni Robinhood ni aucun partenaire commercial ne saurait être responsable de tels frais ou dépenses.
- 11.7. Robinhood ne facture pas de frais pour les transferts de fonds, mais des coûts implicites facturés par des tiers peuvent s'appliquer. Veuillez consulter la [Grille tarifaire](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires pour plus d'informations.

12. Rapports, confirmations et relevés.

- 12.1. Sauf indication contraire au point 12.2, vous recevrez une confirmation d'opération de la part de Robinhood dans les meilleurs délais après l'exécution de votre ordre, ainsi qu'une confirmation de transfert de crypto-actifs après l'exécution de ce transfert. Vous reconnaissez qu'il vous incombe de consulter sans délai votre historique de transactions,

vos confirmations d'opérations, vos confirmations de transfert ainsi que toute notification émise par Robinhood ou ses sociétés affiliées, et de nous signaler rapidement toute opération non autorisée ou incorrectement exécutée, ainsi que toute erreur, incohérence ou inexactitude dans vos relevés de compte, confirmations ou historique disponibles sur la Plateforme.

- 12.2. Si vous choisissez d'investir le solde de vos fonds disponibles détenus auprès de nous dans un FM, vous ne recevrez pas de confirmations d'opération distinctes de Robinhood pour les dépôts et retraits liés à ce FM. L'ensemble des opérations relatives au FM apparaîtra dans vos relevés de compte.
- 12.3. Les relevés de compte seront mis à votre disposition sous forme électronique via la Plateforme sur une base mensuelle. Il vous incombe de les consulter sans délai dès leur réception. Ces relevés retracent l'ensemble des opérations effectuées sur votre Compte pour la période concernée, notamment les transactions sur instruments financiers et crypto-actifs, les soldes en espèces et en crypto-actifs, les crédits portés à votre Compte ainsi que l'ensemble des frais prélevés.
- 12.4. Nonobstant toute autre disposition du présent Contrat, les confirmations de transaction seront considérées comme vous liant, sauf si vous notifiez à Robinhood toute contestation dans un délai de deux (2) jours à compter de la date à laquelle ces confirmations sont mises à votre disposition sur la Plateforme. Nous sommes en droit de considérer que toute demande ou instruction de transfert de crypto-actifs reçue via votre Compte constitue une demande ou instruction valide émanant de vous et que ce transfert est dûment autorisé. Les relevés de Compte et les confirmations de transfert de crypto-actifs seront considérés comme vous liant, sauf si vous notifiez par écrit à Robinhood toute contestation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la mise à disposition de vos relevés de Compte sur la plateforme Robinhood. Ces contestations peuvent être formulées oralement ou par écrit ; toutefois, toute contestation orale doit être immédiatement confirmée par écrit. Si vous ne nous notifiez pas, dans les délais prévus à la présente Section 12, toute transaction non autorisée ou incorrectement exécutée, vous serez réputé avoir approuvé sans réserve les transactions exécutées.
- 12.5. Aucune disposition de la présente section 12 ne limite vos droits en vertu de la législation applicable. Nous vous invitons à consulter la [Procédure de traitement des réclamations](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 12.6. Dans tous les cas, Robinhood se réserve le droit de déterminer le bien-fondé de votre contestation. Si vous contestez une transaction pour quelque raison que ce soit, vous acceptez d'être tenu de prendre les mesures nécessaires afin de limiter toute perte pouvant résulter de cette transaction ; à défaut, vous assumerez seul la responsabilité de toute perte liée à cette transaction, même si votre contestation est finalement reconnue comme fondée. Aucune disposition de la présente section ne limite les responsabilités qui vous incombent au titre du présent Accord.
- 12.7. Dans la mesure permise par le droit applicable, ni Robinhood ni aucune de ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables des pertes, manques à gagner ou autres dommages résultant prétendument d'un retard ou d'un défaut d'émission d'une confirmation, d'un relevé ou d'une mise à jour de statut.

13. Conflits d'intérêts

- 13.1. Robinhood fournit des services d'investissement et des services auxiliaires, ainsi que des services sur crypto-actifs, à un large éventail de clients, ce qui peut, dans certaines situations, donner lieu à des conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte à la protection des intérêts des clients.
- 13.2. Robinhood prend toutes les mesures appropriées afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts. Robinhood agit ainsi afin d'éviter tout effet négatif sur vos intérêts. Toutefois, ces mesures peuvent ne pas suffire, dans certains cas, à garantir avec une certitude raisonnable que le risque de préjudice pour vos intérêts sera évité. Dans ces cas limités, Robinhood vous informera de la nature ou de la source du conflit, ainsi que des mesures mises en place pour en atténuer les effets. La [Politique de gestion des conflits d'intérêts](#) est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires et des informations complémentaires peuvent être fournies sur demande.

14. Système d'indemnisation des investisseurs.

- 14.1. Robinhood participe au système lituanien d'indemnisation des investisseurs. Tout fonds et/ou instrument financier détenu sur votre Compte auprès de Robinhood, quelle que soit la devise dans laquelle il est libellé, est protégé à hauteur de 22 000 € par le système d'indemnisation des investisseurs en cas d'insolvabilité de Robinhood entraînant la perte de vos fonds et/ou instruments financiers. Pour plus d'informations, veuillez consulter les informations clés relatives au [système d'indemnisation des investisseurs](#) disponibles dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 14.2. La perte de vos crypto-actifs en cas d'insolvabilité de Robinhood n'est pas couverte par ce système d'indemnisation.
- 14.3. Le système d'indemnisation des investisseurs ne couvre pas non plus le risque d'investissement et ne donne lieu à aucune indemnisation en cas de pertes résultant d'investissements non rentables ou d'une baisse de la valeur de vos instruments financiers ou crypto-actifs.
- 14.4. Vous acceptez que nous vous fournissions, une fois par an, les informations pertinentes relatives au système d'indemnisation applicable, sur un support durable via la Plateforme.

15. Réglementation applicable.

- 15.1. Votre Compte, ainsi que tout ordre qui y est passé ou exécuté, sont soumis à l'ensemble des règles et réglementations applicables émanant des autorités gouvernementales, des autorités de régulation et des organismes d'autorégulation, ainsi qu'aux règles, réglementations, usages, politiques et procédures des plateformes d'échange, marchés et autres lieux d'exécution auxquels les ordres sont transmis, exécutés ou compensés.

16. Vos obligations.

- 16.1. Vous fournissez à Robinhood toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et répondez sans délai à toute demande d'information complémentaire. Robinhood fournit les Services sur la base des informations que vous avez communiquées.
- 16.2. Vous vous engagez à informer sans délai Robinhood, via la Plateforme (notamment au moyen des paramètres de votre Compte, en répondant aux questionnaires ou par e-mail), de toute modification des informations personnelles que vous avez fournies.
- 16.3. Vous vous engagez à ne pas ouvrir plusieurs Comptes.
- 16.4. Vous vous engagez à utiliser la Plateforme et votre Compte uniquement à des fins d'investissement personnel et à aucune autre fin. Vous devez utiliser les Services de manière responsable et raisonnable. Vous ne devez pas utiliser les Services pour commettre ou tenter de commettre une infraction, ni adopter un comportement abusif ou autrement interdit.
- 16.5. Vous reconnaissez être seul responsable de tout ordre ou toute instruction apparaissant dans, provenant de ou associé(e) à votre identifiant et mot de passe, à votre Compte ou à votre numéro de Compte, et confirmez les avoir autorisés, sans préjudice de vos droits lorsque Robinhood a agi avec négligence ou de manière frauduleuse, en cas de faute intentionnelle ou lorsque la législation applicable vous confère des droits particuliers. Tous ces ordres ou instructions seront exécutés sur la base de votre déclaration selon laquelle ils correspondent à une intention réelle d'achat ou de vente. Robinhood est en droit de considérer que tout ordre ou toute instruction reçu(e) via votre Compte constitue un ordre ou une instruction valide émanant de vous. Vous êtes tenu de régler immédiatement, ou sur demande, tout achat effectué. Si vous ne disposez pas de fonds suffisants pour régler un achat ou une opération initié(e) sur la Plateforme, Robinhood pourra, à sa seule discrétion et sans préavis :
 - 16.5.1. liquider les instruments financiers ou crypto-actifs concernés par l'ordre ; ou
 - 16.5.2. vendre d'autres instruments financiers, crypto-actifs ou actifs détenus sur votre Compte.
- 16.6. Vous vous engagez à ne permettre à aucune autre personne d'effectuer des opérations sur votre Compte. Robinhood peut, à tout moment, à sa seule discrétion et sans préavis, interdire ou restreindre votre accès aux Services. Robinhood se réserve le droit d'exiger le paiement intégral au moyen de fonds définitivement crédités avant d'accepter tout ordre.
- 16.7. Vous déclarez et garantissez, à la date de conclusion du présent Accord et pendant toute sa durée, que :
 - 16.7.1. vous êtes âgé d'au moins 18 ans ;
 - 16.7.2. vous n'êtes pas un résident marié de la République de Lituanie ou, si vous êtes un résident marié de la République de Lituanie, vous fournirez à Robinhood une procuration établie par votre conjoint, notariée (avant tout investissement ou

opération sur des produits dérivés sur actions tokenisés au titre de l'Annexe E) ou établie au minimum sous forme écrite simple (avant tout investissement ou opération sur des contrats à terme perpétuels au titre de l'Annexe F ou dans des FM au titre de l'Annexe G) ;

- 16.7.3. vous n'êtes pas une « U.S. person » (citoyen américain) au sens de la section 7701(a)(30) de l'Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié (à des fins fiscales américaines) ;
- 16.7.4. vous agissez en qualité de consommateur dans le cadre du présent Accord et de chaque opération réalisée en application de celui-ci, et vous exécuterez les obligations valides et juridiquement contraignantes qui vous incombent conformément aux termes du présent Accord, sous réserve des dispositions légales applicables relatives aux droits des créanciers et des principes généraux d'équité applicables ;
- 16.7.5. les informations que vous avez fournies à Robinhood sont (et celles que vous fournirez ultérieurement seront) complètes, exactes et non trompeuses à tous égards, et vous informerez sans délai Robinhood de toute modification de ces informations ;
- 16.7.6. si vous êtes ou devenez dirigeant, administrateur ou détenteur de 10 % du capital d'une société cotée en bourse, vous en informerez sans délai Robinhood par écrit, par e-mail ;
- 16.7.7. aucune autre personne que vous ne détient d'intérêt sur le Compte ouvert en vertu du présent Accord ;
- 16.7.8. vous serez responsable envers Robinhood de toute obligation ou responsabilité résultant d'un manquement substantiel de votre part au présent Accord ou à tout autre accord conclu ou à conclure avec Robinhood ou l'une de ses sociétés affiliées ;
- 16.7.9. vous assumez l'entière responsabilité du suivi et de la sécurisation de votre Compte ainsi que de son accès, notamment :
 - 16.7.9.1. en conservant confidentiels votre numéro de Compte, votre identifiant et votre mot de passe ;
 - 16.7.9.2. en ne partageant votre numéro de Compte, votre identifiant, votre mot de passe ou toute autre information relative à votre Compte avec aucune autre personne ;
 - 16.7.9.3. en ne donnant accès à votre Compte à aucune autre personne ;
 - 16.7.9.4. en sécurisant tout ordinateur ou appareil mobile utilisé pour accéder à la Plateforme ;
 - 16.7.9.5. si vous utilisez un dispositif d'accès biométrique (tel que la reconnaissance faciale, la reconnaissance d'empreinte digitale ou tout procédé similaire) pour accéder à l'Application ou la déverrouiller, en

veillant à ce que seules vos données biométriques permettent de déverrouiller votre appareil mobile et l'Application (par exemple, en vous assurant qu'aucun autre visage ou empreinte digitale ne permette d'accéder à votre appareil ou à votre Compte via l'Application) ;

- 16.7.10. vous informerez immédiatement Robinhood par écrit, par e-mail ou via le service client, dès que vous aurez connaissance : (i) de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de votre numéro de Compte, identifiant ou mot de passe ; (ii) de l'absence de réception d'une communication confirmant qu'un ordre passé via les Services a été reçu, exécuté ou annulé, le cas échéant ; (iii) de l'absence de réception d'une confirmation écrite exacte d'un ordre, d'une exécution, d'une annulation ou d'un transfert ; (iv) de la réception d'une confirmation d'ordre, d'exécution, d'annulation ou de transfert que vous n'avez pas initié(e) ; (v) de toute information inexacte relative à vos ordres, opérations, soldes de Compte, dépôts, retraits, transferts ou historique de transactions ; ou (vi) de toute autre utilisation ou accès non autorisé à votre Compte (chacun des événements visés aux points (i) à (vi) constituant un « Événement potentiellement frauduleux ») ;
- 16.7.11. vous vous engagez à informer immédiatement Robinhood dès la découverte d'un Événement potentiellement frauduleux, et au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant cette découverte ; à coopérer pleinement avec les autorités compétentes, Robinhood et ses sociétés affiliées dans le cadre de toute enquête relative à un tel événement ; à fournir rapidement, avec exactitude et de manière complète, toute déclaration sous serment ou tout document écrit raisonnablement requis ; vous reconnaissez que l'accès aux Services, y compris à votre Compte, peut être suspendu en cas d'Événement potentiellement frauduleux ; et vous acceptez d'indemniser Robinhood, ses sociétés affiliées ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs pour toute perte résultant d'un Événement potentiellement frauduleux causé par vos actes ou omissions ou liée à celui-ci ;
- 16.7.12. l'utilisation et le stockage de toute information (y compris votre numéro de Compte, les informations relatives à votre portefeuille, l'activité de transaction, les soldes de Compte et toute autre information) sur votre téléphone mobile connecté à Internet ou tout autre appareil de communication sans fil similaire (ci-après, l'« Appareil mobile ») ou sur votre ordinateur se font à vos propres risques et sous votre seule responsabilité ; vous reconnaissez également que Robinhood recommande l'utilisation d'appareils équipés de logiciels de sécurité appropriés et à jour afin de réduire le risque d'accès non autorisé au système ou à l'Appareil mobile utilisé ; des informations complémentaires relatives aux pratiques de sécurité sont disponibles dans cet article du [Centre d'aide](#) ;
- 16.7.13. vous reconnaissez que : (i) afin d'utiliser les Services, y compris pour maintenir votre Compte sur la Plateforme, vous devez télécharger, ou télécharger à la demande de Robinhood, l'Application sur votre Appareil mobile à des fins de sécurité ou pour toute autre raison liée au Compte ; (ii) Robinhood publiera périodiquement des mises à jour logicielles de l'Application ; (iii) il vous incombe de télécharger et de mettre à jour les logiciels nécessaires et de maintenir la version la plus récente de l'Application sur votre Appareil mobile ; à défaut,

certaines informations importantes, mises à jour contractuelles ou informations réglementaires, et cela pourrait affecter votre capacité à accéder à votre Compte ; et (iv) Robinhood ne saurait être tenue responsable des pertes résultant de l'utilisation d'un logiciel obsolète ou du défaut de téléchargement de l'Application sur votre Appareil mobile ;

- 16.7.14. la conclusion du présent Accord ou de toute opération effectuée en vertu de celui-ci n'enfreint ni n'entre en conflit avec aucune loi qui vous est applicable, ni avec aucune sûreté, acte constitutif de fiducie, contrat, autre instrument ou restriction contractuelle vous étant applicable, vous liant ou affectant l'un quelconque de vos actifs, ni ne vous oblige à créer un privilège, une sûreté ou toute autre charge ;
- 16.7.15. vous respecterez l'ensemble des lois, réglementations, exigences en matière d'autorisation et droits de tiers applicables (y compris, notamment, les lois relatives à la protection des données personnelles ainsi que les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) dans le cadre de votre utilisation des Services et de la Plateforme.
- 16.7.16. vous respecterez l'ensemble des obligations légales et déclaratives applicables en matière fiscale dans toutes les juridictions concernées ;
- 16.7.17. vous respecterez l'ensemble des lois et obligations déclaratives applicables relatives à la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et toute autre forme de criminalité financière, et vous vous interdisez d'effectuer, de faciliter ou de participer à toute opération susceptible d'impliquer Robinhood ou ses sociétés affiliées dans des faits de corruption, de blanchiment de capitaux ou toute autre forme de criminalité financière ;
- 16.7.18. vous reconnaissez être seul responsable de la compréhension des droits et conditions applicables à l'ensemble des instruments financiers et crypto-actifs achetés, vendus ou détenus sur votre Compte ;
- 16.7.19. vous n'êtes en possession d'aucune information privilégiée ou sensible susceptible d'affecter votre capacité à respecter légalement le présent Accord ;
- 16.7.20. vous ne participerez à aucune activité constituant un abus de marché ou un comportement abusif sur les marchés au regard du droit de l'Union européenne ou de toute autre législation applicable ;
- 16.7.21. vous ne faites l'objet d'aucune Sanction et ne figurez sur aucune liste de personnes sanctionnées ou faisant l'objet de restrictions, et vous ne réaliserez aucune opération ni n'exercerez aucune activité susceptible de placer Robinhood ou ses sociétés affiliées en violation de ces Sanctions ; et
- 16.7.22. vous déclarez et garantisiez ne pas être une personne politiquement exposée (« PPE ») au sens de la législation applicable. Si vous êtes ou devenez une PPE pendant la durée de détention de votre Compte auprès de Robinhood, vous vous engagez à en informer immédiatement Robinhood et à vous soumettre à toute mesure de vigilance jugée appropriée par Robinhood.

- 16.8. Aucun langage injurieux ou abusif, aucune violence physique, menace ou autre comportement inapproprié à l'égard de Robinhood, de ses dirigeants, employés, prestataires ou clients ne sera toléré. Si vous adoptez un tel comportement, tel que déterminé par Robinhood à sa seule discrétion, vous acceptez que Robinhood soit autorisée à : (i) liquider tout instrument financier, cryptoactif ou autre bien détenu sur votre Compte ; (ii) vous verser le produit correspondant ; et (iii) clôturer votre Compte. Robinhood ne saurait être tenue responsable des pertes résultant de la liquidation d'instruments financiers, crypto-actifs ou autres biens en application du présent paragraphe, y compris de toute obligation fiscale qui pourrait en découler.
- 16.9. Si vous tentez d'accéder à votre Compte depuis une juridiction faisant l'objet de certaines Sanctions légales (y compris des sanctions américaines), si vous résidez dans une telle juridiction ou si Robinhood a des motifs raisonnables de croire que tel est le cas, Robinhood peut restreindre votre Compte et annuler tout ordre en attente. Dans une telle situation, vous devrez soumettre une demande d'assistance selon les modalités prévues à la section 33 ; des informations complémentaires pourront vous être demandées dans le cadre de cette procédure. Vous devez clôturer votre Compte avant d'établir votre résidence dans une juridiction soumise à des Sanctions légales. Pour plus d'informations, veuillez consulter cet article du [Centre d'aide](#) relatif aux déplacements avec Robinhood.

17. Fiscalité.

- 17.1. Vous acceptez de recevoir, sous format électronique via la Plateforme, l'ensemble des confirmations, relevés de Compte et documents à caractère fiscal. Vous êtes seul responsable du respect de toute législation applicable ainsi que de la gestion de vos obligations fiscales. Vous confirmez avoir respecté et continuer à respecter l'ensemble des obligations fiscales déclaratives applicables aux investissements, crypto-actifs ou fonds détenus sur votre Compte, ainsi qu'aux revenus ou gains qui en découlent.
- 17.2. La valeur et les effets de certains Services peuvent dépendre de votre situation fiscale ; il vous appartient donc de solliciter un conseil fiscal afin de vérifier que ces Services sont adaptés à votre situation. Robinhood ne fournit aucun conseil fiscal à ce titre.
- 17.3. Dans certaines juridictions et selon la nature de vos actifs, Robinhood peut être tenue de transmettre aux autorités fiscales des informations vous concernant et concernant vos investissements. Robinhood peut également être tenue de déclarer tout revenu de source américaine et de prélever des retenues à la source sur tout revenu qui vous est versé ou transmis.
- 17.4. Vous autorisez Robinhood à transmettre tout document fiscal à tout agent chargé de la retenue à la source ayant le contrôle, la réception ou la garde des revenus dont vous êtes le bénéficiaire effectif, ou habilité à verser ou distribuer ces revenus.
- 17.5. Le formulaire W-8BEN est une attestation permettant de garantir l'exactitude des informations fournies à des fins de déclaration fiscale. Vous vous engagez à soumettre un nouveau formulaire W-8BEN dans un délai de 30 jours si l'une des déclarations figurant dans un formulaire précédemment soumis devient inexacte. Vous vous engagez également à fournir un nouveau formulaire W-8BEN avant l'expiration de tout formulaire

précédemment soumis, ainsi que tout document complémentaire nécessaire pour confirmer sa validité. Un formulaire W-8BEN est généralement valable pendant l'année de sa signature ainsi que durant les trois années civiles suivantes.

18. Limitation de responsabilité ; votre responsabilité à notre égard.

- 18.1. Robinhood et ses sociétés affiliées n'excluent ni ne limitent leur responsabilité envers vous lorsque cela est interdit par la loi. Cela inclut notamment toute responsabilité résultant d'une fraude ou de déclarations frauduleuses. En outre, toute limitation de responsabilité demeure soumise aux obligations qui nous incombent en vertu de la législation et de la réglementation applicables.
- 18.2. Robinhood et ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables des pertes ou dommages que vous subiriez à la suite d'une violation du présent Accord ou d'un manquement à leur obligation de diligence et de compétence, lorsque ces pertes ou dommages n'étaient pas raisonnablement prévisibles. Une perte ou un dommage est considéré comme raisonnablement prévisible, soit lorsqu'il est évident qu'il se produira, soit lorsque, au moment de la conclusion du présent Accord, Robinhood et vous-même saviez qu'il était susceptible de se produire. Robinhood et ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables des pertes ou dommages qui n'étaient pas raisonnablement prévisibles.
- 18.3. Robinhood et ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables des pertes à caractère commercial. Les Services sont fournis exclusivement pour un usage privé et personnel. Robinhood et ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables de toute perte de bénéfices, perte d'activité, interruption d'activité ou perte d'opportunité commerciale.
- 18.4. Ni Robinhood, ni ses sociétés affiliées ou prestataires de services, ni leurs dirigeants, administrateurs, agents, partenaires de coentreprise, employés ou représentants respectifs ne pourront être tenus responsables d'un montant supérieur à la valeur des investissements détenus sur votre Compte au moment du manquement de Robinhood à l'origine de votre réclamation. Lorsqu'une réclamation porte sur un ordre ou une transaction spécifique, cette responsabilité sera en outre limitée au montant de l'ordre ou de la transaction concerné(e).
- 18.5. Robinhood sera responsable envers vous de toute perte de crypto-actifs ou de moyens d'accès à ces crypto-actifs détenus sur votre Compte résultant d'un incident imputable à Robinhood. En tout état de cause, la responsabilité de Robinhood pour une telle perte sera limitée à la valeur de marché du cryptoactif perdu au moment de la survenance de cette perte. Si un incident n'est pas imputable à Robinhood, nous ne serons pas responsables envers vous de la perte de vos crypto-actifs ou des moyens d'accès à ceux-ci pouvant résulter d'un tel incident. Les incidents qui ne nous sont pas imputables comprennent tout événement dont nous démontrons qu'il est survenu indépendamment de la fourniture de nos Services ou de nos opérations, tel qu'un problème inhérent au fonctionnement du registre distribué que nous ne contrôlons pas, ou lorsque cette perte résulte de votre fraude, d'une faute intentionnelle ou de votre négligence.

- 18.6. Sous réserve de la section 18.1, Robinhood et ses sociétés affiliées ne sauraient être tenues responsables des pertes ou dommages résultant de, ou liés à :
- 18.6.1. des fluctuations de marché intervenant entre le moment où une instruction est reçue et celui où elle est exécutée, ou des fluctuations de marché intervenant après l'exécution de votre ordre ;
 - 18.6.2. tout événement échappant au contrôle raisonnable de Robinhood, notamment toute interruption ou indisponibilité des Services causée par une perturbation affectant un marché, un réseau de communication ou un système informatique ;
 - 18.6.3. l'exécution ou la non-exécution, par une plateforme d'échange, un fournisseur de données de marché, un lieu d'exécution, un partenaire ou tout autre tiers, ou par leurs partenaires ou sociétés affiliées respectifs, de leurs obligations relatives à tout instrument financier, cryptoactif ou autre actif ;
 - 18.6.4. toute situation dans laquelle Robinhood ou l'une de ses sociétés affiliées agit en qualité d'apporteur d'affaires, de distributeur ou de promoteur d'un produit, d'une fonctionnalité, d'un service ou d'un programme, ainsi que toute question résultant d'une telle activité de présentation, commercialisation, promotion ou recommandation ;
 - 18.6.5. tout manquement de votre part aux Conditions générales du présent Accord ;
 - 18.6.6. toute action de tiers liée à votre réception et à votre utilisation de toute information, Information de tiers (telle que définie ci-dessous), analyse de marché, autre contenu de tiers ou toute autre information obtenue sur la Plateforme ou autrement par l'intermédiaire des Services ;
 - 18.6.7. toute action d'un tiers liée à votre utilisation des Services ;
 - 18.6.8. toute perte résultant d'une défaillance du protocole cryptographique d'un cryptoactif ;
 - 18.6.9. toute déclaration inexacte, prétendument inexacte, tout acte ou toute omission de votre part ou de celle de votre représentant ; ou
 - 18.6.10. l'exécution de vos instructions ou de celles de votre représentant, le refus d'exécuter des instructions illégales ou déraisonnables émanant de vous ou de votre représentant, ou encore le refus d'exécuter des ordres relatifs à votre Compte lorsque celui-ci fait l'objet d'une saisie ou d'une mesure conservatoire dans le cadre d'une procédure engagée à votre encontre (étant précisé que Robinhood et ses sociétés affiliées ne sont pas tenues de contester la validité d'une telle saisie ou mesure conservatoire).
- 18.7. Les Services sont fournis « en l'état » et « selon disponibilité », sans aucune garantie supplémentaire quant à leur disponibilité. Dans toute la mesure permise par la législation applicable, nous excluons expressément toute garantie implicite de propriété, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et/ou d'absence de contrefaçon. En cas d'interruption ou de défaillance des Services, vous vous engagez à limiter autant que possible les pertes susceptibles d'en résulter et à ne prendre aucune mesure

déraisonnable susceptible de les aggraver. Robinhood peut également proposer, de temps à autre, de nouvelles fonctionnalités ou outils « bêta » permettant à ses utilisateurs de les tester à titre expérimental. Ces fonctionnalités ou outils sont fournis exclusivement à des fins de test, sans garantie d'aucune sorte, et peuvent être modifiés ou supprimés à tout moment à la seule discrétion de Robinhood. Les dispositions de la présente section s'appliquent intégralement à ces fonctionnalités et outils.

- 18.8. Vous acceptez l'utilisation de systèmes automatisés dans le cadre de votre Compte, notamment des systèmes automatisés de saisie et d'exécution d'ordres, de tenue de registres, d'établissement de rapports, de rapprochement de comptes et de gestion des risques (collectivement, les « Systèmes automatisés »). L'utilisation de ces Systèmes automatisés comporte des risques susceptibles d'entraîner des dommages ou coûts importants pour vous, notamment des interruptions ou retards de service, des erreurs ou omissions dans les informations fournies, des défaillances système ainsi que des erreurs de conception ou de fonctionnement de ces Systèmes automatisés.
- 18.9. Tout document, information, point de vue, opinion, projection ou estimation présenté via la Plateforme est fourni par Robinhood à titre purement informatif et peut être modifié sans préavis. Il vous appartient d'évaluer vous-même la pertinence, l'actualité, l'exactitude, le caractère adéquat, la valeur commerciale, l'exhaustivité et la fiabilité des documents, informations, points de vue, opinions, projections ou estimations disponibles sur la Plateforme.
- 18.10. Vous serez responsable envers Robinhood dans la mesure où : (i) Robinhood subit des pertes raisonnablement prévisibles résultant d'un manquement de votre part au présent Accord ; ou (ii) Robinhood subit des pertes au titre desquelles elle est autorisée à exercer un recours à votre encontre en vertu de la législation applicable, du présent Accord ou de tout autre accord conclu entre vous, Robinhood et/ou l'une de ses sociétés affiliées. Cela inclut notamment tous frais, responsabilités, coûts et dépenses supportés par Robinhood du fait de votre manquement, y compris les frais juridiques raisonnables.
- 18.11. Si vous autorisez ou permettez à des tiers d'accéder aux Services fournis par Robinhood ou ses sociétés affiliées, ou de les utiliser, y compris votre Compte, vous serez responsable de toute perte ou tout dommage résultant de cet accès ou de cette utilisation. Cela inclut toute perte ou tout dommage pouvant résulter de réclamations ou d'actions engagées par des tiers contre Robinhood ou ses sociétés affiliées en lien avec cet accès ou cette utilisation.
- 18.12. Les dispositions de la présente section 18 continueront de s'appliquer même si Robinhood cesse de vous fournir les Services.

19. Restrictions d'utilisation des Services ; résiliation des Services.

- 19.1. Robinhood peut, à sa seule discrétion et sans préavis, interdire ou restreindre votre accès aux Services, y compris à votre Compte. Robinhood peut à tout moment, à sa seule discrétion et sans préavis : (i) interdire ou restreindre votre accès aux Services, à la Plateforme ou à des services connexes, ainsi que votre capacité à effectuer des opérations ou à déposer ou retirer des fonds ; (ii) refuser d'accepter l'un de vos ordres ; (iii) refuser d'exécuter l'un de vos ordres ; ou (iv) clôturer votre Compte conformément à

la section 20. La clôture de votre Compte n'affectera pas les droits et obligations nés avant sa date de clôture, étant toutefois précisé que, si vous avez choisi de percevoir des intérêts via un fonds monétaire (FM), vous ne pourrez prétendre à aucun intérêt accumulé après la date à laquelle votre Compte a été restreint ou clôturé. Robinhood peut notamment restreindre les retraits ou les opérations sur votre Compte en cas de suspicion raisonnable de fraude, d'altération des capacités, de comportement inapproprié ou lorsqu'elle reçoit notification d'un litige portant sur tout ou partie des actifs détenus sur votre Compte. S'agissant des résidents de la République de Lituanie, Robinhood peut également restreindre les opérations sur des produits dérivés sur actions tokenisées au titre de l'Annexe E, des contrats à terme perpétuels au titre de l'Annexe F et/ou FM au titre de l'Annexe G si vous ne fournissez pas d'informations relatives à votre situation matrimoniale et/ou, si vous êtes marié, si vous ne fournissez pas la procuration de votre conjoint requise par la clause 16.7.2 du présent Accord. Robinhood ne pourra être tenue responsable des pertes que vous pourriez subir en raison du refus de Robinhood d'autoriser un dépôt, un retrait ou une transaction.

- 19.2. Robinhood peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier ou supprimer tout produit, service ou fonctionnalité. Vous acceptez que nous puissions vous transférer vers un produit ou un service raisonnablement similaire au produit ou service modifié ou supprimé, dans la mesure où un tel produit ou service existe. Nous vous informerons à l'avance de toute modification substantielle, suppression ou transfert relatif à un produit, un service ou une fonctionnalité, dans la mesure requise par la législation applicable.
- 19.3. Robinhood prendra des mesures raisonnables pour vous informer de manière appropriée en cas de gel, de blocage ou de résiliation des Services et/ou de votre Compte. Toutefois, il peut arriver que Robinhood soit tenue de suspendre, bloquer ou résilier les Services et/ou votre Compte sans vous en informer au préalable. Robinhood prendra de telles mesures si elle estime raisonnablement qu'il existe un risque de sécurité ou réglementaire, que vous avez enfreint le Contrat, qu'elle y est tenue en vertu du droit applicable ou à la demande d'une autorité de régulation, et/ou qu'une demande, une décision, une résolution ou toute autre annonce relative à une liquidation ou à une procédure de faillite vous concernant a été émise.

20. Cas de défaut

- 20.1. Aux fins du présent Accord, chacun des événements suivants constitue un « Cas de défaut » :
 - 20.1.1. vous ne nous réglez pas, dans un délai de sept jours suivant notre demande, les frais, commissions et/ou sommes dus au titre de votre Compte ;
 - 20.1.2. vous faites l'objet d'une procédure de faillite, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou de toute procédure similaire, ou une procédure visant à ouvrir une telle procédure est engagée à votre encontre, ou vous êtes généralement dans l'incapacité de régler vos dettes à leur échéance (ou vous le reconnaissez par écrit) ;
 - 20.1.3. nous estimons raisonnablement qu'une telle mesure est nécessaire afin de prévenir une violation, réelle ou potentielle, de toute législation applicable ; et/ou

- 20.1.4. vous commettez un manquement substantiel au présent Accord et : (i) si ce manquement peut être réparé (tel que déterminé de bonne foi par Robinhood à sa seule discrétion), vous ne remédiez pas à ce manquement dans un délai de sept jours suivant la notification qui vous en est faite ; ou (ii) si ce manquement ne peut pas être réparé (tel que déterminé de bonne foi par Robinhood à sa seule discrétion), auquel cas il constituera immédiatement un Cas de défaut.
- 20.2. En cas de Cas de défaut, Robinhood sera en droit de résilier le présent Accord conformément à la section 21 et de considérer tout ou partie des transactions en cours entre vous et Robinhood comme annulées ou résiliées. En cas de Cas de défaut, Robinhood disposera de l'ensemble des droits et recours reconnus à un créancier en vertu de la législation applicable, en complément des droits et recours prévus par le présent Accord.

21. Résiliation ; cas de défaut ; clôture du Compte

- 21.1. Vous pouvez résilier le présent Accord et clôturer votre Compte, après avoir réglé toute somme due, en nous adressant une notification écrite. Veuillez consulter cet article du [Centre d'aide](#) pour plus d'informations sur la procédure de clôture de Compte. Si vous souhaitez clôturer votre Compte, vous devez nous adresser une demande par l'un des moyens de contact mentionnés à la section 33.
- 21.2. Sans préjudice du droit de Robinhood de cesser de fournir les Services ou de bloquer l'accès à votre Compte conformément au présent Accord, Robinhood peut résilier le présent Accord ou clôturer, désactiver ou bloquer l'accès à votre Compte à tout moment, à sa seule discrétion, moyennant un préavis d'au moins trente (30) jours. Robinhood se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exécuter ou de rejeter tout ordre ou toute instruction en attente après notification de cette résiliation. Dans tous les cas, vous reconnaissez que, même si aucune pénalité ne vous sera facturée par Robinhood, vous resterez tenu de satisfaire à l'ensemble des obligations que vous avez envers Robinhood, qu'elles soient nées avant ou après la résiliation, y compris celles résultant d'opérations initiées avant la réception de votre notification par Robinhood et exécutées ultérieurement. Vous resterez également redevable de tout montant restant dû à la date de résiliation au titre des intérêts et frais applicables.
- 21.3. Robinhood peut résilier le présent Accord sans préavis : (i) en cas de Cas de défaut ; (ii) lorsqu'il existe un risque réel de préjudice ou de perte pour Robinhood si le présent Accord demeure en vigueur (notamment en cas de fraude ou de violation des Sanctions) ; (iii) lorsque la loi ou une autorité de régulation l'exige ; (iv) lorsqu'il existe des soupçons raisonnables selon lesquels vous avez commis une infraction ; ou (v) lorsque Robinhood estime raisonnablement qu'une résiliation immédiate est nécessaire pour respecter ses obligations légales ou réglementaires.
- 21.4. Si votre Compte est clôturé pour quelque raison que ce soit, Robinhood peut (sauf interdiction résultant de la législation applicable) :
- 21.4.1. clôturer tout ou partie de vos positions ouvertes aux prix du marché en vigueur ;

- 21.4.2. faire liquider les instruments financiers détenus sur votre Compte aux prix du marché en vigueur ; en concluant le présent Accord, vous autorisez Robinhood à procéder à cette liquidation en cas de résiliation ;
- 21.4.3. faire liquider les crypto-actifs détenus sur votre Compte aux prix du marché en vigueur et, en concluant le présent Accord, vous autorisez Robinhood à procéder à cette liquidation en cas de résiliation, ou organiser la restitution des crypto-actifs détenus sur votre Compte par le biais de Transactions sortantes ;
- 21.4.4. déduire tous frais, coûts, dépenses, taxes et autres montants applicables liés à la liquidation de vos investissements ou à toute opération réalisée après la résiliation au titre de la présente section ; et
- 21.4.5. transférer tout solde restant vers l'un de vos comptes de paiement liés.

(chacune des opérations décrites ci-dessus constituant une « Opération de clôture de Compte »).

- 21.5. S'agissant des crypto-actifs détenus sur votre Compte, si Robinhood estime raisonnablement que le solde de votre Compte est insuffisant pour couvrir les coûts et frais liés à une Opération de clôture de Compte (un tel solde étant désigné comme un « Solde résiduel »), vous acceptez de renoncer à ce Solde résiduel sans compensation. Ces soldes ne seront plus visibles, accessibles ou récupérables. Vous acceptez également que Robinhood ne puisse être tenue responsable des pertes, gains non réalisés, dommages, frais ou autres préjudices que vous pourriez subir en lien avec cette renonciation.

22. Recours.

- 22.1. Le fait de ne pas exercer, ou de retarder l'exercice, d'un droit ou recours prévu par le présent Accord ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours. De même, l'exercice partiel d'un droit ou recours n'empêche pas l'exercice ultérieur de ce droit ou recours. Les droits et recours prévus par le présent Accord sont cumulatifs et ne limitent pas les autres droits et recours prévus par la loi.
- 22.2. L'exercice d'un droit ou recours prévu par le présent Accord n'empêche pas Robinhood d'exercer à nouveau ce droit ou recours (ou de l'exercer intégralement lorsqu'il ne l'a été que partiellement) ni d'exercer tout autre droit ou recours dont Robinhood dispose en vertu du présent Accord, de tout autre accord conclu entre vous et Robinhood, ou autrement. Les droits et recours de Robinhood au titre du présent Accord s'ajoutent à ceux prévus par la loi ou par tout autre fondement applicable.

23. Enregistrement des communications téléphoniques et électroniques.

- 23.1. Robinhood peut enregistrer, surveiller et conserver les conversations téléphoniques ainsi que toute autre forme de communication électronique avec vous. Vous êtes informé que ces enregistrements peuvent être utilisés comme éléments de preuve en cas de litige ou à la demande des autorités de régulation compétentes. Vous acceptez que ces enregistrements puissent servir de preuve de vos ordres, instructions ou de toute autre

communication liée à ces ordres, instructions ou à la fourniture continue des Services. Robinhood peut utiliser les enregistrements ou leurs transcriptions à toute fin qu'elle juge appropriée, dans la mesure permise par la législation applicable. Toute donnée personnelle contenue dans ces enregistrements ou transcriptions pourra être utilisée conformément à la [Politique de confidentialité de Robinhood Europe, UAB](#).

- 23.2. Sauf accord écrit préalable contraire, Robinhood et ses sociétés affiliées n'autorisent pas l'enregistrement des conversations téléphoniques par des tiers ou par vous-même.

24. Communications ; consentement à la transmission électronique.

- 24.1. Le présent Accord ainsi que l'ensemble des Communications avec vous sont rédigés en anglais. Toute traduction du présent Accord ou des Communications est fournie uniquement à titre de commodité et peut ne pas refléter fidèlement les informations figurant dans la version anglaise originale. En cas de divergence, la version anglaise du présent Accord ou de la Communication concernée prévaudra. Le terme « Communications » désigne l'ensemble des communications, notifications, informations et autres documents relatifs à votre Compte ou au présent Accord, notamment les relevés de compte, confirmations d'opérations, documents fiscaux, notifications, informations juridiques, communications réglementaires ainsi que toute autre information, document, donnée ou enregistrement relatif à votre Compte, au présent Accord (y compris ses modifications) et aux Services, qu'ils soient fournis par Robinhood ou l'une de ses sociétés affiliées. En acceptant les conditions du présent Accord, vous confirmez disposer d'une connaissance suffisante de la langue anglaise pour utiliser la Plateforme Robinhood, comprendre pleinement les termes du présent Accord et de tout autre document formant l'accord conclu entre nous, ainsi que toute autre information ou document transmis ou mis à votre disposition par Robinhood.

- 24.2. Vous acceptez la transmission électronique des Communications :

- 24.2.1. En acceptant la transmission électronique, vous donnez votre consentement éclairé à la transmission électronique de l'ensemble des Communications, à l'exception de celles dont vous avez expressément demandé l'envoi au format papier. Sous réserve des termes du présent Accord, vous pouvez retirer ou limiter votre consentement à la transmission électronique des Communications à tout moment en notifiant Robinhood par écrit de votre intention à cet effet. Si vous retirez ou limitez ce consentement, Robinhood peut, à sa seule discrétion, vous facturer des frais raisonnables pour toute Communication qui aurait autrement été transmise électroniquement, restreindre ou clôturer votre Compte, ou mettre fin à votre accès aux Services.
- 24.2.2. Votre consentement à la réception électronique des Communications prend effet immédiatement et demeure valable jusqu'à son retrait. Toute Communication reçue avant la prise en compte d'un retrait de consentement restera valable et produira pleinement ses effets.
- 24.2.3. Pour recevoir des Communications par voie électronique, vous devez disposer d'un ordinateur ou d'un appareil mobile connecté à Internet, d'une adresse e-mail

valide, ainsi que de la capacité de télécharger les applications que Robinhood peut spécifier et auxquelles vous avez accès.

- 24.2.4. En concluant le présent Accord, vous reconnaissez : (i) accepter l'ensemble des conditions décrites ci-dessus relatives à la transmission électronique des Communications ; et (ii) avoir lu attentivement les informations ci-dessus relatives au consentement éclairé à la transmission électronique.
- 24.3. Les principaux moyens utilisés pour communiquer avec vous au sujet de votre Compte comprennent : (i) la publication d'informations sur le Site Web ou leur mise à disposition via l'Application (y compris les alertes vous informant qu'une Communication a été publiée sur la Plateforme et peut être consultée) ; (ii) l'envoi d'e-mails à l'adresse électronique associée à votre Compte ; ou (iii) lorsque la législation applicable l'exige, l'envoi d'une notification vous redirigeant vers la Plateforme. Sauf disposition contraire de la législation applicable, Robinhood et ses sociétés affiliées se réservent le droit de publier des Communications sur la Plateforme sans notification préalable. Robinhood et ses sociétés affiliées se réservent également le droit d'envoyer des Communications à votre adresse postale ou électronique enregistrée, ou via l'Application ou le Site Web. Vous acceptez que toute Communication transmise selon l'un des modes précités soit réputée vous avoir été personnellement remise dès son envoi ou sa publication sur la Plateforme, que vous en preniez effectivement connaissance ou non.
- 24.4. Toutes les notifications par e-mail relatives aux Communications seront envoyées à l'adresse e-mail associée à votre Compte. Vous vous engagez à conserver l'adresse e-mail communiquée à Robinhood jusqu'à ce que vous en fournissiez une nouvelle, et à informer immédiatement Robinhood de toute modification de cette adresse. Les e-mails peuvent ne pas être transmis correctement ou dans des délais appropriés, notamment lorsqu'ils sont dirigés vers un dossier de courrier indésirable. Il vous incombe de veiller à ce que les e-mails provenant de Robinhood ou de ses sociétés affiliées ne soient pas considérés comme des courriers indésirables. Que vous receviez ou non une notification par e-mail, vous acceptez de consulter régulièrement la Plateforme afin de ne manquer aucune information, notamment toute communication urgente ou importante.
- 24.5. Internet n'est pas un réseau sécurisé, et les communications transmises via Internet peuvent être consultées par des tiers non autorisés ou non destinataires. Vous acceptez de ne transmettre aucune information confidentielle, y compris des numéros de Compte ou mots de passe, dans des e-mails non chiffrés. Vous acceptez également de dégager Robinhood, ses sociétés affiliées ainsi que leurs dirigeants et employés respectifs de toute responsabilité liée à un tel accès, sous réserve que Robinhood ou ses sociétés affiliées n'en soient pas à l'origine.

25. Cession.

- 25.1. Robinhood peut, à tout moment et dans la mesure permise par la législation applicable, céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Accord, ainsi que tout ou partie des fonctions exercées dans le cadre de celui-ci, à un tiers.

- 25.2. Si vous vous opposez à une cession réalisée en vertu de la présente section, vous pouvez résilier le présent Accord avec effet immédiat en adressant une notification écrite à Robinhood.
- 25.3. Le présent Accord lie vos héritiers, ayants droit, exécuteurs testamentaires, successeurs et représentants légaux. Vous ne pouvez céder le présent Accord ni aucun des droits ou obligations qui en découlent sans l'accord écrit préalable de Robinhood.

26. Modification de l'Accord.

- 26.1. Robinhood peut, à tout moment, modifier ou compléter le présent Accord en vous informant que la version révisée a été publiée sur la Plateforme ou en vous en transmettant une copie. Sauf disposition contraire de notre part et dans la mesure permise par la loi, la version révisée prendra effet au plus tôt trente (30) jours après sa publication sur la Plateforme ou sa communication. Vous serez réputé avoir accepté ces modifications si vous continuez à utiliser les Services après l'expiration du délai de préavis. Vous acceptez que toute notification de modification effectuée selon les modalités décrites ci-dessus constitue une notification suffisante, et que la poursuite de votre accès aux Services et/ou de leur utilisation vaut reconnaissance et acceptation de la version révisée du présent Accord. Si vous n'acceptez pas une modification, vous devez clôturer votre Compte et cesser d'utiliser les Services avant l'expiration du délai de préavis.
- 26.2. Les versions les plus récentes du présent Accord, ainsi que les versions antérieures, seront disponibles à tout moment sur la Plateforme.
- 26.3. Dans les cas suivants, une modification du présent Accord peut vous être notifiée avec effet immédiat :
- 26.3.1. lorsque les modifications visent à refléter un changement important de la législation applicable ou une décision d'un tribunal, d'une autorité de régulation ou d'un organisme professionnel similaire ;
 - 26.3.2. afin de modifier des coordonnées de contact ;
 - 26.3.3. afin de corriger des erreurs ou omissions dans le présent Accord (à condition que cette correction ne porte pas atteinte à vos droits) ;
 - 26.3.4. afin de mettre à jour les Informations figurant dans la Bibliothèque des informations réglementaires (à condition que cette modification ne porte pas atteinte à vos droits) ;
 - 26.3.5. afin de refléter une réduction des coûts liés à la fourniture des Services ;
 - 26.3.6. afin de permettre l'introduction de nouveaux systèmes, services, procédures, processus, évolutions technologiques ou produits (à condition que cette modification ne porte pas atteinte à vos droits) ; ou
 - 26.3.7. afin de rendre le présent Accord plus favorable pour vous.

27. Programmes promotionnels et offres marketing.

- 27.1. Vous reconnaissez que toute promotion proposée par Robinhood est soumise à des conditions particulières qui lui sont propres. Robinhood peut modifier ou mettre fin à une promotion conformément aux conditions applicables à celle-ci. Vous reconnaissez également que ces promotions peuvent être soumises à d'importantes restrictions concernant l'éligibilité ou les récompenses offertes.

28. Informations de tiers ; contenus éducatifs.

- 28.1. Robinhood ou ses sociétés affiliées peuvent mettre à disposition certains contenus ou informations, notamment des prix de marché relatifs à des instruments financiers ou crypto-actifs, des cotations provenant d'Acteurs du marché, des actualités, articles, commentaires, recherches, liens vers des sites Internet externes et d'autres informations accessibles via la Plateforme (collectivement, les « Informations de tiers »). Les Informations de tiers peuvent être préparées par des tiers et des fournisseurs externes indépendants non affiliés à Robinhood ou à ses sociétés affiliées. La mise à disposition de ces Informations de tiers ne vous confère aucun droit sur celles-ci. Vous ne pouvez pas, et vous vous engagez à ne pas, distribuer, reproduire, vendre ou exploiter commercialement les Informations de tiers, sous quelque forme que ce soit. Robinhood peut mettre fin à votre accès aux Informations de tiers à tout moment.
- 28.2. Les Informations de tiers, y compris les informations de prix et autres données de marché mises à disposition par Robinhood, peuvent être diffusées avec un décalage dans le temps. Les Informations de tiers sont fournies « en l'état » et « selon disponibilité » et ne doivent pas être considérées comme une forme de conseil ou de recommandation à votre intention ou concernant votre Compte. Vous utilisez les Informations de tiers à vos propres risques. Nous ne fournissons aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les Informations de tiers, notamment quant à leur exactitude, exhaustivité, actualité ou fiabilité.
- 28.3. Les opinions exprimées dans les Informations de tiers ne reflètent pas nécessairement celles de Robinhood ou de ses sociétés affiliées. Robinhood et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des sites Web de tiers ni de leur contenu ni de tout élément qui y est lié.
- 28.4. Robinhood peut choisir de mettre à votre disposition des contenus éducatifs relatifs aux instruments financiers et aux crypto-actifs. Les sujets abordés peuvent notamment inclure des informations générales, des analyses, des recherches et des supports pédagogiques. Ces informations ne sont pas personnalisées et ne tiennent pas compte de votre situation ou de vos besoins spécifiques sur les plans financier, fiscal, juridique, éducatif ou en matière d'investissement. Elles ne constituent pas, ne sont pas destinées à constituer et ne doivent pas être considérées comme un conseil financier, d'investissement, fiscal, juridique ou de trading, ni comme une quelconque recommandation.

29. Force Majeure

- 29.1. Robinhood ne saurait être tenue responsable des pertes que vous pourriez subir, directement ou indirectement, du fait d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle, notamment : guerre, insurrection, émeutes, conflit civil ou militaire, sabotage, actes de terrorisme, troubles sociaux, grève, lock-out, tremblement de terre, ouragan, incendie, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident, explosion, panne mécanique, défaillance de systèmes interconnectés ou opérationnels, virus informatiques, cyberattaque, phénomène naturel, maladie, épidémie ou pandémie, conflit du travail, conflit armé, panne informatique ou système défaillant, défaillance ou dysfonctionnement d'équipements, de moyens de communication ou de supports techniques, interruption de l'alimentation électrique, modification de la législation, restrictions monétaires, dévaluations ou fluctuations des taux de change, conditions de marché ou infrastructures affectant l'exécution ou le règlement des transactions ou la valeur des actifs, ou encore défaillance, pour quelque raison que ce soit, d'une plateforme d'échange, d'une contrepartie, d'une chambre de compensation, d'un courtier, d'une banque ou d'un dépositaire.

30. Droit applicable et règlement des litiges

- 30.1. L'interprétation, la validité et l'exécution du présent Accord, ainsi que tous droits, obligations, réclamations ou litiges en découlant, sont régies à tous égards par le droit de la République de Lituanie, à l'exclusion des règles de conflit de lois, quel que soit le lieu ou la juridiction dans lequel un litige survient. Toute action en justice fondée sur le présent Accord peut être portée devant les juridictions de la République de Lituanie ou celles de votre pays de résidence.

31. Décès.

- 31.1. Il est convenu qu'en cas de décès de votre part, le représentant de votre succession devra, dans un délai raisonnable, notifier par écrit votre décès à Robinhood, et Robinhood pourra, avant ou après réception de cette notification, engager les démarches nécessaires, exiger les documents et les décharges fiscales relatives à la succession ou aux droits de succession, conserver la partie de votre Compte qu'elle jugera utile ou restreindre les transactions sur celui-ci, afin de se protéger contre toute taxe, responsabilité, pénalité ou perte en vertu de toute loi actuelle ou future ou pour toute autre raison. Nonobstant ce qui précède, en cas de décès, tous les ordres en cours seront annulés ; toutefois, Robinhood ne saurait être tenue responsable des mesures prises concernant ces ordres avant réception effective de la notification du décès. En outre, Robinhood peut, à sa seule discrétion, clôturer votre compte conformément aux dispositions du présent Accord sans attendre la désignation d'un représentant légal pour votre succession et sans en informer ni en demander l'autorisation à ce représentant légal. Votre succession restera responsable de tout solde débiteur net ou perte sur votre Compte résultant de l'exécution d'opérations initiées avant la réception par Robinhood de la notification écrite du décès, ou résultant de la liquidation du Compte, ainsi que de toute autre obligation découlant du présent Accord. Cette notification n'affectera pas les droits dont dispose Robinhood au titre du présent Accord ni sa faculté de prendre toute mesure qu'elle aurait pu prendre si vous n'étiez pas décédé.

32. Comptes inactifs et dormants

- 32.1. Si votre Compte demeure inactif ou dormant pendant plus de deux (2) ans, vous reconnaissez et acceptez que Robinhood puisse résilier unilatéralement le présent Accord et clôturer votre Compte conformément aux dispositions de la section 21.

33. Retours clients ; réclamations ; service client

- 33.1. Veuillez consulter la [procédure de traitement des réclamations](#) de Robinhood disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires pour plus d'informations sur notre processus de traitement des réclamations. Robinhood accorde une attention particulière aux réclamations et a mis en place des procédures conformes aux exigences de la Banque de Lituanie afin de garantir un traitement équitable et rapide des réclamations. Aucun frais ne sera facturé pour le dépôt ou le traitement d'une réclamation.
- 33.2. Pour toute question ou remarque, vous pouvez nous contacter directement via : (i) la section « Assistance » de l'application mobile ; (ii) la section assistance-client de notre site Web : <https://robinhood.com/eu/en/support/articles/crypto-support/> ; et (iii) par e-mail à cryptoeussupport@robinhood.com.

34. Informations importantes disponibles dans la Bibliothèque des informations réglementaires

- 34.1. Vous consentez expressément à ce que certaines informations vous soient fournies sur un support durable autre que papier (notamment via la Bibliothèque des informations réglementaires ou l'Application).
- 34.2. Vous consentez expressément à ce que certaines informations qui ne vous sont pas personnellement adressées soient mises à disposition via notre site Web ou tout autre site Web dont nous vous notifierons l'utilisation périodiquement.

35. Dispositions diverses.

- 35.1. Les titres des dispositions du présent Accord sont fournis uniquement à des fins de commodité et ne doivent ni : (i) être considérés comme modifiant ou limitant les droits ou obligations prévus aux présentes ; ni (ii) être utilisés pour interpréter les dispositions du présent Accord. Chaque fois que les termes « inclure », « inclut » ou « notamment / y compris » sont utilisés dans le présent Accord, ils doivent être interprétés comme signifiant « sans limitation ». Toute référence à une « section » dans le présent Accord renvoie à une section du présent Accord, sauf indication contraire. Le terme « ou », lorsqu'il est utilisé dans le présent Accord, doit être compris au sens inclusif de « et/ou ». Sauf si le contexte exige une interprétation différente, les termes employés au singulier incluent également le pluriel, et inversement. Toute référence à une loi doit être interprétée comme visant cette loi telle que modifiée périodiquement, ainsi que toute règle ou réglementation adoptée en application de celle-ci. Sauf indication contraire, toute référence à des « jours » dans le présent Accord désigne des jours calendaires.

- 35.2. Si une disposition ou condition du présent Accord est ou devient incompatible avec une loi, règle ou réglementation actuelle ou future émanant d'une autorité gouvernementale, réglementaire ou d'autorégulation compétente, ou si elle est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction compétente, cette disposition sera réputée modifiée ou supprimée dans la mesure permise par la législation applicable afin de rendre le présent Accord conforme à cette loi, règle ou réglementation, ou afin de la rendre valide et applicable. Le reste du présent Accord demeurera toutefois pleinement en vigueur.
- 35.3. Le fait pour Robinhood de ne pas exiger, à un moment donné, le strict respect d'une disposition du présent Accord, ou tout retard ou défaut dans l'exercice d'un droit ou pouvoir prévu par celui-ci, y compris lorsqu'un tel comportement se répète dans le temps, ne saurait être interprété comme une renonciation à ce droit ou pouvoir. De même, l'exercice partiel d'un droit ou recours n'empêche pas son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit ou recours. Tous les droits et recours accordés à Robinhood en vertu du présent Accord sont cumulatifs et s'ajoutent à tout autre droit ou recours dont Robinhood peut disposer. Tous les droits et recours accordés à Robinhood en vertu du présent Accord sont cumulatifs et ne limitent aucun autre droit ou recours dont Robinhood peut disposer.
- 35.4. Les produits et Services décrits sur la Plateforme Robinhood sont proposés uniquement dans les juridictions où leur commercialisation est légalement autorisée. Ni le Site Web ni l'Application ne constituent une sollicitation ou une offre relative à un produit d'investissement, un service d'investissement, un service auxiliaire ou un service sur crypto-actifs à destination de toute personne située dans une juridiction où une telle sollicitation ou offre serait illégale.

Annexe A : Réception et exécution d'ordres sur crypto-actifs

L'Annexe A du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous effectuez des opérations sur crypto-actifs via la Plateforme. Les dispositions de la présente Annexe A s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe A, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre les dispositions de la présente Annexe A et celles du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe A prévaudront.

1. Réception et exécution d'ordres sur crypto-actifs

- 1.1. Dans le cadre des Services, vous pouvez acheter et vendre des crypto-actifs via la Plateforme. Les crypto-actifs disponibles à la négociation peuvent évoluer au fil du temps. Vous pouvez consulter la liste actualisée des crypto-actifs disponibles sur la Plateforme en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 1.2. Les ordres d'achat ou de vente de crypto-actifs que vous nous transmettez peuvent être exécutés par Robinhood en qualité de courtier, par l'intermédiaire d'un fournisseur de liquidité ou d'un teneur de marché ne constituant pas une plateforme d'échange au sens du règlement MiCA. Ce mode d'exécution des ordres est appelé « exécution en dehors d'une plateforme d'échange » et peut vous exposer à des risques de marché accrus, notamment des risques de liquidité, de volatilité et de glissement de prix plus important. EN ACCEPTANT LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD, VOUS CONSENTEZ À L'EXÉCUTION DE VOS ORDRES EN DEHORS D'UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE, TELLE QUE DÉCRITE DANS LA PRÉSENTE CLAUSE.
- 1.3. Robinhood peut, à sa seule discrétion, cesser la prise en charge d'un cryptoactif particulier. Si vous ne vendez pas ce cryptoactif avant la fin de sa prise en charge par Robinhood, Robinhood pourra, à sa discrétion, faire liquider les crypto-actifs concernés détenus sur votre Compte aux prix du marché en vigueur et transférer le produit de cette liquidation, déduction faite des frais de transaction applicables, vers l'un de vos comptes de paiement liés.
- 1.4. Vous reconnaissez et comprenez que la négociation et la détention de crypto-actifs comportent des risques importants. En utilisant les Services pour effectuer des opérations sur crypto-actifs, vous reconnaissez avoir lu et compris les informations relatives aux risques liés aux crypto-actifs figurant dans le [document d'information sur les risques liés aux crypto-actifs](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

2. Types d'ordres

- 2.1. Vous pouvez transmettre à Robinhood des instructions d'achat ou de vente de crypto-actifs par voie électronique via la Plateforme. Vous êtes responsable de l'ensemble des ordres saisis sur la Plateforme lorsque celle-ci est accessible au moyen de votre identifiant et mot de passe, sauf en cas de négligence, de fraude ou de faute intentionnelle de Robinhood, ou lorsque Robinhood engage sa responsabilité en vertu de la législation applicable.

- 2.2. Robinhood permet de passer les types d'ordres sur crypto-actifs suivants sur la Plateforme Robinhood :
- 2.2.1. **Ordres d'achat et de vente.** Les ordres d'achat et de vente peuvent être saisis soit en euros, soit en quantité de crypto-actifs. Vous reconnaissez que Robinhood ne prend actuellement pas en charge les ordres d'achat ou de vente au marché traditionnels et que Robinhood encadre tous les ordres d'achat au marché au moyen d'ordres à cours limité fixés jusqu'à 1 % au-dessus du meilleur prix vendeur disponible, ainsi que tous les ordres de vente au marché au moyen d'ordres à cours limité fixés jusqu'à 5 % en dessous du dernier prix acheteur. Vous ne connaîtrez pas le prix d'exécution d'un ordre avant son exécution. Si vous passez un ordre au marché, vous acceptez de payer ou de recevoir le prix de marché en vigueur au moment de l'exécution de l'ordre, sous réserve des précisions ci-dessus relatives aux ordres d'achat et de vente. Vous reconnaissez que le prix d'exécution peut être sensiblement supérieur ou inférieur à celui anticipé au moment de la passation de l'ordre. Vous acceptez que Robinhood ne puisse être tenue responsable des fluctuations de prix.
- 2.2.2. **Ordres à cours limités.** Afin d'éviter d'acheter un cryptoactif à un prix supérieur à celui que vous aviez anticipé ou de vendre un cryptoactif à un prix inférieur à celui que vous aviez anticipé, vous pouvez passer un ordre à cours limité. Les ordres à cours limité peuvent ne pas être exécutés dans un délai donné, voire ne jamais être exécutés, s'il n'existe pas une activité de négociation suffisante au prix limite que vous avez indiqué ou à un prix plus avantageux. Ces ordres sont également soumis aux éventuelles restrictions de durée de validité applicables. Un ordre à cours limité peut être désigné comme « valable jusqu'à annulation », ce qui signifie qu'il reste valide jusqu'à ce que : (A) il soit exécuté ; (B) vous annuliez l'ordre ; ou (C) un délai de 90 jours se soit écoulé depuis sa passation.
- 2.3. Vous pouvez consulter les instructions relatives au passage des ordres dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 2.4. Lorsqu'un ordre est passé, la valeur notionnelle en euros de l'achat ou la quantité de crypto-actifs faisant l'objet de la vente, ainsi que les frais applicables, sont déduites du solde disponible de votre Compte. Une réserve supplémentaire peut être retenue pour les ordres au marché afin de tenir compte des fluctuations de marché. Les montants déduits peuvent être recrédités sur votre Compte si l'ordre expire, est annulé ou si le montant effectivement exécuté est inférieur au montant initialement déduit.
- 2.5. Si vous ne comprenez pas les types d'ordres et les limitations applicables à la Plateforme et à votre Compte, veuillez demander une assistance complémentaire ou solliciter un conseil indépendant. Vous ne devez pas passer d'ordres si vous ne comprenez pas ces types d'ordres et leurs limitations.
- 2.6. Vous reconnaissez que tout ordre d'achat de crypto-actifs passé pour votre Compte sera exécuté sur la base de votre déclaration selon laquelle une acquisition réelle est effectivement envisagée, et que Robinhood se réserve le droit d'exiger le paiement intégral en fonds disponibles avant d'accepter tout ordre. Vous reconnaissez qu'il vous est interdit de passer un ordre d'achat de crypto-actifs auprès de Robinhood si votre Compte ne dispose pas de fonds suffisants pour exécuter cet ordre. Vous reconnaissez

également qu'il vous est interdit de passer un ordre de vente de crypto-actifs auprès de Robinhood si votre Compte ne détient pas une quantité suffisante de crypto-actifs pour exécuter cet ordre.

- 2.7. Vous reconnaissez qu'il vous appartient d'annuler tout ordre que vous ne souhaitez pas voir exécuté. Vous reconnaissez qu'il peut ne pas être possible d'annuler un ordre avant son exécution, qu'un ordre ne peut être annulé ou inversé une fois exécuté, et que Robinhood ne saurait être tenue responsable de l'exécution d'un ordre après la soumission d'une demande d'annulation. Vous reconnaissez et acceptez également qu'en raison du caractère irréversible des transactions sur crypto-actifs une fois initiées, ainsi que de la volatilité des prix des crypto-actifs, vous ne disposerez d'aucun droit de rétractation concernant un ordre sur crypto-actifs une fois celui-ci exécuté sur la Plateforme, que ce droit découle du présent Accord, de la loi ou de la réglementation applicable.
- 2.8. Vous reconnaissez que tout ordre sur crypto-actifs passé via les Services et ensuite exécuté entraînera le crédit rapide sur votre Compte de la quantité correspondante de crypto-actifs. Vous pouvez consulter à tout moment le solde de crypto-actifs détenus sur votre Compte via la Plateforme.
- 2.9. Vous reconnaissez et acceptez que Robinhood ne garantit pas l'exécution des ordres que vous passez. Robinhood n'est pas tenue d'exécuter un ordre contraire à la législation applicable ou au présent Accord. Vous reconnaissez également que Robinhood se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'un ordre lorsque celui-ci a été passé pendant une interruption planifiée ou imprévue des services Robinhood ou lorsqu'il n'est pas exécutable dans les conditions du marché. En outre, vous reconnaissez que Robinhood peut mettre en place certains mécanismes de contrôle des risques afin de limiter les effets négatifs sur le marché. Cela peut entraîner la mise en file d'attente ou l'annulation de votre ordre.
- 2.10. Vous reconnaissez que le mode d'exécution, la contrepartie, le fournisseur de liquidité ou le teneur de marché utilisé pour l'exécution de vos ordres sont déterminés par Robinhood à sa seule discrétion et de bonne foi.
- 2.11. Si, à tout moment, les opérations sur le marché sous-jacent d'un cryptoactif faisant l'objet de votre ordre sont suspendues, l'ordre concerné sera également suspendu et vous ne pourrez pas vendre les crypto-actifs que nous détenons pour votre compte jusqu'à la levée de cette suspension et la reprise des opérations.
- 2.12. La Plateforme contient des informations complémentaires concernant les types d'ordres et leurs limitations ; vous vous engagez à les lire et à les comprendre avant de passer un ordre.

3. Frais

- 3.1. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.

- 3.2. Lorsque vous vendez des crypto-actifs, le produit de la transaction, déduction faite des commissions, frais et taxes applicables, sera disponible sur votre Compte à des fins de réinvestissement ou de retrait une fois la transaction réglée.

4. Meilleure exécution

- 4.1. Robinhood prendra toutes les mesures suffisantes afin d'obtenir la meilleure exécution raisonnablement possible de vos ordres, conformément à ses obligations de meilleure exécution prévues par la législation applicable et à sa Politique d'exécution des ordres, dont un résumé est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 4.2. La Politique d'exécution des ordres décrit les procédures appliquées et les exigences respectées par Robinhood afin de garantir que vos ordres soient exécutés dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes de prix, de coûts, de rapidité, de probabilité d'exécution et de tout autre facteur pertinent. Cette obligation ne s'applique toutefois pas lorsque nous exécutons un ordre conformément à des instructions spécifiques que vous avez fournies lors de la transmission ou de la confirmation de cet ordre.
- 4.3. En acceptant les termes du présent Accord, vous confirmez avoir pris connaissance du Résumé de la Politique d'exécution des ordres et y consentir. En cas de modification significative de notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres, nous vous en informerons sans délai via la Plateforme après l'entrée en vigueur de ces modifications. Pour éviter toute ambiguïté, les modifications apportées à notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres ne seront pas considérées comme une modification du présent Accord au sens de la section 26 du présent Accord.

5. Limitation de responsabilité

- 5.1. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations relatives aux limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services pour effectuer des opérations sur crypto-actifs.

6. Risques

- 6.1. Vous reconnaissez et acceptez que la négociation, la détention et le staking de crypto-actifs comportent des risques importants et peuvent entraîner des pertes financières substantielles. Les opérations sur crypto-actifs ne conviennent pas à tous les investisseurs et ne devraient être effectuées que par des personnes comprenant pleinement la nature des produits et l'étendue de leur exposition au risque.
- 6.2. En utilisant nos Services, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les risques liés à la négociation et à la détention de crypto-actifs tels qu'exposés dans le [document d'information sur les risques liés aux crypto-actifs](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

Annexe B : Services de conservation et d'administration de crypto-actifs

L'Annexe B du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous détenez vos crypto-actifs auprès de nous. Les dispositions de la présente Annexe B s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe B, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre les dispositions de la présente Annexe B et celles du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe B prévaudront.

1. Services de conservation et d'administration

- 1.1. Nous vous fournissons des services de conservation et d'administration de crypto-actifs dans le cadre de l'utilisation de votre Compte (les « Services de conservation »). Les Services de conservation vous permettent de conserver vos crypto-actifs en toute sécurité auprès de nous après leur achat sur la Plateforme ou après leur réception sur votre Compte.
- 1.2. Robinhood agit en qualité de dépositaire des crypto-actifs détenus sur votre Compte et conservera vos crypto-actifs dans un ou plusieurs portefeuilles omnibus avec les crypto-actifs de nos autres clients. Vous acceptez que vos crypto-actifs soient regroupés avec ceux appartenant aux autres clients de Robinhood et traités comme fongibles avec ceux-ci. Vous acceptez que nous tenions un registre des crypto-actifs crédités sur votre Compte et conservés dans le portefeuille omnibus en fonction de la quantité de chaque type de cryptoactif reflétée sur votre Compte, et que vous ne disposiez d'aucun droit sur un cryptoactif spécifique, une adresse de portefeuille de crypto-actifs spécifique ou des clés privées. Ces portefeuilles omnibus sont distincts de nos propres portefeuilles d'entreprise. Cela garantit que vos crypto-actifs restent séparés des actifs nous appartenant.
- 1.3. Veuillez consulter la section 21 du présent Accord pour plus d'informations concernant la restitution des crypto-actifs en cas de clôture de votre Compte. Vos crypto-actifs peuvent être retirés à tout moment dans le cadre d'une Transaction d'envoi, sous réserve des limitations prévues dans l'Annexe C ou dans le présent Accord.
- 1.4. Vous pouvez consulter le solde de votre Compte et gérer vos crypto-actifs à tout moment via la Plateforme.

2. Systèmes et mesures de sécurité

- 2.1. Afin d'assurer la sécurité de vos crypto-actifs, nous mettons en œuvre les systèmes et mesures de sécurité suivants :
 - 2.1.1. les portefeuilles omnibus ségrégués que nous utilisons pour conserver les crypto-actifs des clients de Robinhood comprennent à la fois des portefeuilles hors ligne (« cold wallets ») et des portefeuilles en ligne (« hot wallets »). Les portefeuilles hors ligne sont hors ligne et offrent un niveau de sécurité renforcé, garantissant que les crypto-actifs sont conservés de manière à limiter l'exposition aux piratages ou aux accès non autorisés. Les portefeuilles en ligne sont utilisés

pour les transactions quotidiennes et permettent un accès rapide aux crypto-actifs conservés lorsque cela est nécessaire pour nos clients, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité. La majorité des crypto-actifs que nous conservons sont stockés dans des portefeuilles hors ligne ;

- 2.1.2. Vos crypto-actifs sont, à tout moment, conservés séparément de nos propres crypto-actifs. À ce titre : (i) nous ne conservons pas nos propres crypto-actifs dans les portefeuilles omnibus ségrégués (à l'exception de faibles montants appartenant à la société destinés aux frais de transaction, tels que les frais de gas liés aux transferts sur blockchain) ; et (ii) nous distinguons nos propres portefeuilles de crypto-actifs des portefeuilles omnibus clients ;
 - 2.1.3. nous tenons des registres exacts et à jour de l'ensemble des crypto-actifs détenus et administrés pour votre compte et effectuons en continu des procédures de rapprochement des crypto-actifs conservés sous garde ;
 - 2.1.4. notre Plateforme intègre des systèmes avancés de technologies de l'information et de la communication afin d'assurer la sécurité ;
 - 2.1.5. dans le but de nous protéger contre les menaces externes et les usages abusifs internes, nous utilisons des technologies de sécurité avancées, notamment des portefeuilles reposant sur des mécanismes de calcul multipartite (multi-party computation), des contrôles d'accès fondés sur les rôles, des protocoles de gestion des changements ainsi qu'une surveillance continue de notre infrastructure numérique afin de détecter tout accès non autorisé.
- 2.2. Vous comprenez et reconnaissez que Robinhood ne possède ni ne contrôle les logiciels, protocoles ou bases de données sous-jacents aux réseaux de crypto-actifs et autres réseaux d'actifs numériques, et que nous ne fournissons aucune garantie quant à la sécurité, au fonctionnement ou à la disponibilité de ces réseaux. De manière générale, les logiciels, protocoles et bases de données sous-jacents sont publics et open source, et toute personne peut les utiliser, les copier, les modifier et les distribuer. Vous acceptez et comprenez que : (i) nous ne sommes pas responsables du fonctionnement des protocoles sous-jacents ; et (ii) nous ne fournissons aucune garantie quant à leur sécurité, leur fonctionnement ou leur disponibilité.

3. Frais

- 3.1. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux Services de conservation.

4. Registre des positions

- 4.1. Nous tenons un registre des positions relatives aux crypto-actifs conservés pour votre compte, correspondant à vos droits sur les crypto-actifs (le « Registre des positions »).
- 4.2. Toute modification de vos positions en crypto-actifs (c'est-à-dire tout transfert ou ordre entraînant un mouvement de vos crypto-actifs) est dûment enregistrée dans le Registre

des positions dès que raisonnablement possible après la survenance de cette modification.

5. Propriété et droits sur les crypto-actifs

- 5.1. La propriété des crypto-actifs détenus sur votre Compte vous appartient à tout moment et n'est jamais transférée à Robinhood ou à l'une de ses sociétés affiliées. En tant que propriétaire des crypto-actifs détenus sur votre Compte, vous assumez l'intégralité du risque de perte de valeur de ces crypto-actifs, et Robinhood ne pourra être tenue responsable des fluctuations de la valeur des crypto-actifs détenus sur votre Compte par rapport aux monnaies fiduciaires. Vous pouvez demander à tout moment l'exécution de Transactions sortantes portant sur vos crypto-actifs, sous réserve des conditions prévues dans l'Annexe C. La propriété et le contrôle de vos crypto-actifs demeurent entre vos mains et notre responsabilité se limite à conserver et sécuriser ces crypto-actifs pour votre compte.
- 5.2. Robinhood séparera dans ses livres et registres l'ensemble des crypto-actifs des clients des actifs propres de Robinhood. La propriété de l'ensemble de vos crypto-actifs sera clairement enregistrée dans nos livres et registres comme vous appartenant. Robinhood agit en qualité de dépositaire des crypto-actifs détenus sur votre Compte et ne prêtera, ne donnera en gage, ni n'hypothéquera vos crypto-actifs sans votre consentement. Robinhood n'utilisera pas les crypto-actifs des clients afin de garantir une obligation de Robinhood ou d'accorder un crédit à Robinhood.
- 5.3. Lorsque cela est applicable, nous facilitons l'exercice des droits attachés à vos crypto-actifs. Tout événement créant ou modifiant vos droits est immédiatement reflété dans votre Registre des positions.
- 5.4. En cas de modification de la technologie de registre distribué sous-jacente ou de tout autre événement susceptible de créer ou modifier vos droits sur des crypto-actifs, vous aurez droit aux crypto-actifs ou autres droits nouvellement créés sur la base et dans la limite de vos positions en crypto-actifs détenues au moment de la survenance de cette modification ou de cet événement, sauf disposition contraire de la présente Annexe B ou du présent Accord.

6. Relevés de positions

- 6.1. Nous vous fournirons des relevés périodiques des crypto-actifs conservés sous notre garde pour votre compte conformément à la section 12 du présent Accord, au moins une fois par trimestre civil.
- 6.2. En complément des relevés de compte, nous proposons un suivi continu et en temps réel de vos positions en crypto-actifs via la Plateforme, sur laquelle vous pouvez consulter des informations détaillées et actualisées.

7. Responsabilité en cas de perte de crypto-actifs conservés sous garde

- 7.1. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de notre responsabilité lorsque vous utilisez les Services de conservation, et notamment la section 18.5.

8. Forks

- 8.1. Vous comprenez et reconnaissez que des tiers peuvent, de temps à autre, créer une copie d'un réseau de crypto-actifs puis mettre en œuvre des modifications des règles de fonctionnement ou d'autres caractéristiques (« Forks »), pouvant aboutir à l'existence de plusieurs versions du réseau (chacune étant un « Réseau issu d'un Fork »), et que ces Forks peuvent affecter de manière significative la valeur des crypto-actifs ou autres actifs numériques que vous détenez. En cas de Fork, vous acceptez et comprenez que Robinhood peut temporairement suspendre les Services relatifs à la négociation de crypto-actifs sans préavis pendant que Robinhood détermine, à sa seule discrétion, quels Réseaux issus d'un Fork seront pris en charge.
- 8.2. Vous acceptez et comprenez que Robinhood peut décider, à sa seule discrétion, de ne pas prendre en charge un Réseau issu d'un Fork et que vous ne disposez d'aucun droit, recours ou autre privilège concernant tout cryptoactif ou autre actif numérique sur un tel réseau non pris en charge (« Actifs issus d'un Fork »). Vous comprenez et acceptez que Robinhood peut, à sa seule discrétion, déterminer le traitement applicable à ces Actifs issus d'un Fork, ce traitement pouvant notamment consister à abandonner ou autrement décider de ne pas prendre en charge ces Actifs issus d'un Fork dans le cadre des Services.
- 8.3. Vous reconnaissez et acceptez les risques liés aux modifications du fonctionnement des protocoles de crypto-actifs et acceptez que Robinhood ne soit pas responsable de ces modifications de fonctionnement ni des pertes de valeur que vous pourriez subir en conséquence. Vous reconnaissez et acceptez que Robinhood dispose d'un pouvoir discrétionnaire exclusif pour déterminer la réponse à apporter à toute modification de fonctionnement et que nous n'avons aucune obligation de vous assister concernant des crypto-actifs ou protocoles non pris en charge. Vous reconnaissez et acceptez également que Robinhood n'a aucune obligation de prendre en charge de nouveaux Réseaux issus d'un Fork ou des modifications de fonctionnement relatives aux crypto-actifs.

9. Politique de conservation

- 9.1. La Politique de conservation de Robinhood est décrite dans la Description des mesures prises pour la protection des actifs des clients qui expose notamment les principes et procédures applicables à la conservation et à l'administration des crypto-actifs qui nous sont confiés. Ce document décrit les mesures que nous mettons en œuvre afin d'assurer la sécurité, la ségrégation et l'intégrité de vos crypto-actifs.
- 9.2. Le résumé de la Description des [mesures prises pour la protection des actifs des clients](#) est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires. Vous y trouverez les principales informations concernant les modalités de conservation et de protection de vos

crypto-actifs lorsqu'ils sont conservés sous notre garde, ainsi que les mesures que nous prenons pour réduire le risque de perte de vos crypto-actifs.

Annexe C : Services de transfert de crypto-actifs (hors token de monnaie électronique)

La présente Annexe C du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous transférez vos crypto-actifs vers ou depuis des portefeuilles externes via nos Services. Les dispositions de la présente Annexe C s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe C, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe C et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe C prévaudront.

1. Services de transfert de crypto-actifs ; inscription aux Services de transfert de crypto-actifs

- 1.1. En vous inscrivant aux Services de transfert de crypto-actifs, vous pouvez transférer des crypto-actifs depuis des portefeuilles externes vers votre Compte (« Transactions entrantes » ou « Réception ») ou depuis votre Compte vers des portefeuilles externes (« Transactions sortantes » ou « Envoi ») et, conjointement avec les Transactions sortantes, les « Transferts de crypto-actifs »).
- 1.2. Les Transferts de crypto-actifs sont traités 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, sous réserve de la disponibilité du réseau ou d'éventuelles interruptions de service. Robinhood n'applique aucune heure limite fixe pour les Transferts de crypto-actifs. L'exécution d'un Transfert de crypto-actifs dépend du réseau de crypto-actifs sous-jacent, conformément à la section 4 de la présente Annexe C.
- 1.3. Les crypto-actifs disponibles dans le cadre des Services de transfert de crypto-actifs peuvent évoluer périodiquement. Vous pouvez consulter la liste actualisée des crypto-actifs pouvant être transférés en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 1.4. Vous comprenez que l'inscription aux Services de transfert de crypto-actifs peut être soumise à des exigences supplémentaires, notamment l'activation d'une authentification multifacteur au moyen d'une application d'authentification tierce compatible (les « Conditions d'inscription »). Si votre inscription est désactivée, vous comprenez qu'il pourra vous être demandé de satisfaire à nouveau aux Conditions d'inscription afin de réactiver les fonctionnalités d'Envoi et de Réception.
- 1.5. Veuillez consulter l'Annexe B pour plus d'informations concernant la conservation des crypto-actifs sur la Plateforme.
- 1.6. Dans le cadre d'un Transfert de crypto-actifs, Robinhood est tenue de vous demander certaines informations afin de respecter la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CTF) (par exemple : nom et adresse de l'initiateur ou du bénéficiaire, adresse de portefeuille, etc.). Si vous ne fournissez pas les informations demandées ou si Robinhood estime que les informations fournies sont inadéquates ou insuffisantes, Robinhood pourra refuser votre demande de Transfert de crypto-actifs concernée.

- 1.7. Des informations complémentaires concernant la disponibilité, les limitations et les conditions applicables aux Transferts de crypto-actifs figurent dans le Résumé de la Politique de transferts disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

2. Transactions entrantes

- 2.1. Vous pouvez demander à Robinhood de vous fournir une adresse de portefeuille Robinhood (l'« Adresse de portefeuille de réception ») vers laquelle vous pouvez transférer des crypto-actifs depuis votre portefeuille externe vers votre Compte. Les Transactions entrantes seront créditées sur votre Compte sous réserve des contrôles internes de conformité et de gestion des risques et une fois que la transaction aura reçu le nombre requis de confirmations du réseau, déterminé par Robinhood à sa seule discrétion. Vous comprenez que le montant de crypto-actifs crédité sur votre Compte à la suite d'une Transaction entrante sera net des éventuels frais de réseau que vous avez payés pour faciliter la transaction et que, tant que les crypto-actifs n'auront pas été crédités sur votre Compte, ils ne seront pas disponibles pour utilisation sur votre Compte.
- 2.2. Vous pouvez consulter les instructions relatives à la soumission d'une Transaction entrante dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 2.3. Vous reconnaissez être seul responsable de la vérification de l'exactitude des informations nécessaires à l'initiation des Transactions entrantes, notamment du fait que : (i) vous transférez vers votre Compte un cryptoactif pris en charge ; (ii) vous avez correctement saisi l'Adresse de portefeuille de réception ; et (iii) vous avez correctement renseigné tout mémo et/ou étiquette de destination requis (le cas échéant) pour cette Adresse de portefeuille de réception, et que la Transaction entrante est par ailleurs conforme aux exigences applicables à cette Adresse de portefeuille de réception.
- 2.4. Vous comprenez que les Transactions entrantes ne peuvent pas être annulées une fois qu'elles ont été diffusées sur le réseau de crypto-actifs concerné et **vous acceptez que Robinhood ne puisse être tenue responsable si vous tentez : (i) de transférer vers votre Compte un cryptoactif non pris en charge ; (ii) de saisir incorrectement l'Adresse de portefeuille de réception ; (iii) d'omettre l'étiquette, le mémo ou la destination requis (le cas échéant) ; ou (iv) d'envoyer un cryptoactif pris en charge vers une Adresse de portefeuille de réception incompatible.** Vous comprenez et acceptez en outre que tout cryptoactif non pris en charge envoyé par erreur puisse être définitivement perdu et que Robinhood ne pourra être tenue responsable d'une telle perte, ni n'aura l'obligation de tenter de récupérer ces crypto-actifs pour votre compte. Sans préjudice de ce qui précède, vous comprenez et acceptez que Robinhood puisse, à sa seule discrétion, convertir en monnaie fiduciaire tout cryptoactif envoyé par erreur et que Robinhood ne pourra être tenue responsable des pertes résultant d'une telle conversion.
- 2.5. Vous comprenez et acceptez que Robinhood puisse, à sa seule discrétion, annuler ou refuser de traiter toute Transaction entrante qui n'a pas encore été créditée sur votre Compte lorsque cela est requis par la loi, la réglementation, une décision de justice ou toute autre autorité de régulation à laquelle Robinhood est soumise. Robinhood peut également refuser de traiter une Transaction entrante si vous ne fournissez pas les informations requises au titre de la section 1.6 de la présente Annexe C.

3. Transactions sortantes

- 3.1. Vous pouvez initier des Transactions sortantes exécutées par Robinhood selon vos instructions vers une adresse de portefeuille externe (l'« Adresse de portefeuille du destinataire »). Vous comprenez que le montant de crypto-actifs crédité sur l'Adresse de portefeuille du destinataire à la suite d'une Transaction sortante sera net des éventuels frais de réseau liés à la transaction (comme décrit plus en détail dans la section 4 de la présente Annexe C). Les Transactions sortantes seront reconnues par Robinhood et le solde de votre Compte sera mis à jour en conséquence une fois la transaction soumise avec succès au réseau de crypto-actifs concerné.
- 3.2. Vous pouvez consulter les instructions relatives à la soumission d'une Transaction sortante dans cet article du [Centre d'aide](#). Vous comprenez et acceptez être seul responsable de la vérification de l'exactitude des informations nécessaires à l'initiation des Transactions sortantes, notamment du fait que l'Adresse de portefeuille du destinataire et les autres informations requises sont correctes et que l'Adresse de portefeuille du destinataire prend en charge le cryptoactif que vous lui envoyez.
- 3.3. Vous comprenez qu'une Transaction sortante ne peut plus être annulée une fois diffusée sur le réseau de crypto-actifs concerné et que l'absence de vérification de l'exactitude ou de la compatibilité de l'adresse de portefeuille du bénéficiaire peut entraîner l'échec de votre transaction ou sa réception par un destinataire non souhaité. **Vous comprenez et acceptez que Robinhood ne pourra être tenue responsable des Transactions sortantes que vous dirigez vers une adresse de portefeuille incorrecte et/ou lorsque vous omettez de renseigner l'étiquette, le mémo ou la destination requis (le cas échéant), et que Robinhood n'a aucune obligation de tenter de récupérer des crypto-actifs envoyés à des destinataires non souhaités ou non reçus par l'Adresse de portefeuille du destinataire en raison de votre erreur.**
- 3.4. Vous comprenez également que Robinhood considère les Transactions sortantes comme complètes et définitives dès leur soumission au réseau de crypto-actifs concerné et que, par conséquent, Robinhood ne pourra être tenue responsable des retards, défauts de traitement ou défauts de réception des crypto-actifs liés à une Transaction sortante après sa soumission réussie.
- 3.5. Vous comprenez et reconnaissez en outre que Robinhood peut, à sa seule discrétion et/ou conformément à la loi, à la réglementation, aux décisions des tribunaux ou à toute autre autorité de régulation à laquelle Robinhood est soumise, refuser de traiter ou annuler des transactions d'envoi en attente si : (i) l'adresse du portefeuille du destinataire, tout autre identifiant ou les informations obligatoires, le cas échéant, que vous avez saisis dans l'ordre ne sont pas valides ; (ii) nous y sommes contraints en vertu de nos directives et procédures internes de conformité ou de la législation applicable ; (iii) le solde de crypto-actifs de votre Compte est insuffisant pour couvrir le montant de la Transaction d'envoi et les frais de réseau applicables ; ou (iv) la Transaction d'envoi dépasserait les limites applicables à votre Compte conformément à la Section 6.1 de la présente Annexe C. Robinhood peut également refuser de traiter une Transaction d'envoi si vous ne fournissez pas les informations requises en vertu de la Section 1.6 de la présente Annexe C.

- 3.6. Si votre Transaction sortante est rejetée ou suspendue, Robinhood vous informera du motif de ce rejet ou de cette suspension, sauf interdiction résultant de la législation applicable.
- 3.7. Les frais de réseau ne sont généralement pas remboursables une fois la Transaction sortante transmise au réseau de crypto-actifs concerné.

4. Frais de réseau

- 4.1. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.
- 4.2. Bien que Robinhood ne facture aucuns frais pour les Transactions entrantes ou les Transactions sortantes, chaque réseau de crypto-actifs peut appliquer des frais de réseau ou de minage afin de traiter les Transactions entrantes et les Transactions sortantes sur le réseau de crypto-actifs concerné. Avant l'initiation d'une Transaction sortante, Robinhood vous fournira une estimation des frais de réseau nécessaires au traitement de votre transaction par le réseau de crypto-actifs concerné dans un délai raisonnable, tel que déterminé à la seule discrétion de Robinhood (les « Frais de réseau estimés »).
- 4.3. Vous comprenez que les Frais de réseau estimés peuvent varier en fonction de la congestion du réseau ou d'autres problèmes affectant le réseau, lesquels échappent au contrôle de Robinhood. Vous comprenez qu'il vous appartient de payer les Frais de réseau estimés dans le cadre de toute Transaction sortante. Vous comprenez également qu'il vous appartient de payer les frais de réseau liés aux Transactions entrantes et que le montant crédité sur votre Compte à la suite d'une Transaction entrante sera également net des frais de réseau payés afin de faciliter la transaction.

5. Confirmations réseau

- 5.1. Vous comprenez et reconnaissez que tout Transfert de crypto-actifs est exécuté via le réseau de crypto-actifs ou le protocole blockchain concerné, et que Robinhood ne possède ni ne contrôle les logiciels, protocoles ou bases de données sous-jacents à ces réseaux de crypto-actifs. Si un réseau de crypto-actifs n'est pas opérationnel au moment d'un Transfert de crypto-actifs, l'exécution de celui-ci ne sera pas possible.
- 5.2. Un Transfert de crypto-actifs est réputé exécuté une fois atteint le nombre de confirmations de blocs requis par le réseau de crypto-actifs applicable pour le cryptoactif concerné. Le nombre de confirmations nécessaires varie selon les conditions du réseau concerné et le cryptoactif transféré. Chaque réseau de crypto-actifs détermine les délais maximums d'exécution dans lesquels un Transfert de crypto-actifs doit être inclus dans une nouvelle confirmation de bloc, ces délais échappant au contrôle de Robinhood. Vous pouvez consulter les informations relatives aux délais de confirmation actuels des réseaux de crypto-actifs concernés dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 5.3. Vous comprenez que, lorsqu'un Transfert de crypto-actifs est soumis à un réseau de crypto-actifs, la transaction reste non confirmée et en attente pendant une durée suffisante pour permettre sa confirmation par ce réseau de crypto-actifs. Un Transfert de

crypto-actifs n'est pas considéré comme final tant qu'il demeure en attente. Une fois le Transfert de crypto-actifs visible sur un réseau externe de crypto-actifs, il devient définitif et ne peut plus être annulé.

6. Restrictions et limites de transaction

- 6.1. Robinhood peut périodiquement imposer des limites concernant le montant de crypto-actifs que vous pouvez envoyer ou recevoir dans le cadre d'un transfert unique ou sur une période donnée (les « Limites de transaction »).
- 6.2. Vous comprenez que Robinhood : (i) s'efforcera de vous informer de ces Limites de transaction via la Plateforme ou par tout autre moyen de communication, sans toutefois être tenue de vous notifier à l'avance la mise en place ou la modification de telles Limites de transaction ; (ii) peut appliquer des Limites de transaction spécifiques à votre égard en raison des restrictions applicables à votre Compte ; et (iii) peut prendre ces mesures sans préavis. Vous comprenez également qu'il vous appartient de vous assurer que votre Compte est en règle avant d'initier toute Transaction entrante ou Transaction sortante.

7. Limitation de responsabilité

- 7.1. Si vous avez des raisons de penser qu'un Transfert de crypto-actifs a été initié sans autorisation ou de manière incorrecte, vous devez le signaler à Robinhood dans les meilleurs délais. Veuillez consulter la section 12 du présent Accord pour plus d'informations concernant vos obligations de vérification des confirmations de Transferts de crypto-actifs.
- 7.2. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services de transfert de crypto-actifs.

8. Informations relatives aux transactions individuelles

- 8.1. Robinhood vous informera du statut de vos Transferts de crypto-actifs par e-mail, notification push ou notification intégrée à l'application.
- 8.2. Les informations relatives aux Transferts de crypto-actifs sont également disponibles via la Plateforme et dans chaque Relevé de positions tel que décrit dans la section 6 de l'Annexe B, sans frais.

Annexe D : Services de staking

L'Annexe D du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous détenez vos crypto-actifs auprès de nous. Les dispositions de la présente Annexe D s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe D, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe D et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe D prévaudront.

En outre, les Services de staking sont considérés comme accessoires aux Services de conservation. Par conséquent, les dispositions prévues dans l'Annexe B vous sont applicables lorsque vous utilisez les Services de staking, et Robinhood respecte les obligations prévues dans l'Annexe B lors de la fourniture des Services de staking, notamment en maintenant à tout moment la séparation des crypto-actifs des clients et des propres crypto-actifs de Robinhood et en mettant en œuvre des systèmes et mesures de sécurité destinés à réduire le risque de perte, de vol ou d'accès non autorisé à vos crypto-actifs, conformément à l'Annexe B.

1. Services de staking

- 1.1. Lorsque vous achetez ou détenez sur Robinhood un cryptoactif utilisant un mécanisme de consensus de type proof-of-stake (preuve d'enjeu), vous pouvez avoir la possibilité de « staker » ces actifs sur un réseau proof-of-stake tiers via des services de staking fournis par Robinhood, une ou plusieurs de ses sociétés affiliées ou un prestataire de services tiers (les « Services de staking »).
- 1.2. Afin d'utiliser les Services de staking, vous devez expressément choisir d'y participer en sélectionnant depuis votre Compte le cryptoactif éligible que vous souhaitez mettre en staking. L'utilisation des Services de staking affecte votre capacité d'accès aux crypto-actifs stakés, ceux-ci pouvant être bloqués ou autrement indisponibles pendant la période de staking. Tous les crypto-actifs détenus sur votre Compte ne sont pas nécessairement éligibles au staking.
- 1.3. Vous conservez la propriété des crypto-actifs stakés, lesquels demeurent votre propriété lorsqu'ils sont stackés conformément aux dispositions de la présente Annexe D.

2. Récompenses de staking

- 2.1. Si vous choisissez d'utiliser les Services de staking pour mettre en staking vos crypto-actifs, Robinhood, l'une de ses sociétés affiliées ou un tiers facilitera le staking de ces crypto-actifs pour votre compte en agissant en qualité de validateur de transactions sur le réseau applicable au cryptoactif que vous choisissez de mettre en staking. Vous pouvez demander le retrait du staking de vos crypto-actifs à tout moment conformément à la section 4 de la présente Annexe D.
- 2.2. Si Robinhood, l'une de ses sociétés affiliées ou un tiers valide avec succès un bloc de transactions pour le stacking de cryptoactif concerné, vous pouvez recevoir une récompense accordée par le réseau de ce cryptoactif (les « Récompenses de staking »). Les Récompenses de staking sont déterminées par chaque protocole applicable du

réseau concerné. Pour éviter toute ambiguïté, les Récompenses de staking ne sont considérées comme acquises qu'une fois créditées sur votre Compte Robinhood.

- 2.3. Les Récompenses de staking seront créditées sur votre Compte chaque semaine en tenant compte du montant de crypto-actifs stakés détenus. Robinhood créditera votre Compte des Récompenses de staking perçues après leur réception par Robinhood, déduction faite des frais dus à Robinhood et/ou aux prestataires de services tiers. Les frais actuellement applicables au staking de chaque cryptoactif figurent dans la [Grille tarifaire](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires. Robinhood peut également proposer, à titre promotionnel, des frais réduits pour certains crypto-actifs, ces frais promotionnels pouvant varier selon les utilisateurs Robinhood. Vous serez informé si vous bénéficiez d'une offre promotionnelle de frais réduits. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.
- 2.4. **Taux estimé et variable des Récompenses de staking.** Sauf indication contraire, le « Taux de Récompenses de staking » ou « APY » communiqué par Robinhood pour un cryptoactif donné correspond à un taux historique annualisé estimé fondé sur les Récompenses de staking générées par le protocole applicable de ce cryptoactif, déduction faite des frais de Robinhood. Les Récompenses de staking sont déterminées par le protocole applicable du cryptoactif concerné et Robinhood n'exerce aucun contrôle sur le montant des Récompenses de staking générées par ce protocole. VOUS RECONNAISSEZ QUE LE TAUX DE RÉCOMPENSES DE STAKING EST ESTIMÉ, VARIABLE ET SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER ET QUE Robinhood NE GARANTIT PAS LE TAUX DE RÉCOMPENSES DE STAKING.
- 2.5. **Absence de garantie de Récompenses de staking.** Vous ne disposez d'aucun droit à des Récompenses de staking tant que celles-ci n'ont pas été reçues par Robinhood pour votre compte. Les Récompenses de staking seront créditées sur votre Compte dans les meilleurs délais après leur réception par Robinhood, à l'exception des actifs stakés qui demeurent bloqués sur le réseau de crypto-actifs concerné. Robinhood déploiera des efforts commercialement raisonnables afin de vous verser les récompenses perçues dès leur réception. Bien que Robinhood mette en œuvre des mesures visant à assurer l'accessibilité continue des Services de staking, Robinhood ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreurs des Services de staking, ni garantir la correction de tous les défauts ou la prévention des interruptions ou accès non autorisés de tiers. En cas de telles interruptions, les crypto-actifs stakés peuvent ne pas générer de Récompenses de staking. Robinhood NE GARANTIT PAS QUE VOUS RECEVREZ DES RÉCOMPENSES DE STAKING.

3. Slashing

- 3.1. Certains réseaux de crypto-actifs appliquent des mécanismes de « slashing » aux actifs stakés lorsque le validateur de transactions représentant ces actifs valide incorrectement une transaction. Robinhood déploiera des efforts commercialement raisonnables afin d'éviter tout slashing des actifs stakés ; toutefois, si un tel événement se produit, Robinhood remplacera rapidement vos actifs sans frais supplémentaires, sauf disposition contraire de la présente Annexe D, dès lors que ces pénalités ne résultent pas : (i) de défaillances du protocole causées par des bugs, opérations de maintenance, mises à

niveau ou défaillances générales ; (ii) de vos actes ou omissions ; (iii) des actes ou omissions d'un prestataire de services tiers ; (iv) d'un cas de force majeure tel que défini à la section 29 du présent Accord ; ou (v) des actes d'un pirate informatique ou de tout autre acteur malveillant.

4. Retrait du staking

- 4.1. Certains réseaux peuvent imposer une période d'attente pendant laquelle vos actifs stakés restent indisponibles au transfert ou à la vente (la « Période de fin de liaison »). Si vous demandez à Robinhood de retirer vos actifs du staking, vous n'aurez pas accès à ces actifs avant l'expiration de toute Période de fin de liaison applicable. Robinhood peut également imposer une période d'attente supplémentaire afin de faciliter le transfert de vos actifs vers votre Compte après l'expiration de toute Période de fin de liaison applicable.

5. Responsabilité en cas de perte de crypto-actifs utilisés dans le cadre du staking

- 5.1. Lorsqu'elle fournit les Services de staking, Robinhood demeure responsable envers vous de toute perte de crypto-actifs qui lui est imputable, conformément à la section 18 du présent Accord, sous réserve des limitations supplémentaires prévues dans la présente Annexe D. Pour éviter toute ambiguïté, Robinhood ne pourra être tenue responsable des pertes résultant de votre impossibilité de disposer de vos actifs pendant la Période de fin de liaison.

Annexe E : Négociation de dérivés tokenisés sur actions

L'Annexe E du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous négociez des Actions Tokenisées Robinhood sur la Plateforme. Les dispositions de la présente Annexe E s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe E, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe E et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe E prévaudront.

1. Actions Tokenisées Robinhood

- 1.1. Dans le cadre de nos Services, vous pouvez acheter et vendre des Actions Tokenisées de Robinhood via la Plateforme. Les Actions Tokenisées Robinhood disponibles à la négociation peuvent évoluer périodiquement. Vous pouvez consulter la liste actualisée des Actions Tokenisées Robinhood disponibles sur la Plateforme en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 1.2. Les « Actions Tokenisées Robinhood » sont des contrats financiers dérivés conclus entre vous et Robinhood et référencés sur certaines actions américaines cotées en bourse et parts d'ETF (l'« Actif sous-jacent »). La valeur d'une Action Tokenisée Robinhood dépend de la performance de l'Actif sous-jacent. En outre, conformément à la section 5 de la présente Annexe E, vous avez droit au paiement de tout dividende ou distribution de fonds, après déduction des impôts, frais éventuels et autres coûts liés à l'Actif sous-jacent.
- 1.3. Vos droits au titre du contrat financier dérivé découlent du contrat conclu avec Robinhood, mais sont également représentés par un token blockchain (le « Token ») émis par Robinhood au moment de la conclusion du contrat. Chaque Token émis représente une action ou une part de l'Actif sous-jacent et, par conséquent, lorsque vous concluez le contrat dérivé, vous recevez un nombre de Tokens correspondant au nombre d'actions ou de parts auxquelles vous avez choisi d'être exposé en exécutant le contrat dérivé avec Robinhood. Lorsque vous vendez votre Action Tokenisée Robinhood et que le contrat prend fin, Robinhood supprime simultanément (« burn ») le Token correspondant. Vous reconnaissez que les Tokens ne peuvent pas être transférés vers des portefeuilles externes et qu'ils ne peuvent être acquis ou supprimés que via la Plateforme.
- 1.4. Les informations relatives à une Action Tokenisée Robinhood figurent dans le Document d'informations clés applicable (un « DIC »), publié par Robinhood conformément au règlement (UE) n° 1286/2014 (le « règlement PRIIPs »). Vous pouvez télécharger un DIC via la Plateforme et via la Bibliothèque des informations réglementaires disponible à l'adresse suivante : Bibliothèque des informations réglementaires, et vous consentez expressément à la fourniture des DIC via la Plateforme. Vous pouvez demander gratuitement une version papier des Documents d'informations clés en nous contactant via les moyens indiqués à la section 33.
- 1.5. Vous reconnaissez et comprenez que les Actions Tokenisées Robinhood, en tant que contrats financiers dérivés, constituent des instruments financiers hautement spéculatifs

pouvant entraîner la perte totale du capital investi. Les risques importants associés aux Actions Tokenisées Robinhood sont décrits en détail dans le DIC applicable à chaque Action Tokenisée Robinhood. En utilisant les Services pour négocier des Actions tokenisées Robinhood, vous reconnaissez avoir lu et compris les informations relatives aux risques des Actions tokenisées Robinhood figurant dans la Description des services, instruments financiers et risques disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires. Veuillez également consulter les Informations générales sur les risques disponibles dans la Bibliothèque des informations réglementaires pour plus d'informations sur les principaux risques liés à l'utilisation des Services.

- 1.6. Robinhood peut, à sa seule discrétion, cesser la prise en charge d'une Action Tokenisée Robinhood particulier. Si vous ne vendez pas cette Action Tokenisée Robinhood avant la fin de sa prise en charge par Robinhood, Robinhood pourra, à sa seule discrétion, faire liquider les Actions tokenisées Robinhood concernées détenues sur votre Compte aux prix du marché en vigueur et transférer le produit de cette liquidation, déduction faite des frais de transaction applicables, vers l'un de vos comptes de paiement liés.
- 1.7. Vous nous donnez expressément votre consentement afin que l'ensemble des ordres portant sur des Actions Tokenisées Robinhood soient exécutés par Robinhood en dehors d'un marché ou d'une plateforme d'échange (c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation) (négociation de gré à gré (OTC)).
- 1.8. Nous pouvons être soumis, périodiquement, à des obligations de déclaration des transactions en vertu de la législation applicable, notamment du règlement européen n° 648/2012 relatif aux produits dérivés ainsi que de tous règlements délégués, complémentaires ou successifs applicables, tels que modifiés (« **EMIR** »), du règlement n° 600/2014 (« **MiFIR** ») et de toute autre réglementation applicable (les « **Transactions déclarables** »). Lorsque nous-mêmes ou un Acteur du marché sommes soumis à de telles obligations déclaratives, vous nous autorisez irrévocablement à déclarer l'ensemble de vos Transactions déclarables à l'entité déclarative ou à l'Acteur du marché concerné, selon ce qui est requis, et à nous fournir sans délai toutes les informations que nous demandons afin de respecter nos obligations ou celles d'un Acteur du marché. Lorsque ces obligations déclaratives s'appliquent, nous considérerons, sauf notification contraire de votre part, que vous n'avez pas dépassé les seuils de compensation prévus par EMIR lors de la déclaration des informations relatives à vos Transactions déclarables.
- 1.9. Nous convenons qu'en vous donnant accès au produit Action Tokenisée Robinhood, nous ne vous demanderons pas d'utiliser des fonds provenant de l'extérieur de la Plateforme afin de nous indemniser, nous ou toute autre personne, au titre de soldes négatifs résultant d'une liquidation forcée ou de tout événement similaire. Le produit Action Tokenisée Robinhood est conçu de manière à empêcher la création d'un solde négatif sur votre Compte.

2. Types d'ordres

- 2.1. Vous pouvez donner à Robinhood des instructions visant à conclure un contrat d'achat ou de vente d'Actions Tokenisées Robinhood par voie électronique via la Plateforme.

Vous êtes responsable de l'ensemble des ordres saisis sur la Plateforme lorsque celle-ci est accessible au moyen de votre identifiant et mot de passe, sauf en cas de négligence, de fraude ou de faute intentionnelle de Robinhood, ou lorsque Robinhood engage sa responsabilité en vertu de la législation applicable.

2.2. Robinhood permet de passer sur la Plateforme les types d'ordres suivants portant sur des Actions Tokenisées Robinhood :

2.2.1. **Ordres d'achat ou de vente.** Les ordres d'achat ou de vente peuvent être soumis via la Plateforme en montants libellés en euros. Vous comprenez que toutes les Actions Tokenisées Robinhood sont valorisées et exécutées en euros sur la base : (i) du dernier prix de négociation en dollars américains (« USD ») de l'Actif sous-jacent sur une plateforme Nasdaq (c'est-à-dire le Nasdaq Stock Market, Nasdaq OMX BX ou Nasdaq OMX PHLX) ; et (ii) du taux de change applicable (« FX »), tel que déterminé par Robinhood à sa seule discrétion. Vous comprenez que Robinhood ne prend actuellement pas en charge les ordres d'achat ou de vente au marché traditionnels et que Robinhood encadre tous les ordres au moyen d'ordres à cours limité dont le prix est fixé jusqu'à 0,5 % au-dessus ou en dessous du dernier prix de négociation communiqué pour l'Actif sous-jacent sur la plateforme Nasdaq concernée et jusqu'à 0,5 % au-dessus ou en dessous du taux de change coté.

2.2.2. Vous ne connaîtrez pas le prix d'exécution d'un ordre, y compris le taux de change applicable, avant l'exécution de cet ordre. Si vous passez un ordre, vous acceptez de payer ou de recevoir le prix de marché en vigueur au moment de l'exécution de votre ordre, sous réserve des précisions ci-dessus relatives aux ordres d'achat et de vente. En particulier pendant les périodes de volumes élevés, d'illiquidité, de mouvements rapides ou de volatilité des marchés, le prix d'exécution obtenu peut différer du prix indicatif affiché lors de la saisie de l'ordre et votre ordre peut être exécuté partiellement à différents prix. Vous comprenez en outre que le prix d'exécution peut être sensiblement supérieur ou inférieur à celui anticipé au moment où vous avez passé l'ordre. Vous acceptez que Robinhood ne puisse être tenue responsable des fluctuations de prix. Vous comprenez également que les taux de change appliqués peuvent, à un moment donné, être plus favorables ou moins favorables que les taux spot directement disponibles auprès des fournisseurs FX ou que le taux applicable au moment où l'ordre est passé.

2.2.3. Si vous passez un ordre éligible à une exécution dans le cadre du Robinhood 24 Hour Market, vous comprenez que : ces ordres peuvent être exécutés entre 00 h 00 et 20 h 00, heure de l'Est des États-Unis (« ET ») (06 h 00 et 02 h 00, heure d'Europe centrale (« CET »)), lors d'une journée complète de négociation (c'est-à-dire du lundi au vendredi, hors jours fériés boursiers et demi-journées prévues par les marchés nationaux de valeurs mobilières), entre 00 h 00 et 17 h 00 ET (06 h 00 et 23 h 00 CET) lors d'une demi-journée de négociation (c'est-à-dire une demi-journée prévue par les marchés nationaux de valeurs mobilières), et entre 20 h 00 et 00 h 00 ET (02 h 00 et 06 h 00 CET) (les quatre dernières heures) la veille d'une journée complète ou d'une demi-journée de négociation ; (2) la date de négociation d'un ordre exécuté entre 20 h 00 et

00 h 00 ET (02 h 00 et 06 h 00 CET) (les quatre dernières heures d'une journée) correspondra à la journée complète ou demi-journée de négociation suivante, notamment aux fins de compensation, règlement-livraison, déclaration fiscale, dividendes et autres actions d'entreprise ; (3) vous assumez les risques liés à la saisie de tels ordres, y compris les risques associés à la négociation en dehors des heures ordinaires du marché américain décrits dans la [Description des services, instruments financiers et risques](#) figurant dans la Bibliothèque des informations réglementaires ; et (4) chacun de ces ordres constitue un ordre « not held », c'est-à-dire un ordre pour lequel vous avez accordé un pouvoir discrétionnaire concernant le prix et le moment de l'exécution.

- 2.3. Vous pouvez consulter les instructions relatives à la passation d'ordres dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 2.4. Vous pouvez acheter des Actions Tokenisées Robinhood en quantités fractionnées et n'êtes pas limité à des actions ou parts entières de l'Actif sous-jacent. Les Actions tokenisées Robinhood ne sont pas librement transférables et ne peuvent être acquises qu'auprès de Robinhood et résiliées qu'avec Robinhood. Les contrats d'Actions Tokenisées Robinhood sont conclus pour une durée indéterminée.
- 2.5. Lorsqu'un ordre est saisi, la valeur notionnelle en euros de l'achat ainsi que les éventuels frais associés à cet ordre seront déduits du solde disponible sur votre Compte. Une réserve supplémentaire peut être prélevée dans le cadre des ordres d'achat et de vente afin de tenir compte des fluctuations du marché. Les montants prélevés peuvent être recrédités sur votre Compte si l'ordre expire, est annulé ou si la valeur effectivement exécutée est inférieure au montant prélevé.
- 2.6. Si vous ne comprenez pas les types d'ordres et les limitations applicables à la Plateforme et à votre Compte, veuillez demander une assistance complémentaire ou solliciter un conseil indépendant. Vous ne devez pas passer d'ordres si vous ne comprenez pas ces types d'ordres et leurs limitations.
- 2.7. Vous comprenez que tous les ordres d'achat d'Actions Tokenisées Robinhood passés pour votre Compte seront exécutés sur la base de votre engagement selon lequel une acquisition effective est bien envisagée et que Robinhood se réserve le droit d'exiger le paiement intégral en fonds disponibles avant d'accepter tout ordre. Vous reconnaissez qu'il vous est interdit de passer un ordre d'achat d'Actions Tokenisées Robinhood auprès de Robinhood si votre Compte ne dispose pas de fonds suffisants pour exécuter cet ordre.
- 2.8. Vous reconnaissez qu'il vous appartient d'annuler tout ordre que vous ne souhaitez pas voir exécuté. Vous reconnaissez qu'il peut ne pas être possible d'annuler un ordre avant son exécution, qu'un ordre ne peut être annulé ou inversé une fois exécuté, et que Robinhood ne saurait être tenue responsable de l'exécution d'un ordre après la soumission d'une demande d'annulation.
- 2.9. Vous reconnaissez et acceptez que Robinhood ne garantit pas l'exécution des ordres que vous passez. Robinhood n'est pas tenue d'exécuter un ordre contraire à la législation applicable ou au présent Accord. Vous reconnaissez également que Robinhood se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'un ordre lorsque celui-ci a été

passé pendant une interruption planifiée ou imprévue des services Robinhood ou lorsqu'il n'est pas exécutable dans les conditions du marché. En outre, vous reconnaissez que Robinhood peut mettre en place certains mécanismes de contrôle des risques afin de limiter les effets négatifs sur le marché. Cela peut entraîner la mise en file d'attente ou l'annulation de votre ordre.

- 2.10. Si, à tout moment, la négociation sur le marché sous-jacent d'un Actif sous-jacent relatif à une Action Tokenisée Robinhood faisant l'objet de votre ordre est suspendue, ou si Robinhood est autrement dans l'impossibilité de valoriser l'Actif sous-jacent en raison de circonstances échappant à son contrôle, vous ne pourrez pas passer d'ordre portant sur cette Action Tokenisée Robinhood (qu'il s'agisse d'un ordre d'achat ou de vente) jusqu'à la levée de cette suspension et à la reprise de la négociation, ou jusqu'à ce que Robinhood soit de nouveau en mesure de valoriser l'Actif sous-jacent.
- 2.11. La Plateforme contient des informations complémentaires concernant les types d'ordres et leurs limitations ; vous vous engagez à les lire et à les comprendre avant de passer un ordre.

3. Frais

- 3.1. Des frais de conversion de devises s'appliqueront à chaque ordre exécuté.
- 3.2. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.
- 3.3. Si vous vendez une Action Tokenisée Robinhood, le produit de la transaction, déduction faite des éventuelles commissions ainsi que de l'ensemble des frais et taxes applicables, sera disponible sur votre Compte à des fins de réinvestissement ou de retrait une fois la transaction réglée.

4. Meilleure exécution

- 4.1. Robinhood prendra toutes les mesures suffisantes afin d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution de vos ordres, conformément à ses obligations de meilleure exécution prévues par la législation applicable et à notre Politique d'exécution des ordres, dont un résumé est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 4.2. La Politique d'exécution des ordres décrit les procédures appliquées et les exigences respectées par Robinhood afin de garantir que vos ordres soient exécutés dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes de prix, de coûts, de rapidité, de probabilité d'exécution et de tout autre facteur pertinent. Cette obligation ne s'applique toutefois pas lorsque nous exécutons un ordre conformément à des instructions spécifiques que vous avez fournies lors de la transmission ou de la confirmation de cet ordre.
- 4.3. En acceptant les termes du présent Accord, vous confirmez avoir pris connaissance du Résumé de la Politique d'exécution des ordres et y consentir. En cas de modification significative de notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres, nous vous en

informerons sans délai via la Plateforme après l'entrée en vigueur de ces modifications. Pour éviter toute ambiguïté, les modifications apportées à notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres ne seront pas considérées comme une modification du présent Accord au sens de la section 26 du présent Accord.

5. Opérations sur titres

- 5.1. Une « Opération sur titres » désigne tout événement entraînant une modification d'un ou plusieurs instruments financiers. Les Opérations sur titres comprennent notamment les regroupements d'actions, divisions d'actions, réorganisations, fusions, offres publiques d'acquisition (et opérations similaires), changements de dénomination ou de marque, distributions de dividendes, insolvabilités et radiations de la cote.
- 5.2. Lorsqu'une Opération sur titres affecte l'Actif sous-jacent d'une Action Tokenisée Robinhood détenue sur votre Compte, nous agissons de bonne foi et de manière commercialement raisonnable afin de déterminer l'ajustement approprié des positions ouvertes relatives à cette Action Tokenisée Robinhood sur votre Compte, de manière équitable, conformément aux pratiques de marché et en en tenant compte notamment du traitement appliqué par nos contreparties ou tout tiers concerné ainsi que des taxes applicables. Les ajustements effectués dépendront des circonstances propres à chaque Opération sur titres et seront réalisés à notre seule discrétion ; selon les circonstances, nous pourrions également déterminer qu'aucun ajustement n'est nécessaire. Ces ajustements peuvent notamment inclure une modification du prix ou du nombre d'Actions Tokenisées Robinhood détenues sur votre Compte afin de refléter les droits économiques dont vous disposiez avant la survenance de l'Opération sur titres.
- 5.3. Nonobstant la section 5.2 de la présente Annexe, Robinhood vous permettra de participer indirectement et proportionnellement à tout dividende ou toute distribution reçue par Robinhood en lien avec l'Actif sous-jacent.

6. Conservation des Actions Tokenisées Robinhood

- 6.1. Robinhood agit en qualité de dépositaire de l'ensemble des Tokens détenus sur votre Compte et conservera vos Tokens dans un ou plusieurs portefeuilles omnibus avec les Tokens de nos autres clients. Ces portefeuilles omnibus sont distincts de nos propres portefeuilles d'entreprise et vous acceptez que vos Tokens seront regroupés avec ceux de nos autres clients. Cela garantit que vos Tokens restent séparés des actifs nous appartenant.
- 6.2. Veuillez consulter la section 9 du présent Accord pour plus d'informations concernant nos obligations relatives à la protection de vos instruments financiers, y compris les Actions Tokenisées Robinhood.

7. Limitation de responsabilité

- 7.1. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services pour négocier des Actions Tokenisées Robinhood.

8. Risques

- 8.1. Vous reconnaissez et acceptez que la négociation de produits dérivés, y compris des Actions tokenisées Robinhood, comporte des risques importants et peut entraîner des pertes financières substantielles. La négociation de produits dérivés ne convient pas à tous les investisseurs et ne devrait être effectuée que par des personnes comprenant pleinement la nature des produits et l'étendue de leur exposition au risque.
- 8.2. En utilisant nos Services pour négocier des Actions tokenisées Robinhood, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les risques liés à la négociation de ces produits tels qu'exposés dans la [Description des services, instruments financiers et risques](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

Annexe F : Négociation de contrats à terme perpétuels

L'Annexe F du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous négociez des contrats à terme perpétuels sur la Plateforme. Les dispositions de la présente Annexe F s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe F, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe F et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe F prévaudront.

1. Définitions.

1.1. Les termes suivants utilisés dans la présente Annexe ont la signification indiquée ci-dessous, sauf définition contraire dans les présentes :

1.1.1. « **Prix de faillite** » désigne le prix d'une position ouverte auquel la valeur de cette position devient égale à zéro. Lors du calcul des Prix de faillite des positions soumises au Mode de marge croisée, une corrélation de rendement de prix de 100 % entre les différentes positions est supposée.

1.1.2. « **Bitstamp** » désigne Bitstamp Financial Services Ltd., storitve, d.o.o., une entreprise d'investissement autorisée à fournir des services d'investissement et réglementée par l'Agence slovène du marché des valeurs mobilières (« ATVP »).

1.1.3. « **Exigence de marge de clôture** » désigne le montant de Fonds propres auquel une position est intégralement clôturée au Prix de faillite.

1.1.4. « **Mode de marge croisée** » désigne un type de mode de marge dans lequel toute Marge attribuée à votre Compte est prise en compte comme Marge pour l'ensemble des positions détenues sur ce Compte qui ne sont pas configurées selon le Mode de marge isolée. Les Exigences de marge applicables aux différents contrats ne se compensent pas entre elles.

1.1.5. « **Capitaux propres** »

1.1.5.1. Pour le Mode de marge isolée, les « Capitaux propres » correspondent à la somme de : (i) la Marge affectée à la position concernée ; (ii) le profit ou la perte réalisé(e) provenant de cette position clôturée, mais pas encore réglé(e) ; et (iii) le profit ou la perte latent(e) lié(e) à la position concernée.

1.1.5.2. Pour le Mode de marge croisée, les « Capitaux propres » correspondent à la somme de : (i) la Marge affectée à votre Compte qui n'est pas affectée à des positions relevant du Mode de marge isolée ; (ii) le profit ou la perte réalisé(e) provenant de positions hors Mode de marge isolée qui ont été clôturées, mais ne sont pas encore réglées ; et (iii) le profit ou la perte latent(e) provenant de positions ouvertes hors Mode de marge isolée.

- 1.1.6. « **Plateforme d'échange** » désigne le système multilatéral de négociation (« MTF ») exploité par Bitstamp.
- 1.1.7. « **Règlement de négociation de la Plateforme d'échange** » désigne le règlement de négociation du MTF de Bitstamp Financial Services Ltd. publié et tenu à jour par Bitstamp Financial Services Ltd., storitve, d.o.o. (« Bitstamp »). Le Règlement de négociation de la Plateforme d'échange constitue l'ensemble des règles, politiques et procédures régissant les activités de négociation sur la Plateforme d'échange. Une version à jour est disponible à l'adresse suivante : <https://www.bitstamp.net/legal/financial-services/mtf-trading-rulebook/>.
- 1.1.8. « **Prix équitable** » désigne une valeur de référence utilisée pour déterminer les paiements de financement entre traders. Il est déterminé par la Plateforme d'échange à sa seule discrétion et calculé sur la base de la moyenne des prix du marché spot provenant de différentes plateformes d'échange, afin de refléter la valeur réelle de marché de l'Actif sous-jacent concerné.
- 1.1.9. « **Exigence de marge initiale** » désigne le montant de Capitaux propres requis pour ouvrir une nouvelle position ou augmenter une position existante.
- 1.1.10. « **Mode de marge isolée** » désigne un type de Marge dans lequel votre Marge est affectée uniquement à une position spécifique sur contrats à terme perpétuels et dans lequel toute Exigence de marge est calculée uniquement pour cette position spécifique.
- 1.1.11. « **Fonds d'assurance** » désigne le fonds établi par la Plateforme d'échange et utilisé afin de couvrir les pertes conformément à la section 9 de la présente Annexe F ainsi qu'aux règles 18.8, 18.10 et 18.11 du Règlement de négociation de la Plateforme.
- 1.1.12. « **Fournisseur de liquidité** » désigne un membre de la Plateforme d'échange disposé à clôturer une Position affectée.
- 1.1.13. « **Marge** » désigne les fonds ou actifs devant être déposés afin d'ouvrir et de maintenir des positions sur contrats à terme perpétuels.
- 1.1.14. « **Exigences de marge** » désigne l'Exigence de marge initiale, l'Exigence de marge de maintien et l'Exigence de marge de clôture. Les Exigences de marge sont publiées périodiquement sur la Plateforme ainsi que dans cet article du Centre d'aide.
- 1.1.15. « **Exigence de marge de maintien** » désigne le montant de Capitaux propres qui doit être maintenu à tout moment afin de conserver une position existante. Si les Capitaux propres deviennent inférieurs à ce montant, la position commencera à être liquidée conformément à la section 9 de la présente Annexe F.
- 1.1.16. « **Prix de l'indice de référence** » désigne l'indice représentant le prix de l'Actif sous-jacent pour un contrat à terme perpétuel donné. Il repose sur des données de prix provenant d'un fournisseur d'indices ou, si nécessaire, de plateformes de

négociation tierces sélectionnées. L'Indice de référence est utilisé pour déterminer le Taux de financement applicable.

- 1.1.17. « **Processus de mutualisation des pertes** » désigne le processus décrit à la section 9.11 de la présente Annexe F ainsi qu'à la règle 18.11 du Règlement de négociation de la Plateforme.

2. Contrats à terme perpétuels

- 2.1. Dans le cadre de nos Services, Robinhood facilite la négociation de contrats à terme perpétuels (tels que définis ci-dessous) en transmettant vos ordres à la Plateforme d'échange. Vous nous désignez par les présentes comme votre mandataire afin d'agir pour votre compte en vue de faire exécuter vos ordres sur la Plateforme d'échange. Tout contrat à terme perpétuel conclu par vous dans le cadre des Services sera exécuté sur la Plateforme d'échange sur une base d'agence, soit directement par nous, soit par l'intermédiaire d'un membre tiers de la Plateforme d'échange auquel nous transmettons votre ordre, et constituera un contrat bilatéral entre vous et la contrepartie concernée. Nous ne serons contrepartie à aucun contrat à termes perpétuel. Tous les contrats à terme perpétuels que vous concluez sont initiés et gérés par vous via la Plateforme. Les contrats à terme perpétuels disponibles à la négociation sur la Plateforme peuvent évoluer périodiquement. Vous pouvez consulter la liste actualisée des contrats à terme perpétuels disponibles à la négociation sur la Plateforme en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 2.2. Un « Contrat à terme perpétuel » est un contrat à terme réglé en espèces sans date d'expiration fixe faisant référence à un actif sous-jacent sélectionné, tel qu'une action unique, un ETF, un instrument de change (forex), une matière première, un cryptoactif ou tout autre actif ou indice sélectionné disponible (l'« Actif sous-jacent »).. Le contrat étant réglé en espèces, il n'existe aucun droit ni obligation de livraison effective de l'Actif sous-jacent et tout profit ou perte (y compris les Paiements de taux de financement) est accumulé et réglé dans le second actif figurant dans le nom de l'instrument financier (l'« Actif de cotation » ; par exemple, pour un Contrat à terme perpétuel BTCUSD, il s'agit du dollar US).
- 2.3. L'obligation principale au titre de chaque Contrat à terme perpétuel consiste dans l'achat et la vente de l'Actif sous-jacent à la résiliation du contrat.
- 2.4. Robinhood peut, à sa seule discrétion, cesser la prise en charge d'un Contrat à terme perpétuel particulier. Si vous ne clôturez pas votre position sur ce Contrat à terme perpétuel avant la fin de sa prise en charge par Robinhood, Robinhood pourra, à sa seule discrétion, faire clôturer toute position correspondante détenue sur votre Compte aux prix du marché en vigueur et transférer le produit de cette clôture ou liquidation, déduction faite des frais de transaction applicables, vers vos comptes de paiement liés.
- 2.5. Les informations relatives à un Contrat perpétuel spécifique figurent dans le Document d'informations clés applicable (un « DIC »), publié par Robinhood conformément au règlement PRIIPs. Vous pouvez télécharger un DIC via la Plateforme à l'adresse suivante : <https://robinhood.com/eu/en/about/legal/> et vous consentez expressément à la fourniture des DIC via la Plateforme. Vous pouvez demander gratuitement une version

papier des Documents d'informations clés en nous contactant via les moyens indiqués à la section 33.

- 2.6. Vous reconnaissez et comprenez que les Contrats à terme perpétuels, en tant que contrats financiers dérivés, constituent des instruments financiers hautement spéculatifs pouvant entraîner la perte totale du capital investi. Les risques importants associés aux Contrats à terme perpétuels sont décrits en détail dans le DIC applicable à chaque Contrat à terme perpétuel. Veuillez vous assurer de bien comprendre l'ensemble des risques avant de conclure une transaction.
- 2.7. Vous reconnaissez et comprenez qu'en concluant des transactions sur Contrats à terme perpétuels, vous ne concluez pas un contrat de vente ou d'achat portant sur les Actifs sous-jacents eux-mêmes. La détention d'une position sur un Contrat à terme perpétuel ne vous confère aucun droit à une livraison physique d'un Actif sous-jacent et cette position n'est adossée à aucun Actif sous-jacent.
- 2.8. Nous pouvons être soumis, périodiquement, à des obligations de déclaration des transactions en vertu de la législation applicable, notamment du règlement européen n° 648/2012 relatif aux produits dérivés ainsi que de tous règlements délégués, complémentaires ou successifs applicables, tels que modifiés (« **EMIR** »), du règlement n° 600/2014 (« **MiFIR** ») et de toute autre réglementation applicable (les « **Transactions déclarables** »). Lorsque nous-mêmes ou un Acteur du marché sommes soumis à de telles obligations déclaratives, vous nous autorisez irrévocablement à déclarer l'ensemble de vos Transactions déclarables à l'entité déclarative ou à l'Acteur du marché concerné, selon ce qui est requis, et à nous fournir sans délai toutes les informations que nous demandons afin de respecter nos obligations ou celles d'un Acteur du marché. Lorsque ces obligations déclaratives s'appliquent, nous considérerons, sauf notification contraire de votre part, que vous n'avez pas dépassé les seuils de compensation prévus par EMIR lors de la déclaration des informations relatives à vos Transactions déclarables.
- 2.9. Nous convenons qu'en vous donnant accès au produit Contrats à terme perpétuels, nous ne vous demanderons pas d'utiliser des fonds provenant de l'extérieur de la Plateforme afin de nous indemniser, nous ou toute autre personne, au titre de soldes négatifs résultant d'une liquidation forcée ou de tout événement similaire. Le produit Contrats à terme perpétuels est conçu de manière à empêcher la création d'un solde négatif sur votre Compte et à garantir que toute perte subie sur une position ouverte sur Contrats perpétuels soit couverte par la Garantie que vous avez déposée pour cette position.

3. Marge

- 3.1. L'ouverture et le maintien d'une position sur Contrats à terme perpétuels nécessitent le dépôt d'une Marge auprès de la Plateforme d'échange ainsi que le maintien de cette Marge tant que la position reste ouverte. **En ouvrant et en maintenant une position sur Contrats à terme perpétuels, vous autorisez Robinhood à transférer toute Marge à la Plateforme d'échange pour votre compte.**
- 3.2. Vous vous engagez à ne créer ni laisser subsister aucun droit de sûreté ou autre charge sur les actifs constituant la Marge ni à accepter de céder ou transférer ces actifs, sauf disposition contraire expressément prévue ci-dessous. Toute Marge que vous déposez

ou choisissez autrement d'utiliser dans le cadre de l'ouverture et du maintien d'une position sur Contrats à terme perpétuels constitue une position de garantie (la « **Garantie** ») garantissant l'exécution correcte et ponctuelle de l'ensemble de vos obligations envers Bitstamp relatives à la position concernée sur Contrats à terme perpétuels, conformément aux dispositions du présent Accord. En particulier, vous acceptez (et Bitstamp accepte, par l'intermédiaire de Robinhood agissant en qualité de mandataire) que :

- 3.2.1. en soumettant un ordre sur Contrats à terme perpétuels et en déposant la Marge requise conformément aux dispositions du présent Accord, vous constituez unilatéralement au profit de Bitstamp un gage avec dépossession de premier rang portant sur la Garantie. La Garantie sera détenue de manière continue par Bitstamp en tant que sûreté pendant toute la durée de la position ouverte concernée sur Contrats à terme perpétuels. Vous acceptez que chaque constitution de gage portant sur la Garantie soit réputée conclue sous forme écrite ;
- 3.2.2. le gage garantit l'exécution de l'ensemble de vos obligations envers Bitstamp résultant de la ou des positions concernées sur Contrats à terme perpétuels et prendra effet à compter de la réception de la Garantie par Bitstamp. Il ne prendra fin qu'après règlement et liquidation complets de la ou des positions concernées sur Contrats à terme perpétuels, conformément aux dispositions du présent Accord ;
- 3.2.3. le gage portant sur la Garantie constitue une sûreté continue et demeurera pleinement en vigueur nonobstant tout règlement intermédiaire ou remboursement partiel des obligations garanties. Tant que l'ensemble de ces obligations n'aura pas été intégralement exécuté, vous ne serez pas autorisé à retirer, céder, transférer, aliéner ou grever de toute autre manière tout ou partie de la Garantie ;
- 3.2.4. lors de la clôture ou de la liquidation d'une position sur Contrats à terme perpétuels (y compris lorsqu'une telle opération intervient conformément à la section 9 de la présente Annexe F), et pendant le processus de règlement, Bitstamp sera autorisée à exercer ses droits sur la Garantie en débitant unilatéralement tout montant que vous devez au titre de la position réglée, comme décrit plus en détail dans le présent Accord ; et
- 3.2.5. vous acceptez que Bitstamp soit autorisée à vendre (hors procédure judiciaire, y compris par enchères publiques, sur une plateforme d'échange ou au prix du marché), transférer, prêter, réhypothéquer ou donner en gage toute Garantie sans instruction préalable de votre part lorsque Bitstamp est en droit d'exercer sa sûreté conformément à la présente section j 3.
- 3.3. Robinhood permet deux types de Marge : (i) le Mode de marge isolée ; et (ii) le Mode de marge croisée. Le Mode de marge isolée constitue le mode de marge par défaut lors de l'ouverture d'une position.
- 3.4. Afin de maintenir une position existante sur Contrats à terme perpétuels, vos Capitaux propres relatifs à cette position doivent à tout moment être supérieurs ou égaux à

l'Exigence de marge de maintien. Il vous appartient de connaître à tout moment les Exigences de marge applicables à vos positions ouvertes.

- 3.5. Vous reconnaissez et acceptez que l'ensemble des Exigences de marge applicables à l'ouverture et au maintien de positions sur Contrats à terme perpétuels est disponible sur la Plateforme. Ces exigences peuvent varier en fonction des conditions de marché, de la volatilité des instruments, de la taille des positions et d'autres paramètres de risque déterminés par la Plateforme d'échange. Vous pouvez augmenter ou réduire la Marge applicable à des positions existantes directement via la Plateforme.
- 3.6. Vous reconnaissez et acceptez également que, si vous déposez une Marge dans une monnaie fiduciaire autre que l'Actif de cotation, la Plateforme d'échange pourra convertir tout ou partie de cette Marge dans l'Actif de cotation applicable afin de couvrir les frais, pertes ou autres obligations liés à cette position. Toute conversion de ce type sera effectuée par la Plateforme d'échange de manière commercialement raisonnable au moment de cette conversion.
- 3.7. Vous reconnaissez et acceptez également que Robinhood ou la Plateforme d'échange puisse exercer certains droits, notamment liquider partiellement ou intégralement vos positions comme décrit plus en détail à la section 9 de la présente Annexe F, si vous ne maintenez pas une Marge conforme aux Exigences de marge applicables à ces positions. Pour éviter toute ambiguïté, lorsque le Compte présente une insuffisance de Marge ou lorsque Robinhood détermine, à sa seule discrétion, que vous pourriez ne pas être disposé ou en mesure de remplir vos obligations au titre du présent Accord en raison de votre situation financière, des conditions de marché ou de toute autre situation d'insécurité potentielle, Robinhood pourra, à sa seule discrétion et sans préavis, liquider, compenser et/ou réduire le risque lié à l'une quelconque de vos positions ouvertes sur Contrats à terme perpétuels dans un délai raisonnable afin de remédier à cette insuffisance de Marge ou à cette situation d'insécurité.

4. Types d'ordres ; Taille des contrats

- 4.1. Vous pouvez donner à Robinhood des instructions visant à ouvrir, clôturer ou modifier une position sur Contrats à terme perpétuels par voie électronique via la Plateforme.
- 4.2. Types d'ordres : Robinhood permet de passer sur la Plateforme les types d'ordres suivants portant sur des Contrats à terme perpétuels :
 - 8.2.1. **Ordre au marché.** Un ordre au marché est une instruction visant à conclure une transaction sur Contrats à terme perpétuels au prix de marché disponible. Lorsque vous ouvrez une nouvelle position courte ou clôturez une position longue, votre ordre sera exécuté au prix acheteur. Lorsque vous ouvrez une nouvelle position longue ou clôturez une position courte existante, votre ordre sera exécuté au prix vendeur. Vous comprenez que Robinhood ne prend actuellement pas en charge les ordres d'achat ou de vente au marché traditionnels et que Robinhood encadre tous les ordres au moyen d'ordres à cours limité dont le prix est fixé jusqu'à 1 % au-dessus ou en dessous du dernier prix de négociation communiqué pour le Contrat à terme perpétuel concerné sur la Plateforme d'échange.

- 4.2.1. **Ordre à cours limité** : Un ordre à cours limité est une instruction visant à ouvrir ou clôturer une position sur Contrats à terme perpétuels à un prix spécifié ou plus avantageux. Pour une position longue, l'ordre ne sera exécuté qu'au prix limite ou à un prix inférieur. Pour une position courte, l'ordre ne sera exécuté qu'au prix limite ou à un prix supérieur.
- 4.2.2. **Ordres Take Profit**. Un ordre Take Profit est un type d'ordre conditionnel qui déclenche un ordre au marché à un prix spécifié afin de réaliser les gains générés sur cette position. Ce type d'ordre est propre à une position ouverte.
- 4.2.3. **Ordres stop-loss à cours limité**. Un ordre stop-loss à cours limité est un type d'ordre conditionnel qui déclenche un ordre au marché à un prix spécifié afin de limiter les pertes potentielles sur cette position. Ce type d'ordre est propre à une position ouverte.
- 4.3. Taille des contrats : Vous pouvez passer des ordres portant sur : (i) tout montant de l'Actif sous-jacent selon les incréments spécifiés pour chaque Actif sous-jacent sur la Plateforme ; ou (ii) tout montant de l'Actif de cotation selon les incréments spécifiés pour chaque Actif de cotation sur la Plateforme.
- 4.4. Taille des transactions : Les tailles minimales et maximales des ordres portant sur des Contrats à terme perpétuels sont fixées par la Plateforme d'échange et publiées sur la Plateforme.
- 4.5. Vous pouvez consulter les instructions relatives au passage des ordres dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 4.6. Tous les prix des Contrats à terme perpétuels proviennent de la Plateforme d'échange et nous n'exerçons aucun contrôle sur la fixation des prix des Contrats à terme perpétuels.
- 4.7. Si vous ne comprenez pas les types d'ordres et les limitations applicables à la Plateforme et à votre Compte, veuillez demander une assistance complémentaire ou solliciter un conseil indépendant. Vous ne devez pas passer d'ordres si vous ne comprenez pas ces types d'ordres et leurs limitations.
- 4.8. Vous reconnaissez que tous les ordres relatifs à des Contrats à terme perpétuels passés pour votre Compte seront exécutés sur la base de votre engagement selon lequel une ouverture ou clôture effective de position est bien envisagée et que Robinhood se réserve le droit d'exiger le dépôt intégral de la Marge en fonds disponibles avant d'accepter tout ordre. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à ouvrir une position sur Contrats à terme perpétuels avec Robinhood sauf si vous disposez sur votre Compte de fonds suffisants pour satisfaire votre ordre.
- 4.9. Vous reconnaissez qu'il vous appartient d'annuler tout ordre que vous ne souhaitez pas voir exécuté. Vous reconnaissez qu'il peut ne pas être possible d'annuler un ordre avant son exécution, qu'un ordre ne peut être annulé ou inversé une fois exécuté, et que Robinhood ne saurait être tenue responsable de l'exécution d'un ordre après la soumission d'une demande d'annulation.
- 4.10. Vous reconnaissez qu'il vous appartient d'annuler tout ordre que vous ne souhaitez pas voir exécuté. Vous reconnaissez qu'il peut ne pas être possible d'annuler un ordre avant

son exécution, qu'un ordre ne peut être annulé ou inversé une fois exécuté, et que Robinhood ne saurait être tenue responsable de l'exécution d'un ordre après la soumission d'une demande d'annulation.

- 4.11. Vous reconnaissez et acceptez que Robinhood ne garantit pas l'exécution des ordres que vous passez. Robinhood n'est pas tenue d'exécuter un ordre contraire à la législation applicable ou au présent Accord. Vous acceptez et comprenez également que Robinhood se réserve le droit d'annuler tout ordre ou toute partie d'un ordre si cet ordre a été passé pendant une interruption programmée ou non programmée de Robinhood ou de la Plateforme d'échange, ou s'il n'est pas négociable. En outre, vous reconnaissez que Robinhood peut mettre en place certains mécanismes de contrôle des risques afin de limiter les effets négatifs sur le marché. Cela peut entraîner la mise en file d'attente ou l'annulation de votre ordre.
- 4.12. Si, à tout moment, la négociation sur le marché sous-jacent d'un Contrat à terme perpétuel faisant l'objet de votre ordre est suspendue sur la Plateforme d'échange, l'ordre concerné sera également suspendu et vous ne pourrez passer aucun ordre jusqu'à la levée de cette suspension et à la reprise de la négociation.
- 4.13. La Plateforme contient des informations complémentaires concernant les types d'ordres et leurs limitations ; vous vous engagez à les lire et à les comprendre avant de passer un ordre.

5. Clôture des positions

- 5.1. Les Contrats à terme perpétuels n'expirent pas et ne peuvent être résiliés (« clôturés ») que pour l'un des motifs expressément prévus dans la présente Annexe F ou dans le présent Accord.
- 5.2. Vous pouvez clôturer une position sur Contrats à terme perpétuels en prenant une position compensatrice de même valeur notionnelle (c'est-à-dire sans tenir compte des profits et/ou pertes accumulés et réglés au titre de cette position), sous réserve qu'une contrepartie correspondante soit trouvée. Une position longue peut être clôturée par l'exécution d'une position courte correspondante de valeur notionnelle équivalente sur le même instrument. Une position courte peut être clôturée par l'exécution d'une position longue correspondante de valeur notionnelle équivalente sur le même instrument.
- 5.3. Si l'ordre passé porte sur une taille inférieure à celle de la position ouverte sur Contrats à terme perpétuels, l'effet sera de réduire la position ouverte initiale à hauteur de la taille de l'ordre de clôture passé. La taille de la nouvelle position sur Contrats à terme perpétuels correspondra à la différence entre la taille de l'ordre de clôture et celle de la position initiale sur Contrats à terme perpétuels.
- 5.4. La prise de positions compensatrices telle que décrite ci-dessus entraînera soit la résiliation totale, soit la résiliation partielle (modification de taille) de ces positions. Dans de tels cas, vous ne détiendrez pas deux positions compensatrices ouvertes, mais : (i) soit le contrat existant sera résilié (lorsque la nouvelle transaction exécutée est de taille équivalente à la position existante, mais dans le sens opposé) ; (ii) soit le contrat existant fera l'objet d'une modification de taille (augmentation/réduction) et/ou de direction (longue/courte).

- 5.5. En outre, vos positions peuvent être clôturées conformément aux mécanismes de liquidation automatique prévus à la section 9 de la présente Annexe F. La Plateforme d'échange ou Robinhood se réserve le droit de clôturer, à sa seule discrétion, toute position ouverte restante sur un contrat lorsqu'elle estime que la négociation de ce contrat est significativement perturbée.

6. Profits et pertes

- 6.1. Des profits et pertes latents s'accumulent en continu sur vos positions ouvertes sur Contrats à terme perpétuels. Les profits et pertes ne sont réalisés qu'une fois la position clôturée et réglée conformément aux dispositions de la présente Annexe F.
- 6.2. Nous calculons les profits et pertes de vos positions ouvertes sur Contrats à terme perpétuels sur la base de notre modèle propriétaire de profits et pertes (le « **Modèle P&L** »), qui reflète notre appréciation du prix de marché équitable des Contrats à terme perpétuels. Nous pouvons modifier les spécifications du Modèle P&L à tout moment et à notre seule discrétion.
- 6.3. Vous pouvez consulter sur la Plateforme les profits ou pertes associés à toute position. Tous les profits et pertes sont calculés et affichés dans l'Actif de cotation. Vous reconnaissez et acceptez que, dans l'hypothèse où vous réalisez un profit après la clôture d'une position, Robinhood convertira ces montants de l'Actif de cotation en euros de manière commercialement raisonnable au moment de cette conversion.
- 6.4. Après la clôture ou la résiliation d'une position, les profits et pertes latents sont réalisés. Toutefois, les profits réalisés ne sont pas ajoutés à la Marge et les pertes réalisées ne sont pas déduites de la Marge tant qu'une position clôturée n'a pas été réglée conformément à la présente Annexe F. Néanmoins, les profits et pertes latents ainsi que les profits et pertes réalisés, mais non réglés sont pris en compte dans le calcul des Capitaux propres et, par conséquent, dans le calcul des Exigences de marge.

7. Règlement des positions

- 7.1. Robinhood met à jour vos positions et règle vos profits et pertes toutes les 15 minutes (la « Période de règlement »).
- 7.2. À chaque Période de règlement, vos Capitaux propres sont mis à jour afin de :
- 7.2.1. déduire tous les frais liés à la position concernée qui n'ont pas encore été réglés ;
 - 7.2.2. créditer ou déduire tout Paiement de taux de financement impayé, tel que défini ci-dessous ; et
 - 7.2.3. créditer ou déduire tout profit ou perte latent(e).

8. Taux de financement

- 8.1. Le Taux de financement est calculé pour chacune de vos positions ouvertes et peut être consulté sur la Plateforme. Le profit ou la perte résultant du Taux de financement (le « Paiement de taux de financement ») est réglé toutes les 8 heures en multipliant : (i) le

Taux de financement alors en vigueur ; par (ii) la valeur notionnelle de votre position fondée sur l'Actif de cotation. Tout Paiement de taux de financement est crédité ou déduit des Capitaux propres de la position concernée.

- 8.2. Le Taux de financement est calculé sur la base de la moyenne pondérée dans le temps de l'écart entre le Prix équitable et le Prix de l'indice de référence de l'instrument concerné sur une période de 8 heures.
- 8.3. Le Taux de financement s'applique à l'ensemble de vos positions à la fin de chaque période de 8 heures. L'application du Taux de financement signifie qu'à la date de règlement du Paiement de taux de financement :
 - 8.3.1. si le Prix équitable concerné est supérieur au Prix de l'indice de référence concerné :
 - 8.3.1.1. les détenteurs d'une position longue subissent une perte et effectuent un Paiement de taux de financement ; et
 - 8.3.1.2. les détenteurs d'une position courte réalisent un profit et reçoivent un Paiement de taux de financement.
 - 8.3.2. Si le Prix équitable concerné est inférieur au Prix de l'indice de référence concerné :
 - 8.3.2.1. les détenteurs d'une position courte subissent une perte et effectuent un Paiement de taux de financement ; et
 - 8.3.2.2. les détenteurs d'une position longue réalisent un profit et reçoivent un Paiement de taux de financement.

9. Procédure de liquidation

- 9.1. La Plateforme d'échange met en œuvre des mécanismes de liquidation et de résiliation automatiques des positions sur Contrats à terme perpétuels afin de gérer les risques, de préserver un marché équitable et ordonné et de protéger l'intégrité de la Plateforme d'échange.
- 9.2. Dans le cadre de la procédure de liquidation, vous autorisez la Plateforme d'échange et lui donnez instruction d'utiliser tout ou partie de la Marge affectée à votre ou vos Position(s) affectée(s). Vous l'autorisez également à utiliser autant de Marge que nécessaire conformément à la présente Annexe F afin de couvrir l'ensemble des pertes résultant de toute Position affectée. Lorsqu'une monnaie fiduciaire a été déposée en tant que Marge, la Plateforme d'échange pourra convertir cette monnaie dans une autre monnaie fiduciaire au taux de change spot qu'elle déterminera de manière commercialement raisonnable afin de couvrir les pertes liées à toute Position affectée.
- 9.3. Si vos Capitaux propres deviennent inférieurs à l'Exigence de marge de maintien applicable à une position ouverte (une « Position affectée »), la Plateforme d'échange soumettra automatiquement des ordres de liquidation afin de réduire, partiellement ou totalement, la taille de la ou des Position(s) affectée(s), dans la mesure qu'elle jugera

nécessaire pour que ces positions respectent de nouveau les Exigences de marge de maintien.

- 9.4. Lorsqu'une Position affectée ne respecte plus l'Exigence de marge de maintien tout en respectant encore l'Exigence de marge de clôture, la Plateforme d'échange tentera de liquider cette Position affectée, en tout ou partie, à sa discrétion, de manière à permettre le respect de l'Exigence de marge de maintien si l'ordre immediate-or-cancel décrit ci-dessous est exécuté. À cette fin, la Plateforme d'échange créera pour votre compte un ordre immediate-or-cancel assorti d'un prix limite égal au Prix de faillite de la ou des Position(s) affectée(s), majoré de 2 %. Cette majoration constitue une marge de sécurité dans l'hypothèse où l'ordre immediate-or-cancel ne serait pas exécuté et où la position devrait être attribuée à des Fournisseurs de liquidité dans le cadre du Programme d'attribution ou clôturée via le processus de désendettement automatique conformément à la section 9.9 de la présente Annexe F. Tout ordre de ce type sera soumis aux frais majorés applicables aux ordres liquidés tels que décrits dans la [Grille tarifaire](#).
- 9.5. Chacun de ces ordres sera exécuté au meilleur prix disponible au moment de sa création et pourra ou non entraîner la liquidation complète de votre Position affectée. Le caractère total ou partiel de cette liquidation dépendra des autres ordres présents dans le carnet d'ordres de la Plateforme d'échange au moment de l'appariement des ordres immediate-or-cancel.
- 9.6. Si une partie de la Marge reste disponible sur le Compte de négociation de produits dérivés après la liquidation complète de votre Position affectée (ou après une liquidation partielle permettant de satisfaire à nouveau l'Exigence de marge de maintien), cette Marge pourra être utilisée pour ouvrir une nouvelle position ou être retirée vers la Plateforme.
- 9.7. Vous autorisez la Plateforme d'échange et lui donnez instruction, lorsqu'une Position affectée n'a pas été liquidée conformément à la procédure décrite aux sections 9.1 à 9.3 de la présente Annexe F (ou n'a été liquidée que partiellement sans permettre de satisfaire l'Exigence de marge de maintien) ou lorsque vos Capitaux propres deviennent inférieurs à l'Exigence de marge de clôture (sans toutefois devenir négatifs), de liquider intégralement la Position affectée concernée pour votre compte, selon le cas, en :
 - 9.7.1. transférant toute Position affectée restante à un ou plusieurs Fournisseurs de liquidité conformément à la section 9.8 de la présente Annexe F ;
 - 9.7.2. liquidant toute Position affectée restante sur le MTF conformément à la section 9.9 de la présente Annexe F ; ou
 - 9.7.3. clôturant toute Position affectée restante via le processus de désendettement automatique conformément à la section 9.10 de la présente Annexe F.
- 9.8. Lorsqu'une Position affectée est transférée à un ou plusieurs Fournisseurs de liquidité, ce transfert intervient au prix d'attribution, correspondant au Prix de faillite de la ou des Position(s) affectée(s), auquel est appliquée une décote de 2 % en faveur du cessionnaire. Tout transfert de ce type sera soumis aux frais majorés applicables lorsqu'un transfert intervient à la suite d'un non-respect de l'Exigence de marge de clôture.

- 9.9. Si une Position affectée n'a pas pu être transférée avec succès à des Fournisseurs de liquidité conformément à la section 9.7 de la présente Annexe F, la Plateforme d'échange tentera alors de liquider intégralement cette Position affectée, à sa discrétion, mais de manière à permettre le respect de l'Exigence de marge de maintien si l'ordre immediate-or-cancel décrit ci-dessous est exécuté. À cette fin, la Plateforme d'échange créera pour votre compte un ordre immediate-or-cancel assorti d'un prix limite égal au Prix de faillite de la ou des Position(s) affectée(s), avec une marge de sécurité fournie par le Fonds d'assurance. Cette marge de sécurité permet de liquider les Positions affectées à un prix inférieur au Prix de faillite, la différence étant couverte par le Fonds d'assurance. Le Fonds d'assurance peut couvrir ces pertes même si cela entraîne temporairement un solde d'actifs négatif, lequel pourra être reconstitué, si nécessaire, via le Processus de mutualisation des pertes.
- 9.10. Si la liquidation sur la Plateforme d'échange échoue, toute Position affectée restante sera clôturée contre les traders détenant les positions opposées (c'est-à-dire via un processus de désendettement automatique). Les traders détenant les positions opposées sont sélectionnés en fonction des profits et pertes générés sur les positions correspondant aux Positions affectées au cours de la dernière période de règlement ainsi qu'en fonction de l'effet de levier utilisé.
- 9.11. Lorsqu'une Position affectée a été intégralement clôturée et que tous les actifs de garantie autres que la devise de règlement ont été liquidés dans cette devise de règlement, mais qu'une perte non couverte subsiste du fait de la clôture de la Position affectée, le Fonds d'assurance sera utilisé afin de couvrir cette perte excédentaire. Le Fonds d'assurance pourra couvrir cette perte même si cela entraîne temporairement un solde d'actifs négatif, lequel pourra être reconstitué, si nécessaire, via le Processus de mutualisation des pertes.
- 9.12. Si, entre deux règlements, plus de cinquante pour cent (50 %) des fonds du Fonds d'assurance sont utilisés conformément aux sections 9.9 et 9.11 de la présente Annexe F, les montants utilisés au-delà de ce seuil de cinquante pour cent (50 %) seront reconstitués dans le Fonds d'assurance. En outre, si plus de soixante-dix pour cent (70 %) des fonds du Fonds d'assurance sont utilisés sur une période de 24 heures, les montants utilisés au-delà de ce seuil de soixante-dix pour cent (70 %) seront également reconstitués dans le Fonds d'assurance. Ces montants seront reversés au Fonds d'assurance par réduction des profits de tous les membres de la Plateforme d'échange ayant soit clôturé une position bénéficiaire pendant la période de règlement en cours, soit conservé une position ouverte bénéficiaire au moment du règlement. Sauf décision contraire prise par la Plateforme d'échange à sa seule et entière discrétion (de telle sorte que les positions de plus petite taille supportent une part plus importante des pertes que celle résultant d'une répartition proportionnelle), cette réduction sera appliquée proportionnellement à l'ensemble des instruments financiers admis à la négociation. Ce mécanisme est appelé le « Processus de mutualisation des pertes ».

10. Frais

- 10.1. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.

- 10.2. Si vous clôturez une position sur un Contrat à terme perpétuels, le produit de la transaction, déduction faite des éventuelles commissions ainsi que de l'ensemble des frais et taxes applicables, sera disponible sur votre Compte à des fins de réinvestissement ou de retrait une fois la transaction réglée.

11. Meilleure exécution

- 11.1. Robinhood prendra toutes les mesures suffisantes afin d'obtenir la meilleure exécution raisonnablement possible de vos ordres, conformément à ses obligations de meilleure exécution prévues par la législation applicable et à sa Politique d'exécution des ordres, dont un résumé est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.
- 11.2. La Politique d'exécution des ordres décrit les procédures appliquées et les exigences respectées par Robinhood afin de garantir que vos ordres soient exécutés dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes de prix, de coûts, de rapidité, de probabilité d'exécution et de tout autre facteur pertinent. Cette obligation ne s'applique toutefois pas lorsque nous exécutons un ordre conformément à des instructions spécifiques que vous avez fournies lors de la transmission ou de la confirmation de cet ordre.
- 11.3. En acceptant les termes du présent Accord, vous confirmez avoir pris connaissance du Résumé de la Politique d'exécution des ordres et y consentir. En cas de modification significative de notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres, nous vous en informerons sans délai via la Plateforme après l'entrée en vigueur de ces modifications. Pour éviter toute ambiguïté, les modifications apportées à notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres ne seront pas considérées comme une modification du présent Accord au sens de la section 26 du présent Accord.

12. Limitation de responsabilité

- 12.1. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services pour négocier des Contrats à terme perpétuels.

13. Risques

- 13.1. Vous reconnaissez et acceptez que la négociation de produits dérivés, y compris de Contrats à terme perpétuels, comporte des risques importants et peut entraîner des pertes financières substantielles. La négociation de produits dérivés ne convient pas à tous les investisseurs et ne devrait être effectuée que par des personnes comprenant pleinement la nature des produits et l'étendue de leur exposition au risque.
- 13.2. En utilisant nos Services pour négocier des Contrats à terme perpétuels, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les risques liés à la négociation de ces produits tels qu'exposés dans la [Description des services, instruments financiers et risques](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

Annexe G : Fonds du marché monétaire

La présente Annexe G du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous investissez dans un Fonds du marché monétaire sur la Plateforme. Les dispositions de la présente Annexe G s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe G, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe G et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe G prévaudront.

1. Fonds du marché monétaire

- 1.1. Dans le cadre de nos Services, vous pouvez choisir, via la Plateforme, d'investir automatiquement les soldes de fonds disponibles détenus auprès de nous (« pouvoir d'achat ») dans un Fonds du marché monétaire (« FM »), y compris en quantités fractionnées. Le ou les FM que nous proposons peuvent évoluer périodiquement, étant toutefois précisé qu'il n'y aura pas plus d'un FM disponible par devise. Vous ne pouvez investir votre pouvoir d'achat dans un FM qu'après avoir sélectionné le FM dans lequel vous souhaitez investir. Vous pouvez consulter la liste actualisée des FM disponibles à l'investissement dans l'Application en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 1.2. Lorsque vous choisissez d'investir votre pouvoir d'achat dans un FM, l'ensemble du pouvoir d'achat alors disponible sur votre Compte, ainsi que tout pouvoir d'achat déposé ultérieurement sur votre Compte dans cette devise particulière, sera automatiquement investi. Si vous effectuez un dépôt sur votre Compte après l'heure limite quotidienne indiquée sur la Plateforme, ce montant restera sous forme de solde en monnaie fiduciaire non investi jusqu'au jour ouvré suivant, date à laquelle il sera automatiquement investi dans un FM.
- 1.3. Vos investissements dans un FM sont enregistrés sur votre Compte. Robinhood, agissant en qualité de mandataire pour votre compte, achète et vend des parts de FM en votre nom en concluant des transactions avec la société de gestion du FM (le « Gestionnaire du fonds ») ou avec toute autre contrepartie à laquelle cette fonction a été déléguée par le Gestionnaire du fonds ; vous n'aurez aucune relation directe avec le FM ou le Gestionnaire du fonds.
- 1.4. Les informations relatives à l'investissement dans un FM figurent dans le Document d'informations clés applicable (un « DIC »), le prospectus ou le supplément relatif au FM sélectionné. Vous devez lire le DIC avant d'investir dans un FM. Vous pouvez télécharger le DIC, le prospectus ou le supplément, ainsi que les rapports annuels et semestriels du FM, via la Plateforme et via la Bibliothèque des informations réglementaires disponible à l'adresse suivante : <https://robinhood.com/eu/en/about/legal/>, et vous consentez expressément à la fourniture des DIC via la Plateforme. Vous pouvez demander gratuitement une version papier des DIC en nous contactant via les moyens indiqués à la section 33.
- 1.5. Vous reconnaissez et comprenez qu'un investissement dans des FM comporte des risques et qu'en cas de conditions de marché extrêmes, le FM peut perdre de la valeur ou retarder les retraits. Lors de la vente de vos parts de FM, le règlement peut prendre jusqu'à deux jours ouvrés avant que les fonds ne soient crédités sur votre Compte.

Exceptionnellement, la vente de vos parts peut prendre davantage de temps, entraîner des frais de sortie ou subir une perte de valeur dans les situations décrites dans le DIC, notamment en cas de conditions de marché tendues. En utilisant les Services pour investir dans un FM, vous reconnaissez avoir lu et compris les informations relatives aux risques figurant dans la [Description des services, instruments financiers et risques](#), disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires. Veuillez également consulter les Informations générales sur les risques disponibles dans la Bibliothèque des informations réglementaires pour plus d'informations sur les principaux risques liés à l'utilisation des Services.

- 1.6. Vous reconnaissez que les taux d'intérêt peuvent varier et dépendront des conditions économiques et commerciales en vigueur. Le Gestionnaire du fonds du FM n'est pas tenu de vous proposer, ni de proposer à Robinhood, les meilleurs taux disponibles.
- 1.7. Robinhood peut, à sa seule discrétion, cesser la prise en charge d'un FM particulier. Si vous ne vendez pas les parts de ce FM (en effectuant des retraits depuis votre Compte, en achetant d'autres instruments financiers ou crypto-actifs sur la Plateforme au moyen du pouvoir d'achat investi dans le FM, ou en vous retirant totalement du FM) avant la fin de sa prise en charge par Robinhood, Robinhood pourra, à sa seule discrétion, faire liquider les parts de FM détenues sur votre Compte à la valeur applicable à la date concernée et transférer le produit de cette liquidation vers l'un de vos comptes de paiement liés, déduction faite des frais de transaction applicables à cette liquidation. Dans ce cas, vous recevrez à la fin du mois les intérêts accumulés sur les parts du FM.
- 1.8. Nous ne fournissons ni conseil en investissement ni service de gestion de portefeuille en lien avec votre investissement dans un ou plusieurs FM. Pour les transactions sur FM, nous fournissons des services d'investissement de réception et d'exécution d'ordres pour votre compte, sans fournir de conseil et uniquement à votre initiative. Les parts de FM disponibles sont considérées comme des instruments financiers non complexes au regard de la législation applicable. En conséquence, nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et n'évaluerons pas le caractère approprié de ce produit ou service à votre égard, et nous ne réaliserons aucun test d'adéquation pour les transactions sur FM. Vous ne bénéficierez donc pas de la protection des investisseurs prévue par la législation applicable lorsque des services d'investissement sont fournis avec un test d'adéquation.
- 1.9. Vous nous donnez expressément votre consentement afin que l'ensemble des ordres portant sur des FM soient exécutés par Robinhood en dehors d'un marché ou d'une plateforme d'échange (c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation).
- 1.10. Nous pouvons périodiquement être soumis à des obligations de déclaration des transactions en vertu de la législation applicable (les « **Transactions déclarables** »). Lorsque nous-mêmes ou un Gestionnaire du fonds sommes soumis à de telles obligations déclaratives, vous nous autorisez irrévocablement à déclarer l'ensemble de vos Transactions déclarables à l'entité déclarante ou au Gestionnaire du fonds concerné, selon ce qui est requis, et à nous fournir sans délai toutes les informations que nous demandons afin de respecter nos obligations ou celles du Gestionnaire du fonds.

2. Exécution des ordres et procédures de règlement

- 2.1. Vous pouvez choisir, par voie électronique via la Plateforme, d'investir automatiquement l'intégralité de votre pouvoir d'achat dans un FM. En choisissant cette option, vous nous donnez un ordre permanent nous demandant d'exécuter, une fois par jour ouvré, un ordre d'achat de parts du FM de votre choix au moyen de l'intégralité de votre pouvoir d'achat disponible dans une devise donnée, généralement vers 14 h 00 CET (l'« heure limite »), sur la base de la valorisation du jour de négociation suivant (également jour ouvré). De la même manière, vous nous donnez également instruction, chaque fois que vous décidez d'effectuer un retrait depuis votre Compte ou un achat (c'est-à-dire l'achat d'autres instruments financiers ou crypto-actifs sur la Plateforme), d'exécuter pour votre compte un ordre de vente portant sur la partie de votre investissement dans le FM nécessaire au financement de ce retrait ou de cet achat, sur la base de la valorisation du jour de négociation suivant. Vous nous donnez également instruction, lorsque vous choisissez de vous retirer totalement du FM, d'exécuter pour votre compte un ordre de vente portant sur l'ensemble des parts de FM que vous détenez, sur la base de la valorisation du jour de négociation suivant. La valeur des parts de FM dans lesquelles vous avez investi apparaîtra sur votre Compte. Vous êtes responsable de l'ensemble des ordres transmis via la Plateforme lorsque celle-ci a été utilisée au moyen de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe, sauf en cas de négligence, fraude ou faute intentionnelle de Robinhood, ou lorsque Robinhood engage sa responsabilité en vertu de la législation applicable.
- 2.2. Vos ordres relatifs aux parts de FM (y compris ceux générés dans le cadre d'un ordre permanent) ne seront exécutés le jour même que s'ils sont reçus avant l'heure limite de traitement d'un jour de négociation. Les ordres reçus après l'heure limite de traitement sont automatiquement reportés et exécutés le jour de négociation suivant. Les FM disponibles via la Plateforme sont généralement valorisés une fois par jour de négociation. Le prix est calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire du FM divisée par le nombre de parts émises. Les opérations sur ces FM sont effectuées selon un mécanisme de prix à terme, ce qui signifie qu'un ordre d'achat ou de vente est exécuté au prochain point de valorisation disponible.
- 2.3. Bien que nous mettions en œuvre des efforts raisonnables afin que vos ordres soient exécutés sans retard inutile, nous ne sommes pas responsables des délais ou du moment d'exécution des ordres par le Gestionnaire du fonds. En cas de difficulté d'exécution, il est possible qu'aucun intérêt ne soit accumulé pour la journée concernée. Si vous effectuez un dépôt sur votre Compte après l'heure limite quotidienne, ce montant restera sur votre Compte sans être investi jusqu'au jour ouvré suivant. En cas d'achat (par exemple, pour acquérir d'autres instruments financiers ou des crypto-actifs disponibles sur la plateforme) ou de demande de retrait depuis votre compte, les fonds non investis seront utilisés en priorité avant toute mobilisation du pouvoir d'achat investi dans un FM.
- 2.4. Vous aurez droit à des intérêts journaliers, qui commenceront à courir le lendemain de l'investissement de votre pouvoir d'achat dans le FM. Bien que les intérêts soient calculés quotidiennement, ils ne sont versés qu'une fois par mois, généralement le premier jour ouvré du mois suivant. Sauf si vous décidez de passer un ordre d'achat portant sur d'autres instruments financiers ou crypto-actifs disponibles sur la Plateforme,

d'effectuer un retrait depuis votre Compte ou de vous retirer totalement du FM, les intérêts perçus seront automatiquement réinvestis (c'est-à-dire utilisés pour acheter des parts supplémentaires du FM). Vous pouvez suivre à tout moment, depuis votre Compte, les intérêts accumulés ainsi que le montant total des intérêts perçus.

- 2.5. Robinhood peut, sans y être tenue, créditer presque instantanément sur votre Compte le produit de la vente de parts de FM avant même le règlement effectif de votre ordre de vente des parts concernées.
- 2.6. Vous acceptez qu'il vous incombe de vous retirer du FM si vous souhaitez cesser d'y investir. Vous pouvez le faire par voie électronique via la Plateforme. Si vous choisissez de vous retirer du FM, vous ne percevrez plus d'intérêts et votre pouvoir d'achat ne sera plus investi dans un FM. Les intérêts accumulés au cours du mois concerné vous seront néanmoins versés lors du prochain paiement mensuel prévu.

3. Frais

- 3.1. Robinhood applique des frais sur le rendement annuel généré par le FM. Les éventuels frais appliqués au niveau du fonds par le Gestionnaire du fonds sont déduits avant le calcul de vos intérêts.
- 3.2. Robinhood peut, à sa seule discrétion, modifier les frais ou la fourchette de frais applicable et peut appliquer des variations différentes selon les clients.
- 3.3. Vous comprenez que vous ne recevrez pas de confirmations de transaction distinctes concernant les dépôts dans le FM et les retraits du FM. L'ensemble des opérations relatives à votre investissement dans un FM apparaîtra sur votre relevé de Compte.
- 3.4. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.

4. Limitation de responsabilité

- 4.1. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services pour investir dans un FM.

5. Risques

- 5.1. En utilisant nos Services pour investir dans un FM, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les risques associés à cet investissement tels qu'exposés dans la [Description des services, instruments financiers et risques](#) disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

6. Meilleure exécution

- 6.1. Robinhood prendra toutes les mesures suffisantes afin d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution de vos ordres, conformément à ses obligations de meilleure

exécution prévues par la législation applicable et à notre Politique d'exécution des ordres, dont un résumé est disponible dans la Bibliothèque des informations réglementaires.

- 6.2. La Politique d'exécution des ordres décrit les procédures appliquées et les exigences respectées par Robinhood afin de garantir que vos ordres soient exécutés dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes de prix, de coûts, de rapidité, de probabilité d'exécution et de tout autre facteur pertinent. Cette obligation ne s'applique toutefois pas lorsque nous exécutons un ordre conformément à des instructions spécifiques que vous avez fournies lors de la transmission ou de la confirmation de cet ordre.
- 6.3. En acceptant les termes du présent Accord, vous confirmez avoir pris connaissance du Résumé de la Politique d'exécution des ordres et y consentir. En cas de modification significative de notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres, nous vous en informerons sans délai via la Plateforme après l'entrée en vigueur de ces modifications. Pour éviter toute ambiguïté, les modifications apportées à notre Résumé de la Politique d'exécution des ordres ne seront pas considérées comme une modification du présent Accord au sens de la section 26 du présent Accord.

Annexe H : Services de transfert de crypto-actifs (impliquant des tokens de monnaie électronique)

La présente Annexe H du présent Accord définit les conditions spécifiques applicables lorsque vous transférez des tokens de monnaie électronique vers ou depuis des portefeuilles externes via nos Services. L'inclusion des présentes dispositions supplémentaires dans cette Annexe est requise dans la mesure où la fourniture de Services de transfert de crypto-actifs impliquant des tokens de monnaie électronique est qualifiée à la fois de service de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients au sens du règlement MiCA et d'exécution d'opérations de paiement au titre de l'article 5 de la loi sur les paiements. Les dispositions de la présente Annexe H s'appliquent **en complément** des conditions générales prévues par le présent Accord. Dans la présente Annexe H, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans l'Accord. En cas de contradiction ou de divergence entre une disposition de la présente Annexe H et une disposition du présent Accord, les dispositions de la présente Annexe H prévaudront.

1. Services de transfert de crypto-actifs ; inscription aux Services de transfert de crypto-actifs

- 1.1. En vous inscrivant aux Services de transfert de crypto-actifs impliquant des tokens de monnaie électronique, vous pouvez transférer des crypto-actifs (tokens de monnaie électronique) depuis des portefeuilles externes de crypto-actifs vers votre Compte (« Transactions entrantes » ou « Réception ») ou depuis votre Compte vers des portefeuilles externes de crypto-actifs (« Transactions sortantes » ou « Envoi ») et, conjointement avec les Transactions de réception, les « Transferts de crypto-actifs »).
- 1.2. Les Transferts de crypto-actifs sont traités 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, sous réserve de la disponibilité du réseau ou d'éventuelles interruptions de service. Robinhood n'applique aucune heure limite fixe pour les Transferts de crypto-actifs. L'exécution d'un Transfert de crypto-actifs dépend du réseau de crypto-actifs sous-jacent, conformément à la section 4 de la présente Annexe H.
- 1.3. Les crypto-actifs disponibles dans le cadre des Services de transfert de crypto-actifs peuvent évoluer périodiquement. Vous pouvez consulter la liste actualisée des crypto-actifs pouvant être transférés en consultant cet article du [Centre d'aide](#).
- 1.4. Vous comprenez que l'inscription aux Services de transfert de crypto-actifs peut être soumise à des exigences supplémentaires, notamment l'activation d'une authentification multifacteur au moyen d'une application d'authentification tierce compatible (les « Conditions d'inscription »). Vous reconnaissez que tout Transfert de crypto-actifs impliquant des tokens de monnaie électronique ne sera considéré comme autorisé qu'après fourniture de votre consentement conformément aux Conditions d'inscription et à toute autre procédure d'authentification forte du client mise en place par Robinhood, le cas échéant. Si votre inscription est désactivée, vous comprenez qu'il pourra vous être demandé de satisfaire à nouveau aux Conditions d'inscription afin de réactiver les fonctionnalités d'Envoi et de Réception.
- 1.5. Veuillez consulter l'Annexe B pour plus d'informations concernant la conservation des crypto-actifs sur la Plateforme.

- 1.6. Dans le cadre d'un Transfert de crypto-actifs, Robinhood est tenue de vous demander certaines informations afin de respecter la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CTF) (par exemple : nom et adresse de l'initiateur ou du bénéficiaire, adresse de portefeuille, etc.). Si vous ne fournissez pas les informations demandées ou si Robinhood estime que les informations fournies sont inadéquates ou insuffisantes, Robinhood pourra refuser votre demande de Transfert de crypto-actifs concernée.

2. Transactions entrantes

- 2.1. Vous pouvez demander à Robinhood de vous fournir une adresse de portefeuille Robinhood (l'« Adresse de portefeuille de réception ») vers laquelle vous pouvez transférer des crypto-actifs depuis votre portefeuille externe vers votre Compte. Les Transactions entrantes seront créditées sur votre Compte sous réserve des contrôles internes de conformité et de gestion des risques, ainsi qu'après réception du nombre de confirmations réseau requis, tel que déterminé par Robinhood à sa seule discrétion. Vous comprenez que le montant de crypto-actifs crédité sur votre Compte à la suite d'une Transaction entrante sera net des éventuels frais de réseau que vous avez payés pour faciliter la transaction et que, tant que les crypto-actifs n'auront pas été crédités sur votre Compte, ils ne seront pas disponibles pour utilisation sur votre Compte.
- 2.2. Vous pouvez consulter les instructions relatives à la soumission d'une Transaction entrante dans cet article du [Centre d'aide](#).
- 2.3. Vous reconnaissez qu'il vous incombe exclusivement de vérifier l'exactitude des informations nécessaires à l'initiation de Transactions entrante, notamment de vous assurer : que vous transférez vers votre Compte des crypto-actifs pris en charge ; que vous avez correctement renseigné l'adresse de portefeuille de réception ainsi que tout mémo et/ou étiquette de destination applicable associé à cette adresse ; et que la Transaction entrante respecte par ailleurs les exigences applicables à l'adresse de portefeuille de réception concernée.
- 2.4. Vous comprenez qu'une Transaction entrante ne peut plus être annulée une fois diffusée sur le réseau de crypto-actifs concerné et **vous acceptez que Robinhood ne puisse être tenue responsable si vous tentez de transférer vers votre Compte des crypto-actifs non pris en charge, si vous saisissez incorrectement l'adresse de portefeuille de réception et/ou omettez d'inclure l'étiquette, le mémo ou la destination applicable associés à cette adresse, ou encore si vous tentez d'envoyer des crypto-actifs pris en charge vers une adresse de portefeuille de réception incompatible**. Vous comprenez et acceptez également que tout cryptoactif non pris en charge envoyé par erreur puisse être définitivement perdu et que Robinhood ne puisse être tenue responsable d'une telle perte. Sans préjudice de ce qui précède, vous comprenez et acceptez que Robinhood puisse, à sa seule discrétion, convertir en monnaie fiduciaire tout cryptoactif envoyé par erreur et que Robinhood ne pourra être tenue responsable des pertes résultant d'une telle conversion.
- 2.5. Vous comprenez et acceptez que Robinhood puisse, à sa seule discrétion, annuler ou refuser de traiter toute Transaction entrante qui n'a pas encore été créditée sur votre Compte lorsque cela est requis par la loi, la réglementation, une décision de justice ou

toute autre autorité de régulation à laquelle Robinhood est soumise. Robinhood pourra également refuser de traiter une Transaction de réception si vous ne fournissez pas les informations requises au titre de la section 1.6 de la présente Annexe H.

3. Transactions sortantes

- 3.1. Vous pouvez initier des Transactions sortantes exécutées par Robinhood selon vos instructions vers une adresse de portefeuille externe (l'« Adresse de portefeuille du destinataire »). Vous comprenez que le montant de crypto-actifs crédité à l'adresse de portefeuille du bénéficiaire à la suite d'une Transaction d'envoi sera net des frais de réseau nécessaires au traitement de la transaction (comme décrit plus en détail à la section 4 de la présente Annexe H). Les Transactions sortantes seront reconnues par Robinhood et le solde de votre Compte sera mis à jour en conséquence une fois la transaction soumise avec succès au réseau de crypto-actifs concerné.
- 3.2. Vous pouvez consulter les instructions relatives à la soumission d'une Transaction sortante dans cet article du [Centre d'aide](#). Les Transferts de crypto-actifs sont exécutés sur la base des ordres que vous soumettez conformément aux présentes instructions. Vous comprenez et acceptez être seul responsable de la vérification de l'exactitude des informations nécessaires à l'initiation des Transactions sortantes, notamment du fait que l'Adresse de portefeuille du destinataire et les autres informations requises sont correctes et que l'Adresse de portefeuille du destinataire prend en charge le cryptoactif que vous lui envoyez.
- 3.3. Vous comprenez qu'une Transaction sortante ne peut plus être annulée une fois diffusée sur le réseau de crypto-actifs concerné et que l'absence de vérification de l'exactitude ou de la compatibilité de l'adresse de portefeuille du bénéficiaire peut entraîner l'échec de votre transaction ou sa réception par un destinataire non souhaité. **Vous comprenez et acceptez que Robinhood ne puisse être tenue responsable des Transactions sortantes que vous envoyez vers une adresse de portefeuille incorrecte et/ou lorsque vous omettez d'inclure l'étiquette, le mémo ou la destination applicable, le cas échéant.**
- 3.4. Vous comprenez également que Robinhood considère les Transactions sortantes comme complètes et définitives dès leur soumission au réseau de crypto-actifs concerné et que, par conséquent, Robinhood ne pourra être tenue responsable des retards, défauts de traitement ou défauts de réception des crypto-actifs liés à une Transaction sortante après sa soumission réussie.
- 3.5. Vous comprenez et reconnaissez également que Robinhood peut, à sa seule discrétion, refuser de traiter ou annuler des Transactions sortantes en attente et/ou y être tenue par la loi, la réglementation, une décision de justice ou toute autre autorité de régulation à laquelle Robinhood est soumise si : (i) l'Adresse de portefeuille du destinataire, un autre identifiant ou les informations obligatoires renseignés dans l'ordre sont invalides ; (ii) nous y sommes tenus en vertu de nos procédures internes de conformité ou de la législation applicable ; (iii) le solde de crypto-actifs de votre Compte est insuffisant pour couvrir le montant de la Transaction sortante ainsi que les frais de réseau applicables ; ou (iv) la Transaction sortante dépasse les limites applicables à votre Compte conformément à la section 6.1 de la présente Annexe H. Robinhood peut également

refuser de traiter une Transaction sortante si vous ne fournissez pas les informations requises au titre de la section 1.6 de la présente Annexe H.

- 3.6. Si votre Transaction sortante est rejetée ou suspendue, Robinhood vous informera du motif de ce rejet ou de cette suspension, sauf interdiction résultant de la législation applicable.
- 3.7. Les frais de réseau ne sont généralement pas remboursables une fois la Transaction sortante transmise au réseau de crypto-actifs concerné.

4. Frais de réseau

- 4.1. Veuillez consulter la section 10 du présent Accord pour plus d'informations concernant les frais applicables aux transactions effectuées sur la Plateforme.
- 4.2. Bien que Robinhood ne facture aucuns frais au titre des Transactions sortantes ou des Transactions entrantes, chaque réseau de crypto-actifs peut appliquer des frais de réseau ou de minage afin de traiter ces Transactions sortantes et Transactions entrantes sur le réseau concerné. Avant l'initiation d'une Transaction sortante, Robinhood vous fournira une estimation des frais de réseau nécessaires au traitement de votre transaction par le réseau de crypto-actifs concerné dans un délai raisonnable, tel que déterminé à la seule discrétion de Robinhood (les « Frais de réseau estimés »).
- 4.3. Vous comprenez que les Frais de réseau estimés peuvent varier en fonction de la congestion du réseau ou d'autres problèmes affectant le réseau, lesquels échappent au contrôle de Robinhood. Vous comprenez qu'il vous appartient de payer les Frais de réseau estimés dans le cadre de toute Transaction sortante. Vous comprenez également qu'il vous appartient de payer les frais de réseau liés aux Transactions entrantes et que le montant crédité sur votre Compte à la suite d'une Transaction entrante sera également net des frais de réseau payés afin de faciliter la transaction.

5. Confirmations réseau

- 5.1. Vous comprenez et reconnaissez que tout Transfert de crypto-actifs est exécuté via le réseau de crypto-actifs ou le protocole blockchain concerné, et que Robinhood ne possède ni ne contrôle les logiciels, protocoles ou bases de données sous-jacents à ces réseaux de crypto-actifs. Si un réseau de crypto-actifs n'est pas opérationnel au moment d'un Transfert de crypto-actifs, l'exécution de celui-ci ne sera pas possible.
- 5.2. Un Transfert de crypto-actifs est réputé exécuté une fois atteint le nombre de confirmations de blocs requis par le réseau de crypto-actifs applicable pour le cryptoactif concerné. Le nombre de confirmations nécessaires varie selon les conditions du réseau concerné et le cryptoactif transféré. Chaque réseau de crypto-actifs détermine les délais maximums d'exécution dans lesquels un Transfert de crypto-actifs doit être inclus dans une nouvelle confirmation de bloc, ces délais échappant au contrôle de Robinhood. Vous pouvez consulter les informations relatives aux délais de confirmation actuels des réseaux de crypto-actifs concernés dans cet article du [Centre d'aide](#).

- 5.3. Vous comprenez que, lorsqu'un Transfert de crypto-actifs est soumis à un réseau de crypto-actifs, la transaction reste non confirmée et en attente pendant une durée suffisante pour permettre sa confirmation par ce réseau de crypto-actifs. Un Transfert de crypto-actifs n'est pas considéré comme final tant qu'il demeure en attente. Une fois le Transfert de crypto-actifs visible sur un réseau externe de crypto-actifs, il devient définitif et ne peut plus être annulé.

6. Restrictions et limites de transaction

- 6.1. Robinhood peut périodiquement imposer des limites concernant le montant de crypto-actifs que vous pouvez envoyer ou recevoir dans le cadre d'un transfert unique ou sur une période donnée (les « Limites de transaction »).
- 6.2. Vous comprenez que Robinhood : (i) s'efforcera de vous informer de ces Limites de transaction via la Plateforme ou par tout autre moyen de communication, sans toutefois être tenue de vous notifier à l'avance la mise en place ou la modification de telles Limites de transaction ; (ii) peut appliquer des Limites de transaction spécifiques à votre égard en raison des restrictions applicables à votre Compte ; et (iii) peut prendre ces mesures sans préavis. Vous comprenez également qu'il vous appartient de vous assurer que votre Compte est en règle avant d'initier toute Transaction entrante ou Transaction sortante.

7. Limitation de responsabilité

- 7.1. Si vous avez des raisons de soupçonner qu'un Transfert de crypto-actifs a été initié sans autorisation ou de manière incorrecte, vous devez signaler cet événement, ou tout autre Événement potentiellement frauduleux lié à un Transfert de crypto-actifs, à Robinhood dans les meilleurs délais. Si vous êtes un consommateur, cette notification doit intervenir au plus tard dans les 13 mois suivant la date d'initiation du Transfert de crypto-actifs. Si vous n'êtes pas un consommateur, vous devez notifier Robinhood au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'initiation. À défaut de notification adressée à Robinhood dans le délai applicable, le Transfert de crypto-actifs sera réputé autorisé par vous.
- 7.2. Si vous êtes un consommateur et contestez avoir autorisé un Transfert de crypto-actifs ou affirmez qu'un Transfert de crypto-actifs n'a pas été correctement exécuté, il incombera à Robinhood de prouver que la transaction a été authentifiée. Si vous n'êtes pas un consommateur, vous reconnaissez et acceptez qu'il vous incombera d'apporter la preuve dans de tels cas.
- 7.3. Veuillez consulter la section 18 du présent Accord pour obtenir des informations concernant les limitations générales de responsabilité applicables lorsque vous utilisez nos Services de transfert de crypto-actifs.

8. Informations relatives aux transactions individuelles

- 8.1. Robinhood vous informera du statut de vos Transferts de crypto-actifs par e-mail, notification push ou notification intégrée à l'application.

- 8.2. Les informations relatives aux Transferts de crypto-actifs sont également accessibles gratuitement via la Plateforme ainsi que dans chaque Relevé de positions (section 6 de l'Annexe B « Conservation et administration des crypto-actifs »).

9. Modifications de la présente Annexe

- 9.1. Lorsque des modifications apportées à la présente Annexe H sont considérées comme substantielles ou affectent vos droits ou obligations au regard de la législation applicable, Robinhood vous notifiera ces modifications au moins 60 jours avant leur date d'entrée en vigueur envisagée. Cette notification sera effectuée conformément à la section 21 du présent Accord. Si vous n'informez pas Robinhood de votre refus des modifications proposées avant leur date d'entrée en vigueur prévue, vous serez réputé avoir accepté et approuvé la version mise à jour de la présente Annexe H. Si vous n'acceptez pas les modifications proposées, vous pouvez résilier gratuitement la présente Annexe H à tout moment avant la date d'entrée en vigueur envisagée conformément à la procédure décrite à la section 21 du présent Accord.

Addendum relatif aux données de marché

Le présent accord (l'« **Addendum relatif aux données de marché** » ou l'« **Addendum** ») complète et fait partie intégrante de l'Accord client de Robinhood Europe, UAB (tel que complété, mis à jour ou modifié périodiquement, l'« **Accord client** »). Il constitue l'« Addendum relatif aux données de marché » mentionné dans l'Accord client et incorporé audit accord par référence. **Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent Addendum relatif aux données de marché et qui n'y sont pas autrement définis ont la signification indiquée dans l'Accord client.** Le présent Addendum relatif aux données de marché peut être modifié ou complété périodiquement par notification, conformément à la section 4 ci-dessous.

COMME INDIQUÉ CI-DESSOUS ET SANS LIMITATION, POUR RECEVOIR LES DONNÉES DE MARCHÉ DU NYSE, VOUS ACCEPTEZ LA CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES D'AFFICHAGE DES DONNÉES DE MARCHÉ FIGURANT À LA SECTION 3 (A) ET À L'ANNEXE 1 DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LES DONNÉES DE MARCHÉ, POUR RECEVOIR LES DONNÉES DE MARCHÉ DU NASDAQ, VOUS ACCEPTEZ LA CONVENTION RELATIVE AUX DONNÉES DE MARCHÉ DU NASDAQ FIGURANT À LA SECTION 3(B) DU PRÉSENT ADDENDUM RELATIF AUX DONNÉES DE MARCHÉ, ET POUR RECEVOIR LES DONNÉES DE MARCHÉ DES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ, VOUS ACCEPTEZ LE CONTRAT D'ABONNEMENT AUX MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ MENTIONNÉ À LA SECTION 3(C) DU PRÉSENT ADDENDUM SUR LES DONNÉES DE MARCHÉ.

1. Absence de garantie ; limitation de responsabilité

Robinhood Europe, UAB et/ou ses sociétés affiliées (collectivement « Robinhood », également désignées dans les présentes par « nous », « notre » et « nos ») obtiennent les Données de marché auprès de sources du secteur et de Fournisseurs tiers. Les Données de marché sont fournies ou mises à votre disposition « en l'état » et « selon disponibilité » et ne doivent pas être considérées comme une forme de conseil ou de recommandation à votre intention ou concernant votre Compte. Robinhood n'approuve, n'endosse et n'exprime aucune opinion ou point de vue concernant les Données de marché. Ni Robinhood ni aucun Fournisseur tiers : (i) ne garantit l'exactitude, l'actualité, l'exhaustivité ou la fiabilité des Données de marché ; ou (ii) ne garantit les résultats ou interprétations résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux Données de marché, quel qu'en soit l'usage. Vous utilisez les Données de marché à vos propres risques. Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

NI LES ENTITÉS ROBINHOOD NI AUCUN FOURNISSEUR TIERS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT : (A) DE TOUTE INEXACTITUDE, ERREUR, RETARD, INTERRUPTION OU OMISSION AFFECTANT LES DONNÉES DE MARCHÉ, INFORMATIONS OU MESSAGES, OU LEUR TRANSMISSION OU LIVRAISON ; OU (B) DE TOUTE PERTE (TELLE QUE DÉFINIE DANS L'ACCORD CLIENT) OU DE TOUT DOMMAGE RÉSULTANT DES DONNÉES DE MARCHÉ OU LIÉ À CELLES-CI, OU À UNE TELLE INEXACTITUDE, ERREUR, RETARD, INTERRUPTION OU OMISSION, QU'ILS RÉSULTENT D'UN ACTE OU D'UNE OMISSION DE ROBINHOOD, D'UN FOURNISSEUR TIERS OU AUTREMENT. ROBINHOOD ET LES FOURNISSEURS TIERS NE SONT PAS RESPONSABLES, ET VOUS ACCEPTEZ DE NE PAS LES TENIR RESPONSABLES, DES PERTES, MANQUES À GAGNER, PERTES DE NÉGOCIATION OU AUTRES DOMMAGES RÉSULTANT DE VOTRE UTILISATION DES DONNÉES DE MARCHÉ OU LIÉS À CELLE-CI, OU RÉSULTANT DE DONNÉES DE MARCHÉ INEXACTES, DÉFECTUEUSES OU INDISPONIBLES, OU LIÉS À CELLES-CI. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ PRÉVUES DANS LE PRÉSENT ADDENDUM RELATIF AUX DONNÉES DE MARCHÉ S'AJOUTENT AUX AUTRES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ PRÉVUES PAR L'ACCORD CLIENT OU PAR TOUT AUTRE

ACCORD QUE VOUS POURRIEZ CONCLURE PÉRIODIQUEMENT AVEC UNE AUTRE ENTITÉ ROBINHOOD OU UN FOURNISSEUR TIERS, SANS LEUR PORTER PRÉJUDICE.

Nous pouvons, à tout moment, supprimer, restreindre ou mettre fin à l'accès aux Données de marché ou à leur fourniture, ou modifier tout Fournisseur tiers concerné ou toute Donnée de marché (et, par conséquent, les Données de marché précises fournies ou mises à disposition, ainsi que les modalités selon lesquelles elles sont fournies ou mises à disposition).

2. Non-professionnel ; restrictions d'utilisation

Vous ne pouvez utiliser, et vous nous déclarez que vous n'utiliserez, les Données de marché mises à votre disposition dans le cadre de la Plateforme qu'à des fins personnelles et non professionnelles, sous réserve des dispositions de l'Accord client, y compris du présent Addendum relatif aux données de marché et des accords qu'il incorpore.

Vous ne devez pas utiliser les Données de marché à d'autres fins que celles directement liées à la Plateforme ou à votre Compte, ni les fournir, retransmettre, redistribuer ou publier au profit de toute autre personne ou entité.

Sauf notification écrite contraire expresse de votre part, vous nous déclarez et garantisiez de manière continue que vous remplissez les conditions pour être qualifié de « Non-professionnel ». Si vous pensez être ou pouvoir être un « Professionnel des valeurs mobilières » ou si vous pensez ne pas remplir, ou ne plus remplir, les conditions requises pour être qualifié de « Non-professionnel », vous devez immédiatement nous contacter à l'adresse suivante : cryptoeuser@robinhood.com. Si vous nous avez informés par écrit que vous êtes un « Professionnel des valeurs mobilières », vous nous déclarez et garantisiez que vous conservez cette qualité jusqu'à notification écrite contraire de votre part.

Aux fins des présentes :

« **Non-professionnel** » désigne toute personne physique recevant des Données de marché exclusivement pour son usage personnel et non professionnel et qui n'est pas un « Professionnel des valeurs mobilières ».

Un « **Professionnel des valeurs mobilières** » comprend notamment toute personne qui, si elle exerçait aux États-Unis :

- a. serait enregistrée ou habilitée, à quelque titre que ce soit, auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), de la Commodity Futures Trading Commission, d'une autorité étatique de régulation des valeurs mobilières, d'une plateforme d'échange ou association de valeurs mobilières, d'un marché ou d'une association de contrats à terme perpétuels ou de matières premières, ou d'un organisme d'autorégulation ;
- a. exercerait en qualité de « conseiller en investissement » au sens de la section 202(a)(11) de l'Investment Advisers Act de 1940 (qu'elle soit ou non enregistrée ou habilitée en vertu de cette loi) ; ou
- b. serait employée par une banque ou toute autre organisation exemptée d'enregistrement en vertu des lois fédérales et/ou étatiques relatives aux valeurs mobilières afin d'exercer des fonctions qui nécessiteraient un tel enregistrement ou une telle habilitation si elles étaient exercées pour le compte d'une organisation ne bénéficiant pas d'une telle exemption.

Toute personne exerçant en dehors des États-Unis sera considérée comme un « Professionnel des valeurs mobilières » si elle exerce des fonctions équivalentes à celles d'une personne qui serait qualifiée de « Professionnel des valeurs mobilières » aux États-Unis. Toute utilisation des Données de marché à des fins commerciales, professionnelles ou autres fins lucratives est incompatible avec le statut de Non-professionnel, même lorsque cette utilisation commerciale est effectuée pour le compte d'une organisation n'appartenant pas au secteur des valeurs mobilières.

Vous vous engagez à évaluer en permanence votre statut afin de déterminer si vous êtes un Non-professionnel ou un Professionnel des valeurs mobilières, et à nous informer sans délai de toute modification de votre qualification de « Non-professionnel » ou de « Professionnel des valeurs mobilières » tant que vous détenez un Compte. Vous reconnaissez que nous vous avons fourni un Compte ainsi que des Données de marché en nous fondant sur les déclarations et garanties que vous nous avez fournies concernant votre statut. Vous indemniserez Robinhood de tous frais, coûts, pertes, responsabilités ou dépenses que Robinhood pourrait supporter ou subir, directement ou indirectement, du fait qu'une telle déclaration ou garantie se révélerait incorrecte ou inexacte à quelque égard que ce soit au moment où elle a été donnée ou renouvelée.

3. Conditions spécifiques requises par certains Fournisseurs tiers de données

A. Données de marché NYSE

Robinhood peut fournir ou mettre à votre disposition via la Plateforme certaines Données de marché comprenant :

(a) des informations relatives aux dernières transactions et aux cotations concernant des valeurs mobilières admises à la négociation sur le New York Stock Exchange ; (b) des informations relatives aux dernières transactions et cotations portant sur des obligations et autres instruments de capitaux propres, ainsi que des indices et autres informations de marché que les plateformes d'échange nationales de valeurs mobilières et les associations nationales de valeurs mobilières enregistrées aux États-Unis peuvent rendre disponibles et que le New York Stock Exchange peut périodiquement désigner comme des « Données de marché » ; et (c) toute information dérivée de ces informations (ces données ou informations constituant les « **Données de marché NYSE** »).

Afin de recevoir des Données de marché NYSE ou d'y avoir accès, vous concluez avec RHEU l'« Accord relatif aux services d'affichage des données de marché » figurant à l'Annexe 1 du présent Addendum relatif aux données de marché (l'« **Accord relatif aux données de marché NYSE** »).

L'Accord relatif aux données de marché NYSE sera réputé conclu par votre acceptation de l'Accord client et du présent Addendum relatif aux données de marché. Outre son incorporation à l'Accord client par le biais du présent Addendum relatif aux données de marché, il constitue également un accord distinct conclu entre vous et RHEU. Vous reconnaissez et acceptez que l'Accord relatif aux données de marché NYSE constitue un contrat légal, valable et contraignant entre vous (en qualité d'Abonné) et RHEU (en qualité de Fournisseur).

B. Données de marché NASDAQ

RHEU peut fournir ou mettre à votre disposition via la Plateforme certaines Données de marché comprenant des Informations détenues ou fournies par le NASDAQ (telles que définies au paragraphe 12 ci-dessous). Vous acceptez les dispositions figurant aux paragraphes 1 à 13 ci-dessous (l'« **Accord relatif aux données de marché NASDAQ** »), lesquelles constituent un accord juridiquement contraignant entre vous et RHEU. Certains termes définis figurent au paragraphe 12.

1. **Utilisation des Données.** Vous êtes uniquement autorisé à accéder aux Informations, à les consulter ou à les utiliser à des fins personnelles et non professionnelles. Vous vous engagez à n'utiliser les Informations qu'à des fins personnelles et non professionnelles. Vous acceptez de ne pas vendre, louer, fournir ou autrement permettre l'accès aux Informations à toute autre Personne ou à tout autre bureau ou établissement. Vous acceptez de ne pas faire un usage commercial illégal des Informations ni de permettre à quiconque d'utiliser les Informations, en tout ou partie, à des fins illégales ou en violation des règles du NASDAQ, de la SEC ou de toute autre législation, règle ou réglementation applicable. Vous acceptez de ne pas présenter les Informations sous une forme inéquitable, trompeuse ou discriminatoire. Vous acceptez de prendre des mesures de sécurité raisonnables afin d'empêcher tout accès non autorisé aux Informations.
2. **Données propriétaires.** Vous reconnaissez et acceptez que : (i) le NASDAQ détient des droits de propriété sur les Informations provenant de marchés réglementés ou exploités par le NASDAQ ou dérivées de ceux-ci, ainsi que des droits de compilation ou autres droits sur les Informations recueillies auprès d'autres sources ; et (ii) les fournisseurs tiers d'informations du NASDAQ détiennent des droits de propriété exclusifs sur leurs Informations respectives. En cas de détournement ou d'utilisation abusive des Informations par vous, le NASDAQ ou ses fournisseurs tiers d'informations seront en droit d'obtenir toute mesure injonctive appropriée à l'égard de leurs contenus respectifs.
3. **Modifications.** Le NASDAQ peut, périodiquement et à sa seule discrétion, apporter des modifications à son système ou aux Informations. Ces modifications peuvent nécessiter des changements correspondants dans les services de Robinhood ou dans la manière dont les Informations vous sont fournies ou présentées, et peuvent affecter votre accès à tout ou partie des Informations ou leur utilisation. Le NASDAQ et Robinhood ne pourront être tenus responsables de ces conséquences.
4. **Déclarations et audits.** À la demande de RHEU ou du NASDAQ, vous vous engagez à coopérer raisonnablement, notamment en : (i) fournissant sans délai les informations ou documents demandés dans le cadre de toute demande raisonnable ; et (ii) mettant à disposition, pour examen, tous registres, rapports, paiements et documents justificatifs liés aux Informations nécessaires afin de vérifier votre respect des présentes dispositions.
5. **Système.** Vous reconnaissez que le NASDAQ peut, périodiquement et à sa seule discrétion, apporter des modifications à son système ou aux Informations. Ces modifications peuvent nécessiter des changements dans la manière dont les Informations sont affichées ou fournies. Le NASDAQ ne pourra être tenu responsable de ces conséquences.
6. **Absence d'approbation.** Le NASDAQ ne cautionne/recommande aucun matériel, ni Robinhood, ni ses services. Robinhood ne fournit aucune déclaration ni garantie concernant le NASDAQ ou les Informations.
7. **Limitation de responsabilité.**
 - a. Sauf disposition contraire prévue dans les présentes, le NASDAQ ne pourra être tenu responsable envers vous ou toute autre Personne de toute perte ou de tout dommage indirect, particulier, punitif, consécutif ou accessoire (y compris notamment les pertes de négociation, pertes de profits anticipés, pertes résultant d'une interruption d'activité ou d'une augmentation des coûts d'exploitation, coûts de couverture ou toute autre perte ou tout autre dommage indirect) résultant de quelque cause que ce soit, même si le NASDAQ a été informé de la possibilité de tels dommages.
 - b. Le NASDAQ ne pourra être tenu responsable envers vous ou toute autre Personne en cas d'indisponibilité, d'interruption, de retard, d'informations incomplètes ou inexacts. Aucune disposition de la présente section n'a pour effet d'exonérer le NASDAQ, vous-même ou toute autre Personne de leur responsabilité au titre de dommages

résultant d'une faute lourde, d'une faute intentionnelle ou d'un préjudice corporel ou décès. Vous reconnaissez et acceptez que les dispositions de la présente section reflètent une répartition raisonnable des risques ainsi qu'une limitation raisonnable de responsabilité.

8. **Exclusion de garanties.** Le NASDAQ et ses fournisseurs tiers d'informations ne fournissent aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse, implicite ou légale, y compris notamment quant à l'actualité, la véracité, l'ordre chronologique, l'exhaustivité, l'exactitude ou l'absence d'interruption des Informations, ainsi qu'aucune garantie implicite résultant des usages commerciaux, des relations d'affaires, des pratiques d'exécution, de qualité marchande, d'adéquation à un usage ou à un objectif particulier, ou d'absence de contrefaçon.
9. **Limitation de responsabilité des fournisseurs tiers d'informations.** Les fournisseurs tiers d'informations du NASDAQ ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage résultant de l'inexactitude des Informations qu'ils fournissent ni des retards ou omissions affectant ces Informations qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, de pertes de profits ou de dommages spéciaux ou consécutifs subis par vous-même ou par toute autre Personne agissant par votre intermédiaire, même si ces fournisseurs tiers ont été informés de la possibilité de tels dommages. En aucun cas la responsabilité des fournisseurs tiers d'informations ou de leurs sociétés affiliées envers vous ou toute autre Personne agissant par votre intermédiaire, quel que soit le fondement de l'action (contractuel, délictuel ou autre), ne pourra excéder les frais payés par vous-même ou par toute autre Personne agissant par votre intermédiaire, selon le cas.
10. **Réclamations et pertes.** Vous indemniserez le NASDAQ et tiendrez le NASDAQ, ainsi que ses employés, dirigeants, administrateurs et autres représentants, indemnes de toute réclamation ou perte imposée, subie ou invoquée du fait ou en lien avec : (a) tout manquement de votre part aux présentes dispositions ; (b) toute action engagée par un tiers en lien avec votre réception ou votre utilisation des Informations, qu'elle soit autorisée ou non ; ou (c) toute réclamation pour contrefaçon ou autre atteinte à un droit de propriété intellectuelle résultant de vos actes ou omissions, de vos équipements ou de tout autre bien vous appartenant.
11. **Résiliation.** Vous reconnaissez que le NASDAQ peut, lorsqu'il y est tenu afin de respecter ses obligations légales ou réglementaires, notifier au Distributeur sa décision de limiter ou de mettre fin unilatéralement au droit de toute ou partie des Personnes de recevoir ou d'utiliser les Informations. Le Distributeur se conformera immédiatement à cette notification, limitera ou interrompra la fourniture des Informations et confirmera au NASDAQ qu'il s'y est conformé. Toute Personne concernée bénéficiera des garanties procédurales prévues par la Loi et les règles applicables adoptées en vertu de celle-ci. En cas de manquement de votre part, de découverte du caractère inexact de l'une quelconque de vos déclarations, ou sur instruction de la SEC dans le cadre de ses pouvoirs réglementaires, le NASDAQ pourra résilier le présent Accord relatif aux données de marché NASDAQ moyennant un préavis écrit d'au moins trois (3) jours adressé soit par le NASDAQ, soit par Robinhood.
12. **Définitions.** Les termes suivants ont la signification suivante :
 - a. « **Loi** » désigne le Securities Exchange Act de 1934, applicable uniquement aux Informations diffusées depuis un Marché NASDAQ aux États-Unis.
 - b. « **Informations** » désigne certaines données de marché et autres données diffusées, collectées, validées, traitées et enregistrées par le Système ou d'autres sources mises à disposition pour transmission vers ou depuis un Fournisseur ou le NASDAQ, concernant : (a) des valeurs mobilières éligibles ou d'autres instruments financiers, marchés, produits, véhicules, indicateurs ou dispositifs ; (b) les activités du NASDAQ ; ou (c) d'autres informations et données provenant du NASDAQ. Les Informations comprennent également tout élément d'information utilisé ou traité d'une manière permettant d'identifier, de recalculer ou de reconstituer les Informations à partir des Informations traitées, ou permettant aux Informations traitées d'être utilisées en remplacement des Informations originales.
 - c. « **NASDAQ** » désigne collectivement NASDAQ, Inc., société à responsabilité limitée de droit du Delaware, ainsi que ses filiales et sociétés affiliées.
 - d. « **Marchés NASDAQ** » désigne les filiales du NASDAQ exploitant des marchés réglementés de valeurs mobilières et d'options ainsi que les autres filiales du NASDAQ exploitant des marchés réglementés, y compris notamment le Nasdaq Stock Market.

- e. « **Personne** » désigne toute personne physique, entreprise individuelle, société, partenariat ou toute autre entité quelle qu'elle soit.
- f. « **SEC** » désigne la Securities and Exchange Commission des États-Unis.
- g. « **Système** » désigne tout système développé par le NASDAQ pour la création et/ou la diffusion des Informations.

13. **Adaptations.** Le présent Accord relatif aux données de marché NASDAQ peut être modifié conformément à la section 4 du présent Addendum relatif aux données de marché.

C. Données de marché OTC Markets

Robinhood peut fournir ou mettre à votre disposition via la Plateforme certaines Données de marché fournies directement ou indirectement par OTC Markets Group et ses sociétés affiliées (« **Données de marché OTC Markets** »). Comme condition préalable à la réception de Données de marché OTC Markets, vous êtes réputé avoir conclu avec RHEU un accord sous la forme de l'Accord d'abonné OTC Markets, tel que défini ci-dessous et modifié périodiquement.

L'Accord d'abonné aux données de marché OTC Markets Group figurant à l'Annexe A du Contrat de distribution des données de marché OTC Markets Group (l'« **Accord d'abonné OTC Markets** ») (également susceptible d'être désigné comme l'« Addendum d'abonné relatif à l'accord de distribution des données de marché ») est incorporé par référence dans le présent Addendum relatif aux données de marché. Aux fins du Contrat d'abonné OTC Markets, RHEU est le « Fournisseur » et vous êtes l'« Abonné ». La version en vigueur de l'Accord d'abonné OTC Markets est disponible sur le site Web d'OTC Markets Group (<https://www.otcmarkets.com/market-data/agreements-and-forms>) ou peut être obtenue sur demande auprès de RHEU.

En ouvrant un Compte ou en accédant à la Plateforme, vous reconnaissez expressément :

(i) avoir lu et compris l'Accord d'abonné OTC Markets ; et (ii) qu'OTC Markets Group et ses sociétés affiliées sont tiers bénéficiaires de l'accord conclu entre vous et Robinhood sous la forme de l'Accord d'abonné OTC Markets. L'Accord d'abonné OTC Markets (et, par conséquent, l'accord conclu entre vous et RHEU sous la forme de l'Accord d'abonné OTC Markets en vertu du présent Addendum relatif aux données de marché) peut être modifié périodiquement par OTC Markets Group.

D. Données de marché FactSet

Robinhood peut fournir ou mettre à votre disposition via la Plateforme certaines Données de marché fournies directement ou indirectement par FactSet Research Systems, Inc. ou ses sociétés affiliées (« **FactSet** ») (ces Données de marché étant les « **Données de marché FactSet** »). Concernant les Données de marché FactSet qui vous sont fournies ou mises à disposition, vous ne bénéficiez que d'un droit limité d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales. Les Données de marché FactSet constituent des œuvres protégées par le droit d'auteur appartenant à FactSet et ne peuvent être reproduites,

republiées, retransmises ou redistribuées sous quelque forme que ce soit. Ni Robinhood ni FactSet ne fournissent de garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des Données de marché FactSet ou aux résultats obtenus

à partir de leur utilisation. FactSet ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les Données de marché FactSet, y compris

notamment toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage ou à un objectif particulier. FactSet ne pourra être tenue responsable d'aucun manque à gagner ni d'aucun autre dommage indirect ou consécutif

lié à votre utilisation des Données de marché FactSet.

E. Données de marché Morningstar

Robinhood peut fournir ou mettre à votre disposition via la Plateforme certaines Données de marché fournies directement ou indirectement par Morningstar, Inc. ou ses sociétés affiliées (« **Morningstar** ») (ces Données de marché étant les « **Données de marché Morningstar** ») ©2020 Morningstar. Tous droits réservés. Les Données de marché Morningstar : (1) sont la propriété de Morningstar Research Services LLC, Morningstar, Inc. et/ou de leurs fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou distribuées ; et (3) ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur actualité. Ni Morningstar Research Services, ni Morningstar, ni leurs fournisseurs de contenu ne pourront être tenus responsables des dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Morningstar ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les Données de marché Morningstar, y compris notamment toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage ou à un objectif particulier. L'accès aux Données de marché Morningstar ou leur utilisation ne crée aucune relation de conseil ou aucune relation fiduciaire avec Morningstar Research Services, Morningstar, Inc. ou leurs fournisseurs de contenu. Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

4. Adaptations et modifications

LE PRÉSENT ADDENDUM RELATIF AUX DONNÉES DE MARCHÉ, SES DISPOSITIONS AINSI QUE L'ENSEMBLE DES ACCORDS QU'IL INCORPORE PEUVENT ÊTRE COMPLÉTÉS OU MODIFIÉS PÉRIODIQUEMENT PAR ROBINHOOD MOYENNANT NOTIFICATION À VOTRE ATTENTION. CETTE OBLIGATION DE NOTIFICATION PEUT ÊTRE SATISFAITE PAR LA PUBLICATION D'UNE VERSION RÉVISÉE DE L'ADDENDUM RELATIF AUX DONNÉES DE MARCHÉ SUR LE SITE INTERNET DE ROBINHOOD. EN CONTINUANT À DÉTENIR UN COMPTE OU À ACCÉDER À LA PLATEFORME OU À DES DONNÉES DE MARCHÉ, VOUS ÊTES RÉPUTÉ AVOIR ACCEPTÉ LES DISPOSITIONS DE LA VERSION RÉVISÉE DE L'ADDENDUM RELATIF AUX DONNÉES DE MARCHÉ ET ÊTRE JURIDIQUEMENT LIÉ PAR CELLES-CI.

5. Droit applicable et juridiction compétente

La section 30 de l'Accord client (Droit applicable et règlement des litiges) s'applique au présent Addendum et y est incorporée comme si elle y figurait intégralement.

ANNEXE 1 : Accord relatif aux données de marché NYSE

ACCORD RELATIF AUX SERVICES D’AFFICHAGE DES DONNÉES DE MARCHÉ (Services fondés sur l’utilisation / Statut d’abonné non professionnel) (Version électronique)

Robinhood Europe, UAB (« RHEU ») accepte de mettre certaines données (désignées dans le présent accord comme les « Données de marché ») à votre disposition conformément aux Conditions générales prévues dans le présent accord. En acceptant l’Accord client et l’Addendum relatif aux données de marché, vous acceptez de respecter les Conditions générales du présent accord. Dans le présent accord, les références à l’« Abonné » ou à « vous » désignent le Client au titre de l’Accord client, et les références au « présent accord » désignent l’accord conclu entre vous et RHEU en vertu des présentes dispositions.

- Définition des Données de marché** : aux fins du présent accord, les « Données de marché » désignent : (a) les informations relatives aux dernières transactions et aux cotations concernant les valeurs mobilières admises à la négociation sur le New York Stock Exchange (« NYSE ») ; (b) les informations relatives aux dernières transactions et cotations portant sur des obligations et autres instruments de capitaux propres, ainsi que les indices et autres informations de marché, que les plateformes d’échange nationales de valeurs mobilières et les associations nationales de valeurs mobilières enregistrées aux États-Unis (chacune étant une « OAR autorisatrice ») peuvent rendre disponibles et que le NYSE peut périodiquement désigner comme des « Données de marché » ; et (c) toute information dérivée de ces informations.
- Nature propriétaire des données** : l’Abonné comprend et reconnaît que chaque OAR autorisatrice et chaque autre diffuseur de données détient un droit de propriété sur les Données de marché provenant de ses marchés ou dérivées de ceux-ci.
- Exécution** : l’Abonné comprend et reconnaît que : (a) les OAR autorisatrices sont des tiers bénéficiaires du présent Accord ; et (b) les OAR autorisatrices ou leurs représentants autorisés peuvent faire valoir le présent Accord, par voie judiciaire ou autrement, à l’encontre de l’Abonné ou de toute personne obtenant des Données de marché mises à disposition dans des conditions non conformes au présent Accord. L’Abonné devra rembourser les honoraires raisonnables d’avocat engagés par toute OAR autorisatrice dans le cadre de l’exécution du présent accord à son encontre.
- Absence de garantie relative aux données** : l’Abonné comprend qu’aucune OAR autorisatrice, aucune autre entité dont les informations sont diffusées via les systèmes des OAR autorisatrices (un « **Autre diffuseur de données** »), ni aucun prestataire de traitement de données participant à la mise à disposition des Données de marché pour le compte d’une OAR autorisatrice ou d’un Autre diffuseur de données (collectivement, les « **Diffuseurs** ») ne garantit l’actualité, l’ordre chronologique, l’exactitude ou l’exhaustivité des Données de marché ou de toute autre information ou tout autre message de marché diffusé par un Diffuseur. Ni l’Abonné ni aucune autre personne ne pourra tenir un Diffuseur responsable, de quelque manière que ce soit : (a) de toute inexactitude, erreur, retard ou omission concernant : (i) ces données, informations ou messages ; ou (ii) leur transmission ou leur diffusion ; ou (b) de toute perte ou de tout dommage résultant : (i) d’une telle inexactitude, erreur, retard ou omission ; (ii) d’un défaut d’exécution ; ou (iii) d’une interruption affectant ces données, informations ou messages, qu’ils résultent d’un acte ou d’une omission négligente d’un Diffuseur, d’un cas de force majeure (notamment des inondations, des conditions météorologiques exceptionnelles, un tremblement de terre ou toute autre catastrophe naturelle, un incendie, une guerre, une insurrection, une émeute, un conflit social, un accident, une décision gouvernementale, une défaillance des communications ou de l’alimentation électrique, ou encore un dysfonctionnement d’un équipement ou d’un logiciel) ou de toute autre cause échappant raisonnablement au contrôle d’un Diffuseur.
- Utilisation autorisée** : l’Abonné ne doit fournir les Données de marché à aucune autre personne ou entité. Si l’Abonné a déclaré et garanti être un Abonné non professionnel, il ne peut recevoir les Données de marché qu’à des fins personnelles et non professionnelles. Si l’Abonné reçoit les

Données de marché autrement qu'en qualité d'Abonné non professionnel, il ne peut les utiliser que pour les besoins propres de son activité professionnelle.

6. **Interruption ou modification de la diffusion** : l'Abonné comprend et reconnaît que les SRO autorisatrices peuvent, à tout moment, interrompre la diffusion de toute catégorie de Données de marché, modifier ou supprimer tout mode de transmission ou modifier les vitesses de transmission ou toute autre caractéristique du signal. Les OAR autorisatrices ne pourront être tenues responsables des obligations, pertes ou dommages pouvant en résulter.
7. **Durée ; survie des dispositions** : le présent Accord reste en vigueur tant que l'Abonné est en mesure de recevoir des Données de marché conformément aux dispositions du présent Accord. En outre, RHEU peut résilier le présent Accord à tout moment, que ce soit sur instruction des OAR autorisatrices ou autrement. Les paragraphes 2, 3 et 4, ainsi que les deux premières phrases du paragraphe 8, resteront applicables après la résiliation du présent Accord.
8. **Dispositions diverses** : le présent Accord est régi par les lois de l'État de New York et doit être interprété conformément à celles-ci. Le présent Accord est soumis au Securities Exchange Act de 1934, aux règles adoptées en application de cette loi ainsi qu'aux accords sectoriels conclus conformément à celle-ci. Le présent document constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les parties concernant son objet. L'Abonné ne peut céder tout ou partie du présent Accord à une autre personne. La personne acceptant le présent Accord déclare et garantit qu'elle dispose de la capacité juridique nécessaire pour conclure un contrat et, si elle agit pour le compte d'une entreprise individuelle, d'une société, d'un partenariat ou de toute autre organisation, qu'elle dispose de l'autorité nécessaire pour engager cette organisation. En acceptant le présent Accord, vous reconnaissez avoir lu et compris les Conditions générales qui précèdent et acceptez d'être lié par celles-ci et de les respecter.
9. **Définition d'« Abonné non-professionnel »**. « Abonné non-professionnel » désigne toute personne physique recevant des Données de marché exclusivement à des fins personnelles et non professionnelles et qui n'est pas un « Professionnel des valeurs mobilières ». Un « Professionnel des valeurs mobilières » comprend notamment toute personne qui, si elle exerçait aux États-Unis :
 - serait enregistrée ou habilitée auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), de la Commodity Futures Trading Commission, d'une autorité étatique de régulation des valeurs mobilières, d'une bourse ou association de valeurs mobilières, ou d'un marché ou d'une association de contrats à terme ou de matières premières ;
 - exercerait en qualité de « conseiller en investissement » au sens de la section 202(a)(11) de l'Investment Advisers Act de 1940 (qu'elle soit ou non enregistrée ou habilitée en vertu de cette loi) ;
 - ou
 - serait employée par une banque ou toute autre organisation exemptée d'enregistrement en vertu des lois fédérales et/ou étatiques relatives aux valeurs mobilières afin d'exercer des fonctions nécessitant un tel enregistrement ou une telle habilitation si elles étaient exercées pour le compte d'une organisation ne bénéficiant pas d'une telle exemption.

Toute personne exerçant en dehors des États-Unis sera considérée comme un « Professionnel des valeurs mobilières » si elle exerce des fonctions équivalentes à celles d'une personne considérée comme un « Professionnel des valeurs mobilières » aux États-Unis.

L'Abonné ne peut recevoir des Données de marché en qualité d'« Abonné non professionnel » que s'il répond à la définition d'« Abonné non professionnel » figurant au paragraphe 9.

10. **Réception autorisée** : l'Abonné ne peut recevoir de Données de marché de RHEU, et RHEU ne peut fournir de Données de marché à l'Abonné, sur la base du statut d'« Abonné non professionnel » qu'à condition que RHEU ait préalablement vérifié de manière appropriée que l'Abonné répond à la définition d'« Abonné non professionnel » figurant au paragraphe 9 et que l'Abonné remplisse effectivement les conditions requises pour bénéficier de ce statut.

11. **Utilisation autorisée** : si l'Abonné a déclaré et garanti être un Abonné non professionnel, il ne peut recevoir les Données de marché qu'à des fins personnelles et non professionnelles.
12. **Informations vous concernant** : dans le cadre de votre Compte et de l'Accord client, vous avez fourni à RHEU les informations suivantes et vous déclarez et garantissez qu'elles demeurent exactes, complètes et à jour à tous égards :
- votre nom ;
 - votre adresse ;
 - votre employeur ;
 - Votre profession et la description de votre poste.

Dans le cadre de votre Compte et e l'AccordContrat client, vous avez confirmé à RHEU que vous n'êtes pas un Professionnel des valeurs mobilières et vous confirmez et garantissez notamment ce qui suit :

- vous utilisez les Données de marché exclusivement à des fins personnelles et non professionnelles ;
- vous ne recevez pas les Données de marché pour les besoins de votre activité professionnelle ni pour le compte d'une autre entité ;
- vous n'êtes actuellement ni enregistré ni habilité auprès de la SEC ou de la CFTC ;
- vous n'êtes actuellement ni enregistré ni habilité auprès d'une autorité de régulation des valeurs mobilières, d'une bourse, d'une association ou d'un organisme de régulation, ni auprès d'un marché, d'une association ou d'un organisme de régulation des contrats à terme perpétuels ou des matières premières, aux États-Unis ou ailleurs ;
- que vous soyez situé aux États-Unis ou en dehors des États-Unis, vous n'exercez aucune fonction équivalente à celles nécessitant un enregistrement ou une habilitation auprès de la SEC, de la CFTC, d'une autre autorité ou d'un organisme de régulation des valeurs mobilières, d'une plateforme d'échange ou association de valeurs mobilières, ou d'un marché, d'une association ou d'un organisme de régulation des contrats à terme ou des matières premières ;
- vous ne fournissez aucun conseil en investissement à une personne physique ou morale ;
- vous n'exercez pas d'activité de gestion d'actifs ;
- vous n'utilisez pas les capitaux d'une autre personne physique ou morale dans le cadre de vos opérations de trading ;
- vous n'effectuez pas d'opérations de trading pour le compte d'une société, d'un partenariat ou d'une autre entité ;
- vous n'avez conclu aucun accord prévoyant un partage des profits issus de vos opérations de trading ou une rémunération liée à vos activités de trading ;
- vous ne bénéficiez d'aucun espace de bureau, équipement ou autre avantage en contrepartie de vos opérations de trading ou de votre activité de consultant financier auprès d'une personne, société ou entité commerciale ;
- vous informerez rapidement RHEU par écrit de toute évolution de votre situation susceptible de vous faire perdre votre qualité d'Abonné non professionnel, de modifier vos réponses aux déclarations ci-dessus ou de rendre l'une d'elles inexacte vous concernant.

Certification. En acceptant le présent Accord, l'Abonné certifie qu'il répond à la définition d'« Abonné non professionnel » figurant au paragraphe 9 et que les informations personnelles et professionnelles fournies à RHEU dans le cadre de son Compte et confirmées au paragraphe 12 sont exactes et véridiques.